

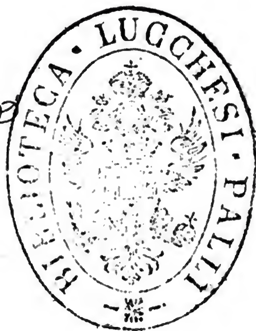
LOUIS QUINZE

PAR

Alexandre Dumas.







BRUXELLES.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIVOURNE.	LEIPZIG.
MÊME MAISON.	J. P. MELINE.

1850

I

Embarras des finances. — État déplorable de la marine. — M. de Rouillé succède à M. de Maurepas.—M. de Machaut. — Affaire des biens du clergé. — Édit du vingtième. — Le parlement.— Réponse de Louis XV aux remontrances. — Plaintes de la noblesse, du clergé et des états des provinces. — Bretagne. — Artois. — Languedoc. — Exil des gentilshommes. — Christophe de Beaumont remplace M. de Bellefonds à l'archevêché de Paris. — Son portrait. —- École philosophique. — Les refus de sacrements. — Murmures du peuple. — M. Berryer, lieutenant de police. — Ordonnances contre les mendiants et les vagabonds. — Les enlèvements. — Émeutes. — Madame Berryer. — Réorganisation du guet. — Plan de fortifications et casernes autour de Paris. — Le chemin *de la Révolte*. — Le kneze russe. — Les bains de sang. — M. de Charolais. — Mariage de madame de Boufflers et de M. de Luxembourg. — Noblesse militaire. — Mort de Maurice de Saxe.

— Création de l'École militaire. — Naissance du duc de Bourgogne. — Madame de Pompadour. — Le marquis de Marigny son frère. — Le Parc-aux-Cerfs.

Les brouilles entre les meilleurs amis, entre maris et femmes, entre amants et maîtresses, viennent souvent lorsque l'argent manque; hélas! la rupture entre les peuples et les rois a rarement d'autres causes.

A propos de l'état des finances sous le régent, nous avons déjà dit la pénurie où se trouvait la France; après toutes les folies que nous venons de raconter, ce fut bien pis encore, et comme des pionniers arrivés à la fin d'une mine épuisée, les ministres sentirent que les filons allaient manquer.

Ce genre de malaise se manifeste ordinairement par des changements de ministères.

Les résultats maritimes de la dernière guerre avaient clairement démontré dans quel état déplorable était tombée notre ma-

rine si florissante sous Colbert, si abandonnée par Fleury. M. de Maurepas, rendu responsable de cette détresse, ou plutôt reconnu coupable d'un quatrain contre la favorite [1], avait quitté le ministère de la marine pour faire place à M. de Rouillé, tandis qu'ainsi que nous l'avons raconté, ce brave Orry, qui tirait écus par écus du cardinal de Fleury les douze mille livres qu'il donnait à la reine pour payer ses pieuses dettes, qui offrait au commencement de la guerre de Flandre quatre-vingts millions pour soutenir l'honneur de la France à bout de ressources, et d'ailleurs, ébranlé par la favorite, se retirait

[1] Voici ce quatrain, qu'un jour madame de Pompadour, à Choisy, avait trouvé sous sa serviette :

La marquise a bien des appas,
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas,
Mais, hélas ! ce sont des fleurs blanches.

pour faire place à M. de Machaut d'Arnouville.

Arrivé au ministère, M. de Machaut se trouva dans les mêmes embarras que M. Orry; les embarras étaient même plus grands, car chaque jour les ressources étaient moindres et les besoins plus désordonnés. Il fallait combler la dette de l'État, éteindre un déficit; seulement le peuple était tellement ruiné, qu'aucun des moyens connus n'était capable de rétablir l'ordre dans les finances. M. de Machaut prit donc la résolution de recourir au clergé, à la noblesse et aux pays d'états dont les véritables richesses étaient inconnues.

Ces corps avaient conservé l'ancien droit de s'imposer eux-mêmes, et de ne payer au roi, sous le titre de don gratuit, qu'une somme dont ils avaient encore le privilége de faire la répartition comme ils l'entendaient.

C'était, du reste, chose établie depuis le commencement de notre monarchie nationale, que les rois ne sont pas maîtres abso-

lus, et qu'en argent surtout, la nation ne leur doit que ce qu'elle veut bien leur payer; seulement, à cette époque, la nation n'était représentée que par la noblesse, le clergé et les pays d'états; le reste du peuple était compté pour rien; et cependant c'était sur lui que pesaient toutes les charges.

Ce grand principe a été depuis la base de la révolution.

Ce fut dans cette circonstance embarrassante que M. de Machaut envoya à l'enregistrement le fameux édit du vingtième.

M. le duc, dans une circonstance pareille, avait succombé avec son édit du cinquantième, qui le fit exiler. Calonne devait succomber depuis, en proposant le même tribut, sous le titre d'impôt territorial.

Le parlement n'eut pas plutôt reçu l'édit, qu'il envoya trois présidents pour faire au roi des remontrances. Le roi, pour toute réponse, donna l'ordre au parlement d'enregis-

trer l'édit le lendemain. Les trois présidents, de retour au sein de la compagnie, lui firent part de la décision du roi, lequel avait déclaré vouloir avant deux heures une réponse positive. Le parlement était las de la lutte. Exilé par Louis XIV, exilé par le régent, il ne se souciait plus d'être exilé par Louis XV. Il décida que le premier président retournerait près du roi, le priant d'avoir compassion de son peuple ; puis, que si le roi persistait, s'étant lavé les mains comme Pilate, il procéderait à l'enregistrement.

Le roi refusa, et le parlement enregistra.

Cet édit enregistré, le roi demanda un emprunt de cinquante millions.

C'était une occasion pour le parlement de faire de nouvelles remontrances, quoique, ainsi qu'on vient de le voir, le roi n'y fît pas grande attention.

Aussi, lorsqu'il se présenta devant le roi, le roi se contenta-t-il de dire :

— Messieurs, je trouve que vous avez déjà beaucoup tardé à m'obéir, et vous préviens qu'un plus long délai ne pourrait que me déplaire.

Cependant, plus courageux cette fois, le parlement fit observer qu'il ne savait comment concilier cette nouvelle augmentation de la dette de l'État avec l'édit du vingtième destiné à l'éteindre; mais le roi, environné de son conseil des dépêches, répondit d'un ton de maître, et de maître mécontent :

— Messieurs, je trouve que j'ai eu assez de bonté et veux être obéi dans le jour.

Le parlement, déconcerté par cette réponse, demanda qu'au moins le roi voulût bien fixer la durée du vingtième.

Mais se fâchant de plus en plus :

— Messieurs, dit le roi, je suis bien étonné de ne pas être obéi encore; vous enregistrerez mon édit demain matin; allez !

Et le parlement enregistra l'édit.

Les deux édits cette fois mécontentaient tout le monde.

L'édit du vingtième mécontentait la noblesse, le clergé et les états.

L'édit de l'emprunt de cinquante millions mécontentait le peuple.

La noblesse, le clergé, les états d'Artois, de Bourgogne, de Bretagne et de Languedoc, se plaignirent très-hautement de ce que la cour, par l'établissement du vingtième sur tous les biens, tendait à abolir le droit de consentir les dons gratuits qu'ils accordaient au prince; en se soumettant à cet impôt, non-seulement ils se trouvaient grevés d'un nouveau tribut, mais encore, n'ayant plus l'air de faire un don, les formes de la liberté étaient abolies; c'était un tribut militaire que le roi faisait lever par ses officiers au préjudice des droits des corps de la noblesse, du clergé et des états qui avaient le privilége d'en faire eux mêmes la perception;

ainsi, les restes de l'ancienne liberté des Français disparaissaient entièrement.

De là, insurrection de tous les corps de l'État contre le ministère.

Les états de Bretagne s'assemblèrent extraordinairement : l'évêque de Rennes présidant le clergé; M. de Rohan présidant la noblesse.

Les commissaires du roi transmirent les volontés du roi à l'assemblée, laquelle délibéra, et déclara qu'il n'y aurait pas de vingtième levé en Bretagne.

On se rappelle que quelque chose de pareil s'était déjà passé en Bretagne sous l'administration de M. le régent.

Trois délibérations séparées eurent lieu à la suite de celle-ci : délibération de la noblesse, délibération du clergé, délibération des états; toutes trois, malgré la défense faite par le roi aux députés, et cela sous peine de désobéissance, de quitter Rennes, toutes

trois décidèrent que personne ne donnerait la déclaration de ses biens.

De leur côté, les commissaires reçurent l'ordre de refuser tout abonnement volontaire.

Voilà pour les états de Bretagne.

La déclaration du vingtième ayant été signifiée aux états d'Artois, ils répondirent d'abord qu'ils s'y soumettaient pour tout ce qui regardait le secours dont le roi avait besoin, mais ils demandaient d'établir leurs impositions selon l'ancienne coutume du pays, ce qui leur fut refusé.

Alors ils offrirent de doubler leurs impositions précédentes, à la condition que la perception de l'impôt conserverait la même forme.

Mais la cour leur répondit que ce n'était pas une augmentation qu'on leur demandait, mais la connaissance par des déclarations du bien de chaque particulier pour en faire une

répartition égale en proportion, afin que la justice fût exacte.

La cour ordonna donc à l'intendant de demander ces déclarations. Quelques-unes alors furent données tant bien que mal, et la cour, éclairée par la révolte de la Bretagne et craignant que la révolte ne s'étendît à toute la France, déclara qu'elle était satisfaite de ces déclarations, si insuffisantes qu'elles fussent en réalité.

Les nouvelles des états de Languedoc furent plus embarrassantes, l'usage de cette assemblée voulant que les commissaires communiquassent d'abord les instructions dont ils étaient chargés ; or, comme par les instructions le roi ne demandait plus le don gratuit ordinaire, mais la capitation et le vingtième, répartis dans le Languedoc, comme c'était l'impôt ordinaire dans les provinces administrées par les intendants, comme d'ailleurs c'était l'usage encore que les commis-

saires de la cour allassent faire visite à chaque membre des états pour solliciter le don gratuit, comme enfin les nouvelles instructions du roi abolissaient ces prérogatives, ces usages et ces droits de la province, les états refusèrent l'établissement du vingtième, et la Rochefoucauld, président de l'assemblée, déclara que non-seulement les états repoussaient le vingtième, mais encore qu'ils ne pouvaient accorder le don gratuit que le roi n'eût renoncé à des prétentions en opposition avec les vieux priviléges des états.

Cette fois, c'était plus qu'un refus, c'était un défi; M. de Richelieu fut chargé d'aller dire, de la part du roi, aux états du Languedoc, qu'ils eussent d'abord à obéir, et qu'ensuite il écouterait leurs représentations; en cas de refus, le roi ordonnait au maréchal de dissoudre les états.

Les états refusèrent, et furent dissous.

Ce coup d'État, qui semblait dangereux

en apparence, ne l'était pas en réalité.

Les états de Languedoc étaient loin d'être aussi dangereux que les états de Bretagne, constitués de façon que tous les gentilshommes avaient le droit de voter; or, ce qui faisait la majorité de ces états, c'étaient plusieurs centaines de gentilshommes, inconnus à la cour, qu'en temps de calme, et pour des délibérations ordinaires, on pouvait encore influencer, tandis que lorsqu'il s'agissait du danger de la constitution bretonne, qui était la garantie de tous, chacun se liguait contre le despotisme royal et formait, en se réunissant aux autres, un faisceau que nulle force ne pouvait rompre, que nulle corruption ne pouvait diviser.

Il n'en était pas ainsi en Languedoc.

En Languedoc, tout au contraire, les états étaient réprésentés par un petit nombre d'évêques et par une vingtaine de barons héréditaires, qu'il était facile au ministère de sou-

mettre ou de corrompre. Aussi en fut-il ainsi : la cour les divisa, traita avec eux en détail, et ne leur permit de se rassembler à l'avenir qu'à la condition qu'ils demanderaient pardon au roi de leur désobéissance. On vit donc, le 3 septembre 1757, la majorité des états du Languedoc venir à Versailles, et déclarer au roi *qu'ils se repentaient d'avoir eu le malheur de lui déplaire.*

Moyennant cette soumission, permission de se rassembler leur fut rendue, mais les évêques et les barons perdirent cette prérogative, à laquelle ils tenaient tant, de recevoir la visite ordinaire des commissaires de la cour lorsqu'il était question du don gratuit.

En échange, ils obtinrent, tout en payant le vingtième, de le faire percevoir par leurs officiers.

Quant aux états de Bretagne, ils tinrent bon, refusant même de faire lever le ving-

tième par une commission mixte, composée de délégués du roi et de leurs propres délégués à eux.

En conséquence, la cour, poussée à bout par cette résistance, frappa d'exil ceux qui avaient montré la plus grande résistance à sa volonté.

Voici les noms des gentilshommes exilés et le lieu de leur exil :

L'évêque de Rennes, leur président, fut exilé à Rennes, ce qui était un véritable exil pour un homme passant sa vie à Paris;

M. de la Beneraye, à Angoulême;

M. de Keratry, à Essigny;

M. de Kersauson, à Issoire;

M. de Père, à Xaintes, avec sa femme;

M. de Saint-Pern de Lulé, à Nevers;

M. de Balazon, à Viteaux, en Bourgogne;

Son neveu, à Guéret;

M. de Kergnièsec, à Ganat, en Auvergne;

M. de Langoulas, au château de Belle-Isle;

M. Lementier, au château du Taureau ;

M. de Vaniscourt, au mont Saint-Michel ;

M. de Trousier, à Saumur.

Enfin, MM. Desceaux, de Quintin, le Sénéchal et de Béchard furent mis en prison comme coupables *d'une résistance plus expressive.*

Ce qu'il y eut de particulier, c'est que l'évêque de Rennes, exilé par le roi, était en même temps dans la disgrâce des états, ce qui, disait-on, le mettait dans le cas de M. de Langeais, qui avait perdu à la fois deux procès :

Un contre sa femme, comme incapable de faire des enfants ; un contre sa maîtresse, pour lui en avoir fait un.

Mais les plus grands embarras devaient être suscités au roi par le clergé. A peine l'édit publié, les évêques qui se trouvaient à Paris s'étaient tumultuairement assemblés chez l'archevêque, bien autrement dangereux dans

leurs récriminations que la magistrature ou les états, parce que, avant leurs intérêts, ils mettaient les intérêts de Dieu, et qu'en attaquant leurs priviléges on attaquait ceux de l'Église. Là, une union secrète fut résolue avec le Dauphin, dévot allié sur lequel on croyait pouvoir compter, même pour une ligue contre le roi son père.

Depuis la mort du régent, les jésuites, déjà plus encouragés qu'on ne l'eût cru sous ce prince, avaient repris, sous le nom de molinistes, toute l'autorité ecclésiastique. Port-Royal n'existait plus, les sciences ecclésiastiques étaient abandonnées; aux grands prédicateurs et aux illustres prêtres du temps de Louis XIV, avaient succédé des hommes d'une valeur plus que secondaire; Massillon, le dernier des grands génies de la chaire, était mort en 1742.

Ce fut sur ces entrefaites que l'archevêque de Paris mourut, et que le parti ecclésiastique

fit nommer à la place de M. de Bellefonds, archevêque d'Arles, M. Christophe de Beaumont, archevêque de Vienne.

Arrivé à Paris, celui-ci qui, malgré sa haute ambition, voulait avoir l'air d'être forcé, se jeta aux pieds du roi, et au lieu de le remercier de la faveur qu'il en recevait, il le supplia de le décharger d'un fardeau pareil à celui qu'était l'archevêché de Paris, et où il serait obligé de combattre contre une hérésie aussi dangereuse que l'était celle des jansénistes. Le roi le releva et lui promit de l'aider de sa protection. C'était ce que voulaient les jésuites, qui sentaient le besoin d'être soutenus contre la haine populaire par l'autorité royale.

Beaumont ne se démentit point; il était, ou tout au moins voulait paraître rigide au milieu de cette cour à laquelle on pouvait reprocher son trop grand laisser-aller, de sorte que, loin d'user du privilége que lui

donnait son titre de duc de Saint-Cloud et de pair de France, et qui consistait à embrasser sur les joues Mesdemoiselles, filles du roi, lorsqu'il leur serait présenté, voyant les jeunes princesses, prévenues du cérémonial, avancer leurs belles joues fraîches au-devant de ses lèvres pastorales, il se recula par deux fois, refusant ainsi avec affectation l'honneur auquel il avait droit et qui lui était offert avec tant de grâce.

Galant et rusé pendant ses premières études, courtisan doux et pacifique pendant ses séjours à Bayonne et à Vienne, il devint tout à coup dur et inflexible à Paris, s'efforçant de persuader à la France que son inquiétude était une charité active, et son ambition démesurée un zèle ardent pour l'unité de la foi. A peine fut-il installé à l'archevêché, qu'il se constitua grand inquisiteur de France, étendant sa police ecclésiastique jusqu'aux lieux de prostitution, attirant toutes les affaires à

sa connaissance, se mêlant de toutes les intrigues, tendant tous les ressorts de son imagination pour protéger ses prosélytes et chagriner ses ennemis; sans mérite réel, il s'était frayé un chemin aux premières grandeurs de l'Église; sans capacité, il jouissait d'une influence énorme; sans talent, il avait trouvé le moyen de se rendre nécessaire et redoutable.

Cependant, aux défauts que nous avons dits M. de Beaumont joignait d'excellentes qualités.

Tandis que le haut clergé de France menait grand train, luttant de faste avec les plus riches seigneurs, faisant comme ceux-ci des dettes qu'il ne payait pas mieux que ceux-ci, M. de Beaumont, au contraire, donnait l'exemple de la décence, de l'ordre et de la régularité; à peine dépensait-il un tiers de son revenu, et le reste était distribué aux pauvres, dont cependant il n'était pas aimé; ses aumônes n'étaient point arrêtées

par les frontières de France, et au delà de la mer allaient chercher les pauvres Irlandais jusque dans cette verte Érin des poëtes, si désolée, si ruinée aujourd'hui ; ferme d'ailleurs dans le maintien des priviléges, des castes privilégiées, fier jusqu'à l'insolence de l'antiquité de sa noblesse, il dépensa cent mille écus pour prouver, par une généalogie en deux volumes in-folio, qu'il était d'une naissance distinguée et d'une maison ancienne. Aussi, dès que parut l'édit du vingtième, appela-t-il, lui qui regardait les biens ecclésiastiques et la dîme comme un moyen de maintenir la religion dans sa force, appela-t-il, disons-nous, chez lui les quinze ou seize évêques qui se trouvaient à Paris, pour se concerter sur le parti qu'il y avait à prendre ; l'intérêt de l'un était l'intérêt de tous. Ils résolurent donc unanimement que le clergé de France tenterait tous les moyens convenables de se conserver la prérogative d'offrir des dons au roi, mais

ne se laisserait jamais imposer, quel qu'il fût, un impôt par la violence.

Cette décision, prise en l'archevêché de Paris sous la présidence de M. Christophe de Beaumont, fut envoyée à tous les évêques du royaume, qui tous, sans qu'il y eût un seul dissident, répondirent à M. de Machaut par le refus dont M. de Beaumont leur avait envoyé le modèle.

Le roi se sentait faible; autour de lui tout se désorganisait; au lieu de ces grands hommes dont l'éloquence et la foi étaient souvent comparées à celles des Pères de l'Église et qu'on appelait Fénélon, Bossuet, Fléchier, Massillon, Polignac, Huet, Fleury, Godeau, Mabillon, Calmet et Noailles, il avait un clergé qui n'avait de valeur que dans les classes inférieures. Ce clergé c'était Beauvilliers, qui avait composé des ouvrages savants sur l'Écriture sainte, mais qui, poursuivi par les jésuites, avait été obligé de quitter son évêché; c'était

l'abbé Pucelle, homme éloquent qui peut-être eût honoré l'Église s'il n'eût été confiné par son opposition sur les bancs parlementaires; c'était Nollet, que le crédit de Boyer excluait de toute récompense; l'abbé de Bernis, que ses poésies, un peu légères, excluaient des grâces ecclésiastiques; l'abbé Vely, qui n'avait pas de pain; l'abbé de Vertot, qui, aux gages de son libraire, n'avait pas le temps de recommencer un siége; l'abbé de Saint-Pierre, depuis longtemps exclu de l'Académie et de l'épiscopat, malgré sa haute naissance; l'abbé de Mably, enfin, parent de M. de Tencin, d'abord poussé par lui, mais bientôt se séparant lui-même de son protecteur par le mépris qu'il en faisait.

D'un autre côté les hommes éminents, les écrivains de génie, loin d'imiter ceux du grand siècle, qui prêtaient leur appui à Louis XIV et à la monarchie dont il était le représentant, étaient en général peu favora-

bles aux intérêts et aux maximes de la cour. Voltaire livrait au mépris le trône, à la risée la religion ; Montesquieu rêvait, dans le renversement des vieilles idées, un principe législatif nouveau ; Rousseau importait en France l'esprit républicain de Genève; Buffon essayait de mettre la science de la nature au-dessus de toutes les autres sciences. Enfin, pas un esprit distingué du temps qui manquât à cet appel philosophique qui lui était fatalement fait par le génie des libertés populaires qui, pareil au géant des *Mille et une Nuits*, enfermé dans le vase, n'attendait que l'imprudent pêcheur qui devait lui rendre la liberté en brisant le sceau de Salomon.

Il en résultait que le roi, dans la lutte qu'il soutenait pour faire payer le vingtième, avait contre lui la noblesse, le clergé et l'intelligence.

Maintenant, dans l'emprunt des cinquante millions, il avait contre lui le peuple.

Montrons jusqu'à quel point l'opposition du peuple fut portée.

Cette opposition eut trois causes :

Le refus de sacrements;

L'édit du roi sur la mendicité et le vagabondage ;

Et le bruit qui se répandit que le roi, pour se remettre de ses excès amoureux, prenait des bains de sang.

M. de Beaumont, pour compliquer la situation de la cour, avait eu l'idée de jeter une question religieuse au milieu de toutes ces questions pécuniaires et civiles.

Il avait découvert que l'ancien chef des jansénistes, le fameux cardinal de Noailles, avait autrefois exigé des certificats de confession avant que les prêtres pussent donner le viatique et les huiles aux mourants; Beaumont avait un antécédent pour appuyer sa conduite. Il s'empressa donc, lui archevêque moliniste, d'exiger les mêmes certificats qu'avait

exigés un cardinal janséniste ; nul ne pouvait le blâmer de cela.

Bien plus, la cour, contre laquelle il luttait politiquement, ne pouvait l'abandonner dans cette lutte religieuse ; sans quoi la cour abandonnait le parti de l'Église.

D'ailleurs, le roi voulût-il rester neutre dans cette nouvelle querelle, M. de Beaumont était bien sûr de l'appui du Dauphin.

M. de Beaumont attaqua, comme on dit, le taureau par les cornes.

Son premier refus de sacrements, à défaut de certificat de confession, fut à un conseiller au Châtelet.

Celui qui refusait les sacrements, et se faisait l'homme de l'archevêque dans cette occasion, était un chanoine régulier de Sainte-Geneviève, nommé Bonetin.

Les sommations légales, ni les supplications des parents ne purent rien obtenir de lui. Le parlement le manda, mais Bonetin, à l'abri

de toute poursuite, refusa à la magistrature de lui rendre compte de son refus, déclarant qu'il ne devait d'explication qu'à l'archevêque. Le parlement décréta le chanoine de prise de corps, et somma M. de Beaumont de faire administrer, non-seulement le conseiller au Châtelet, qui allait de plus mal en plus mal et qui était menacé de mourir sans sacrements, mais encore les autres jansénistes qui se trouvaient en pareille situation.

Le prélat répondit qu'il était prêt à administrer tous les conseillers de la terre et tous les jansénistes du monde, pourvu qu'ils présentassent leurs billets de confession.

En attendant, les malades mouraient, et l'Église, après avoir refusé les sacrements, refusait la sépulture.

Le parlement renouvela le décret de prise de corps contre Bonetin, et envoya de nouveau sommer l'archevêque de faire administrer les mourants.

La guerre était déclarée.

Le roi essaya de demeurer appuyé aux deux partis.

Il approuva la demande du parlement à l'archevêque, et blâma le décret de prise de corps lancé contre le curé.

Pendant ce temps, le conseiller au Châtelet, voyant la mort s'approcher, se décida à se confesser au curé de Saint-Paul, lequel lui donna un billet de confession. Le vicaire alors se décida à lui administrer les sacrements, mais si malproprement, disent les Mémoires auxquels nous empruntons ces détails, que le mourant ne put pas même en tirer une exhortation.

Mais pour quiconque ne suivait pas l'exemple du malheureux conseiller au Châtelet, il n'y avait ni sacrements, ni inhumation en terre sainte.

Les refus de sacrements s'étendirent jusque dans les provinces et dans les campa-

gnes; les archevêques de Sens et de Tours, les évêques d'Amiens, d'Orléans, de Langres et de Troyes, se signalèrent dans le ressort du parlement de Paris.

Le peuple se plaignait hautement d'un gouvernement sous lequel il ne pouvait pas gagner son pain, obtenir la justice, ni avoir un tombeau.

De leur côté, les philosophes en riaient, et chansonnaient M. de Beaumont dans des vers impies.

En voici quelques-uns :

Pauvre sot que vous êtes !
Croyez-moi, monsieur de Beaumont,
Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.

Ces bonnes gens
Sont peu friands :
Avec de petits croquets blancs
Vous les renverrez tous contents.

De tels repas
Ne coûtent pas,
C'est pourtant ce qui rend si gras
Moinillons, prêtres et prélats.

On est touché
Du bon marché,
Mais on en sera rebuté
Si vous y mettez la cherté.

Pauvre sot que vous êtes!
Croyez-moi, monsieur de Beaumont,
Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.

Il en résultait que le peuple prenait au sérieux le refus des sacrements ou en riait.

S'il le prenait au sérieux, c'était la monarchie qui ressentait la secousse.

S'il en riait, c'était la religion qui était ébranlée.

Ce fut sur ces entrefaites que M. Berryer,

nouveau préfet de police, publia ses ordonnances qui soulevèrent dans Paris des troubles plus graves.

M. Berryer était en tous points l'homme de madame de Pompadour.

Placé par elle à la lieutenance de police, il était tout à sa dévotion; c'était lui qui dirigeait ces rapports scandaleux sur les couvents, sur les salons et sur les maisons de filles, qui amusaient tant Louis XV à son petit lever.

M. Berryer avait fait quelques bonnes ordonnances, mais son caractère inflexible, ses manières brutales l'avaient fait prendre en haine par le peuple.

Ces ordonnances, dont la première portait la date du 8 juin 1747, renouvelaient les défenses d'introduction, d'impression et le débit de livres contraires à la religion et aux bonnes mœurs.

Une autre, du 9 mai 1749, était relative

aux nourrices de campagne qui viennent à Paris prendre des nourrissons;

Une autre sur la propreté des rues, du 8 novembre 1750;

Une autre, du 16 janvier 1751, sur les saltimbanques;

Enfin une du 6 janvier 1753, sur la conduite des chevaux dans Paris.

Au milieu de toutes ces ordonnances, il y en avait une extraordinairement sévère contre les vagabonds et les mendiants.

Nous avons dit quelle fermentation avait soulevée le refus des sacrements, et cependant le refus n'atteignait pas précisément le peuple. Le peuple n'entrait guère dans toutes ces questions de jansénistes et de molinistes, questions reposant presque toujours sur des mots; seulement il sentait qu'il y avait au fond de toutes ces disputes une profanation des choses saintes, et comprenait que dès qu'un mourant demandait les sacrements, il

y avait sacrilége à les lui refuser. Or toutes les fois que le viatique sortait, il y avait des attroupements autour de lui, et, comme nous l'avons dit, quelque scandale avait lieu.

Mais le peuple allait lui-même être atteint directement.

Cette ordonnance contre les mendiants et les vagabonds était on ne peut plus sévère : on les enlevait partout où on les pouvait saisir, et on en faisait, comme en Angleterre, des matelots ou des colons.

C'était la régence qui avait donné l'exemple de ces enlèvements, lorsqu'il s'était agi, à l'époque du système de Law, de peupler le Canada et la Louisiane.

Comme on le comprend, la justice la plus exacte ne présidait pas toujours à ces enlèvements : une madame Coniau, par exemple, avait fait enlever son mari pour avoir plus de liberté à l'endroit de son amant. Cette aventure avait fait grand bruit ; mais prise du

côté ridicule, elle avait fort réjoui Louis XV et toute la cour, lorsqu'arriva une aventure plus grave, et que la cour fut forcée de prendre plus gravement.

Au mois de mai 1750, un agent de police, dans le but de rançonner la mère, enleva un enfant. Celle-ci, au désespoir et le croyant perdu, fit entendre des gémissements par tout le quartier Saint-Antoine. A ces gémissements le peuple s'attroupe; les mères prennent parti pour la mère désolée; le bruit se répand que, dans d'autres quartiers, d'autres enfants ont été enlevés, et n'ont pas reparu. Tout à coup au milieu du bruit, du trouble, des cris, une voix se fait entendre, qui dit que les médecins ont ordonné au roi des bains de sang pour rétablir sa santé usée par la débauche.

De pareilles accusations n'ont pas besoin d'être approfondies pour porter coup. Au moment même et à cent pas de l'endroit où le

propos a été tenu, un exempt de police veut enlever un enfant qui mendie; l'enfant crie, la mère appelle au secours. Ce n'est plus pour le mettre dans un hôpital qu'on veut enlever son enfant, c'est pour l'égorger, c'est pour en faire quelque chose d'odieux, comme les festins des Pélopides. Le peuple prend fait et cause pour la mère, l'exempt est égorgé, et la foule émue, furieuse, menaçante, descend des faubourgs et se porte en masse à l'hôtel de M. Berryer, demandant justice, devant le parlement, des agents de police qui ont enlevé des enfants pour en vendre le sang aux valets de chambre du roi.

M. Berryer, averti à temps, avait pris la fuite par les jardins.

Le peuple voulait escalader les murailles et menaçait de tout briser dans l'hôtel, lorsque les portes s'ouvrirent toutes seules : les uns disent par l'ordre d'un officier de police; les autres, par la main de madame Berryer elle-

même. Du moment où tout lui fut facile, le peuple hésita à rien entreprendre. Les uns dirent que si l'on ouvrait les portes ainsi, c'était pour faire tomber dans un piége ceux qui entreraient; les autres dirent comme chose certaine que l'hôtel de la police était miné. Ces bruits avaient une espèce de raison, chacun recula.

Bientôt plusieurs détachements de la maison du roi, les gardes françaises et les gardes suisses, le fusil au bras, les mousquetaires noirs, le sabre au poing, arrivèrent. Le peuple prit la fuite et rentra dans ses faubourgs; mais la vengeance l'y suivit.

Plusieurs hommes qu'on avait remarqués parmi les plus acharnés furent pris et pendus; un plus grand nombre furent envoyés en prison; mais comme en réalité des enlèvements d'enfants avaient eu lieu, le parlement, mal avec le roi, voulut savoir ce qui s'était passé, et par un arrêt du 25 mai 1750,

ordonna « qu'il serait informé contre les auteurs des bruits alarmants qui ont donné lieu aux émeutes populaires, et aussi contre ceux qui auraient enlevé des enfants, si aucun il y a. »

En attendant, cette émeute qui dura trois jours avait fort effrayé le roi. Cette crainte royale se manifesta d'abord par une réorganisation complète du guet, qui n'avait été jusque-là qu'une compagnie de bourgeois ou de gens des métiers, sans uniforme, agissant en vertu d'une vieille loi féodale; car la bourgeoisie devait la garde et le guet. Un règlement du conseil organisa donc dix compagnies soldées et habillées par la ville, et deux compagnies à cheval. Les douze compagnies, commandées par un capitaine du guet pris parmi les brigadiers ou lieutenants généraux, étaient chargées de veiller à la tranquillité de la ville et de maintenir l'obéissance au roi.

En outre, M. d'Argenson fit dresser par

M. de Lowendahl un plan de fortifications et de casernes autour de Paris. La Bastille devait être réarmée, sa garnison portée à huit cents hommes, et ses canons, braqués dans deux directions opposées, devaient se croiser avec les canons de Vincennes sur le faubourg Saint-Antoine, et dominer le faubourg Saint-Marcel.

Mais comme, du côté opposé de Paris, c'est-à-dire du côté de la porte Saint-Honoré, il n'y avait rien qui pût contenir l'émeute, on adopta un système de casernement qui devait servir à la fois de forteresse et d'abri.

Trois casernes furent dessinées et exécutées.

La première, placée derrière l'École Militaire, sur la route de Sèvres et de Vaugirard, était destinée aux gardes françaises.

La seconde, bâtie à Rueil, entre le chemin de Versailles et de Saint-Germain, était destinée aux gardes suisses.

Enfin, la troisième, bâtie à Courbevoie et

destinée au deuxième régiment des gardes, avait pour but de dominer la Seine, le bas de Neuilly, et d'arrêter tout mouvement qui se porterait sur Versailles.

1750 prévoyait déjà 1789.

En outre, le roi renonça, à partir de ce jour, à toute communication entre lui et cette capitale qu'il avait tant aimée, et où il avait été tant aimé; il rompit avec Paris, qui, cinq ans auparavant, l'avait reçu en triomphateur, couvrant son passage d'une jonchée de fleurs et de verdure; avec Paris, autrefois la ville de la joie, des plaisirs et des fêtes, devenue aujourd'hui la ville des insultes et des menaces.

Et pour bien faire comprendre à la capitale qu'il n'y avait plus rien de commun entre elle et lui, et que, même pour aller à ses châteaux de Compiègne ou de Fontainebleau, il ne la traverserait plus, il fit tracer cette vaste avenue qui joint le bois de Boulogne à Saint-

Denis, et que l'on appelle encore aujourd'hui LE CHEMIN DE LA RÉVOLTE.

C'est sur ce chemin, chose étrange! que le 13 juillet 1842 fut tué M. le duc d'Orléans, seul obstacle réel entre les derniers restes de cette monarchie dont nous écrivons l'histoire, et l'avénement de cette république, bien plus préparée encore chez nous par la main de Dieu que par celle des hommes.

Maintenant qu'y avait-il de réel dans toute cette horrible histoire d'enfants enlevés, et dans cette terrible accusation de bains de sang? Rien de positif, une note de police seulement citée par Peuchet, et que nous citerons, après lui, comme une explication possible, mais peu probable, dont nous lui laissons toute la responsabilité.

Vers 1749, il était venu à Paris un kneze tartare; je n'ai pas besoin d'apprendre à mes lecteurs que les knezes sont de véritables princes russes, les princes du sol, si l'on peut

s'exprimer ainsi; celui-là était un homme âgé de trente à trente-cinq ans, véritable colosse, petit-fils de ces Titans qui, lors de la révolte de Jupiter, avaient escaladé le ciel. Celui-là était prodigieusement riche, et conduisait à sa suite une de ces maisons asiatiques dont en France nous n'avons aucune idée, quelque chose comme cent domestiques. Beau de figure, magnifique dans ses vêtements, brutal dans ses manières, le prince se fut bien vite fait une réputation à Paris, nous dirons à Paris, car à Versailles, étant dans la disgrâce de son empereur Ivan VI, il avait déclaré ne point vouloir s'y présenter; mais il se promettait bien de se dédommager de son exil de Versailles, en voyant à Paris la bonne et surtout la mauvaise compagnie.

Le Tartare eut le bonheur de tomber à Paris dans un moment où rien n'était à la mode. Il profita de l'occasion, et pendant six mois, chose inouïe, on ne parla dans les

salons et ailleurs que du beau et riche Tartare.

Au bout de huit ou dix mois de séjour et de plaisirs immodérés dans la capitale, tout à coup le bruit se répandit que le prince tartare venait d'avoir l'honneur de retrouver une maladie perdue, quelque chose comme la lèpre ou l'éléphantiasis. Les médecins, consultés par lui, déclarèrent que le cas était très-heureux pour la médecine, qui doutait que cette maladie eût jamais existé portée à ce degré d'intensité, mais très-déplorable pour le prince, qui était perdu à tout jamais. Ses amis se désespéraient ou faisaient semblant de se désespérer ; mais lui, lorsqu'ils croyaient se séparer de lui pour toujours, prit congé d'eux en riant, leur déclarant que cette maladie n'était qu'une misère, une dartre inoffensive, dont il connaissait le remède, et qu'il leur donnait rendez-vous dans six mois, parfaitement guéri.

Sur cette promesse, il partit.

Les médecins n'avaient pas voulu le contrarier à propos de son retour ; mais à peine était-il parti, qu'ils déclarèrent que Paris pouvait porter le deuil du prince russe, attendu qu'il ne le reverrait jamais.

Un an s'écoula, c'était plus de temps qu'il n'en fallait pour oublier dix princes russes; aussi en avait-on perdu jusqu'au plus petit souvenir, lorsque tout à coup le bruit se répandit à Paris et à Versailles que le prince tartare était revenu parfaitement guéri, et que de la maladie dont il était atteint, et que la Faculté avait déclarée mortelle, il n'en était pas plus question que si elle n'avait jamais existé.

La médecine jeta les hauts cris, et fut presque tentée de nier que ce fût le même prince; mais ceux qui l'avaient connu le reconnurent; hommes, et femmes surtout, affirmèrent l'identité.

Il fallut bien se rendre à l'évidence ; seulement on convint qu'un traitement secret et inconnu en Europe avait pu seul opérer un pareil miracle.

Mais quel était ce traitement qui non-seulement rendait la vie, mais encore la jeunesse et la beauté? Car le prince revenait non-seulement avec la vie qu'il allait perdre, mais encore avec la jeunesse et la beauté qu'il avait perdues.

On devine les instances qui furent faites près du prince; mais de la part de personne elles ne furent plus vives que de celle du comte de Charolais, qui, atteint lui-même d'une dartre vive, était menacé de quelque chose de pareil à ce qu'il avait vu chez le prince, avant que celui-ci ne quittât Paris pour aller suivre le traitement mystérieux qui l'avait remis en santé.

Le comte de Charolais insista donc de telle façon que le prince, qui avait fait avec lui une

liaison assez intime, sans vouloir lui dire quel traitement il avait suivi, lui proposa d'écrire à Moscou pour en faire venir le médecin mogol qui l'avait rendu à la santé. Le comte accepta, donnant au prince carte blanche pour les arrangements pécuniaires à prendre avec le savant Aben-Hakib.

Deux mois s'écoulèrent dans l'attente. Au bout de ces deux mois, le prince entra chez le comte de Charolais avec un homme à barbe blanche, qui paraissait avoir plus de cent ans; malgré cet âge, malgré une grande difficulté dans la marche, il avait conservé des yeux vifs et pleins d'éclairs, et une certaine expression satanique répandue par toute sa personne.

Il était facile de voir que le savant mogol appartenait à cette secte de chercheurs de pierre philosophale, qui ne reculent devant aucun sacrifice pour la trouver et qui ont tout sacrifié, même la vie de leurs semblables,

devant ce rêve irréalisable de l'alchimie.

Voici le traitement que le médecin mogol ordonna :

M. de Charolais devait pendant deux mois interrompre toute relation avec ses maîtresses, se nourrir de poisson, de légumes et de pâtisseries légères, ne boire que de l'orgeat et de la limonade, et se loger de telle façon qu'aucune autre personne de l'hôtel ne se trouvât logée ni à un étage supérieur ni à son niveau.

La chambre en outre, sans compter trois portes, devait avoir trois fenêtres, l'une au nord, l'autre à l'orient, l'autre à l'occident; il devait ne venir dans cette chambre que pour y coucher, n'y entrer que du pied gauche, n'en sortir que du pied droit, ne pas y boire, ne pas y manger, et n'y satisfaire aucun des besoins de la vie.

Chaque jour, en se levant et avant de se coucher, il lui était enjoint de dire mentale-

ment, et sans qu'aucun mouvement des lèvres l'accompagnât, une prière rédigée dans une langue indienne, mais écrite en caractères français ; enfin, tous les jours, avant son second repas, il devait prendre un bain composé d'herbes aromatiques, cueillies à certains instants, dans certains lieux et dans certaines conditions dont il n'eut jamais entière connaissance.

Ceci était le côté cabalistique du traitement.

Voici le côté matériel :

Tous les vendredis, le médecin tirait au malade huit onces de sang ; puis, au moyen d'une machine, à la place de ces huit onces de sang corrompu il lui injectait dans la veine ouverte une égale quantité de sang humain ; ce sang devait être extrait du corps d'un enfant n'ayant pas encore atteint l'âge de puberté, et dont le corps avait été soumis à des pratiques mystérieuses qui demeurèrent

inconnues au comte; enfin, le dernier vendredi du mois, le docteur ordonnait un bain composé aux trois quarts de sang de taureau, et pour sa quatrième partie de sang humain.

Tout cela devait être répété quatre fois, de manière à ce qu'il y eût en tout l'équivalent entier d'un bain de sang humain.

Au bout de ce traitement, qui aurait duré deux mois, le comte de Charolais devait être guéri.

Inutile de dire que c'était pendant ces deux mois qu'avaient eu lieu les disparitions d'enfants dont nous avons parlé, et qui avaient causé l'émeute que nous avons dite.

Au dire du chroniqueur archiviste auquel nous empruntons ces détails, Louis XV, accusé de ce crime dont Louis XI avait déjà été accusé, aurait forcé la police de remonter à la source de tous ces bruits, et la police aurait été forcée de dénoncer à Louis XV le

véritable coupable, qui n'eût été autre qu'un prince de sa maison.

Quoique le comte de Charolais fût un de ces hommes qu'il soit difficile de calomnier, il va sans dire que ce n'est pas nous, qui n'avons jamais accusé sans preuve, qui regardons cette accusation comme sérieusement historique, et nous l'avouons, la copie de la lettre qu'il cite, et dans laquelle le comte narre l'événement et demande pardon du crime dont on l'accuse et qu'il avoue, nous a paru d'un style si peu princier, que loin d'avoir amené chez nous une conviction, elle nous eût ôté cette conviction si elle avait existé.

Mais, fausse ou réelle, la copie de cette lettre, retrouvée aux archives de la police, n'en est pas moins une chose remarquable : réelle, elle constate à quel point de perversité la nature humaine peut arriver chez ceux à qui l'impunité est assurée; fausse, elle in-

dique à quelle hauteur la haine populaire, inondation partielle qui en 1793 devint une inondation générale, avait déjà monté en 1750 contre les princes et contre les rois.

Comme les grands événements que nous venons de raconter embrassent les années 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755 et 1756, joignons-y les quelques détails particuliers qui compléteront l'histoire de ces six années, pendant lesquelles naquit en outre la guerre du Canada, à laquelle nous consacrerons un chapitre à part.

Un de ces détails particuliers, et qui réjouit le plus la cour par son originalité, fut le mariage impromptu de madame la duchesse de Boufflers avec M. le duc de Luxembourg.

Le 28 juin, Louis XV était à Bellevue chez madame de Pompadour, quand le duc de Luxembourg vint le prier d'honorer de sa signature le contrat qu'il venait de faire dresser et qui contenait les clauses de son

mariage avec madame la duchesse de Boufflers.

Madame de Boufflers, veuve depuis trois ans, avait débuté à la cour en 1734; elle était dame du palais vers le même temps où Louis XV abandonnait la reine; aimable, séduisante, pleine de grâces, elle prit bientôt un rang distingué dans la société licencieuse de Choisy.

M. de Tressan avait ajouté par une chanson une célébrité nouvelle à cette célébrité déjà fort remarquable.

La chanson de M. de Tressan commençait par ce couplet :

Quand Boufflers parut à la cour,
On crut voir la mère d'Amour,
Chacun s'empressait de lui plaire,
Et chacun l'avait à son tour.

Madame de Boufflers chantait cette chanson

comme les autres; seulement, arrivée au dernier vers, elle disait :

— Ma foi ! j'ai oublié le reste.

Voici comment ce mariage, qui devait avoir lieu le lendemain, avait été arrêté :

Quelques jours auparavant, madame de Boufflers, fatiguée de l'existence de veuve, dont moins que personne cependant elle devait s'apercevoir, madame de Boufflers vint trouver M. de Luxembourg, qui était son amant de longue date.

— M. le maréchal, dit-elle en entrant, il m'est passé cette nuit une idée par l'esprit.

— Laquelle, madame la duchesse?

— C'est qu'il fallait que vous m'épousassiez.

— A quoi bon? Dans la situation où nous sommes, il me semble que nous sommes mariés ou à peu près.

— C'est vrai, aussi n'est-ce point à cause de cela, c'est pour m'appeler madame la ma-

réchale; le titre a bon air et me plaît; d'ailleurs, si vous m'apportez un titre, je vous en apporte un autre; si vous me faites madame la maréchale, je vous fais M. le capitaine des gardes.

— Eh pardieu! que ne disiez-vous donc cela tout de suite, chère duchesse? A quand le c ontrat?

— Je viendrai ce soir chez vous avec mon notaire.

— A ce soir, donc.

— A ce soir.

C'est ce contrat que Louis XV était invité à signer par M. de Luxembourg, et qu'il signa.

Huit jours après, M. de Luxembourg reçut en effet la charge de capitaine des gardes, laissée vacante par la mort du maréchal d'Harcourt.

Le 1er novembre suivant, le roi fonde une noblesse militaire, acquise de droit, non-seulement à ceux qui seront parvenus au

grade d'officiers généraux dans ses troupes, mais encore à ceux qui le serviront au moins en qualité de capitaine, et dont le père et l'aïeul l'auront servi en même qualité : *Patre et avo militibus.*

C'était une compensation glorieuse accordée à ce droit honteux qu'avait le premier publicain venu d'acheter la noblesse à prix d'argent.

Le 10 décembre, le maréchal de Saxe meurt à Chambord, que le roi lui avait donné; il avait introduit dans l'armée une théorie nouvelle et qui reposait sur le caractère guerrier de la nation française : c'était de remettre presque toujours le succès des batailles aux mains de l'infanterie.

— Aux mains des Français, disait le maréchal de Saxe, le fusil n'est que le manche de la baïonnette.

Comme le roi ne pouvait, à cause de la religion professée par M. le maréchal de Saxe,

lui accorder les mêmes honneurs funèbres qui avaient été accordés à M. de Turenne, il ordonna qu'il serait enterré à Strasbourg, et que les frais de transport, d'inhumation et de mausolée seraient pris sur le trésor royal.

Pigale fut chargé d'exécuter et exécuta le monument du vainqueur de Fontenoy et de Rocoux.

Le maréchal de Saxe était mort à l'âge de cinquante-quatre ans.

Le 22 janvier 1751, le roi fonda l'École militaire, où doivent trouver le logement, la nourriture et l'éducation gratuite cinq cents gentilshommes français, préférence accordée à ceux dont les pères seront morts au service du roi, ou serviront encore dans ses armées : c'était le complément de l'idée des Invalides ; seulement Louis XIV avait commencé par la fin.

Le 12 septembre, madame la Dauphine accouche de M. le duc de Bourgogne.

A propos de cette naissance, le roi remet quatre millions sur les tailles, et la ville de Paris marie six cents filles.

Cet exemple donné est suivi par madame de Pompadour, qui marie d'un même coup toutes les filles nubiles de ses terres, ce qui donne un total de plus de sept cents mariages; ce que voyant M. de Montmartel, garde du trésor royal, il en fit autant pour trois cents autres.

Autant en firent de leur côté les corps et communautés de province, ainsi que les personnes qui voulurent faire leur cour au roi et à madame de Pompadour, de sorte que deux mille mariages furent le fruit de cet heureux accouchement de madame la Dauphine.

M. le président de Lévy, auteur du *Journal historique de Louis XVI*, calcula que ces deux mille mariages firent en quatorze ans profit à l'État de quinze mille hommes.

On comprend qu'à propos de ces six cents

mariages, dotés par la ville à six cents livres chacun, les chansons ne manquèrent pas.

Comme d'habitude, nous en donnerons un échantillon; on y verra que ce n'est point Béranger qui a inventé le refrain de : *Vivent les gueux!*

Deux cents écus sont les dotes
De ces tendrons,
Y compris habits et cottes,
Et violons;
Sans pâtés de Périgueux :
Vivent les gueux!

Qu'il serait beau, ce me semble,
Voir en un jour,
Tant d'amants unis ensemble
Faire à l'Amour
Un sacrifice joyeux!
Vivent les gueux!

Pour compléter cette fête,
De l'Opéra,

Notre prévôt, bonne tête,
Régalera
Ce bataillon d'amoureux :
Vivent les gueux !

Le 4 février 1752, M. le duc d'Orléans meurt à Sainte-Geneviève, où il s'est retiré depuis quelques années, après avoir brûlé les plus beaux tableaux de sa galerie, parce qu'ils représentaient des nudités.

Le 29 juin, le fameux cardinal Albéroni meurt à Rome. C'est le même que nous avons connu à propos de la conspiration de Cellamare, et qui mit l'Europe en feu pour faire de l'Espagne la puissance qu'elle devint depuis ; en effet, au moment de cette mort, l'Espagne possède ce royaume des Deux-Siciles qu'il avait envahi, et ces duchés de Parme et de Plaisance qu'il réclamait.

Le 28 février 1753, meurt à son tour madame du Maine.

Le 23 août 1754, madame la Dauphine

accouche d'un prince qui reçoit le nom de duc de Berry, et qui sera plus tard le roi Louis XVI.

La mort de Montesquiou, de M. de Lowendahl et du prince de Dombes, sont les événements importants du reste de l'année 1755.

L'année 1756, pendant laquelle, sous la protection de M. le duc d'Orléans, l'inoculation se répand en France, est surtout remplie par les événements de la guerre du Canada.

Au reste, pendant ces six années, la puissance de madame de Pompadour, au lieu de diminuer, s'est accrue. C'est qu'à cette avidité d'argent et de propriétés que l'on peut reprocher à la favorite, de grandes qualités sont jointes. Ces sentiments généreux et artistiques, qui manquent complétement au roi, elle les possède. Quand le roi cède lâchement à l'Angleterre en lui promettant l'exil du prétendant; quand, obéissant à l'ordre du

cabinet de Londres, il fait arrêter en pleine rue et conduire à la frontière de France, où il arrive, montrant à ses poignets la marque des cordes avec lesquelles on l'a garrotté, le prince Charles-Édouard, elle s'oppose de tout son pouvoir à cet exil et à cette arrestation. Elle expose son crédit et sa fortune dans une lutte où elle ne ménage pas les vérités à son royal amant. Puis enfin, quand l'œuvre est accomplie, par elle seule dans toute la cour, ce mot que l'Europe prononce tout bas est prononcé tout haut :

— Sire, c'est une lâcheté.

De même que le malheur, l'art a un puissant soutien en elle. Par elle, Voltaire entre à la cour, obtient une charge de gentilhomme, qu'il vend six cent mille livres. Par elle, il s'y maintient malgré ses incartades et ses familiarités. De temps en temps il est obligé de s'enfuir, de se cacher, tantôt chez madame du Châtelet, tantôt chez madame du Maine ;

mais au premier retour de beau temps, au premier sourire royal glissant comme un rayon du soleil, elle rappelle le fugitif qui revient timidement, fait quelques vers en faveur du roi, qu'il déteste, et de la favorite, qu'il méprise, donne *Sémiramis* qui tombe, se sauve en Prusse devant *Catilina* qui réussit, et, toujours avide de renommée ou plutôt de bruit, fait dire à d'Alembert en le montrant :

— Voyez cet homme, il a de la gloire pour un million, il en veut encore pour un sou.

C'est que l'art est une grande ressource pour lui conserver son pouvoir sur Louis XV, qui s'ennuie de plus en plus.

Louis XV est atteint de la seule maladie qui n'ait pas de remède, du désenchantement. Voyez le portrait en pied de Louis XV fait par Vanloo, il est juste de l'époque où nous sommes arrivés ; le roi y donne encore la main à un reste de jeunesse qui fuit ; mais arrivé aux deux tiers de l'âge mûr, il com-

mence à apercevoir la vieillesse qui l'attend. C'est encore ce front sinon large, du moins noble et haut ; ce sont encore ces yeux bleus, si clairs sous leurs paupières noires, si bien fendus sous leurs sourcils irréprochables ; c'est ce nez auquel on reconnaît les Bourbons ; cette bouche fine et spirituelle qui vient de la maison de Savoie ; eh bien ! interrogez ce front, ces yeux, cette bouche, cherchez sous l'effort du peintre l'expression qu'il a voulu voiler, vous trouverez la fatigue de tout. Il ne manque au pied de ce portrait qu'une coupe vide pour en faire l'emblème du Désenchantement.

Eh bien, ce roi, il faut l'amuser à tout prix. C'est bien plus pour lui que pour madame de Pompadour que Bellevue s'élève sur le programme d'un rêve. « Faites-moi les jardins d'Alcine de l'Arioste, » a dit madame de Pompadour à Boucher, et Boucher s'est mis à l'œuvre. Madame de Pompadour a fourni

l'or, le marbre et le porphyre; Lemoine a taillé tout cela, et Lemoine et Boucher ont fait à eux deux la demeure d'une fée.

Aussi, quand Louis XV voit tous les efforts faits pour lui plaire, il sourit, donne le tabouret à madame de Pompadour, la fait asseoir près de la reine, la fait baiser au front par les princesses, elle, la fille de la maîtresse du fermier Tournehem, de cette femme à laquelle on a fait cette épitaphe quand elle est morte :

Ci-gît qui sortit du fumier,
Et, pour faire fortune entière,
Vendit son honneur au fermier
Et sa fille au propriétaire.

Elle, la fille du Poisson qui a été condamné à être pendu, et qui, un soir, dans un souper de financier, la tête chaude de vin, l'esprit débordant de vérité, se renversait sur son fauteuil en disant :

— Savez-vous ce qui me fait rire? C'est de nous voir tous avec ce train et cette magnificence qui nous entourent; un étranger qui entrerait ici nous prendrait pour une assemblée de princes; et vous, M. de Montmartel, vous êtes le fils d'un cabaretier; vous, M. de la Valette, le fils d'un vinaigrier; toi, Bouret, le fils d'un laquais; et moi, ma foi, tout le monde sait de qui je suis fils.

Ce n'est point pour elle seule que Louis XV oublie les lois de l'étiquette; son frère qu'il a appelé le marquis de Vandière, et que M. de Maurepas a appelé, lui, le marquis *d'Avant-hier*, il faut lui changer ce nom qui prête au ridicule; on l'appellera le marquis de Marigny, et pour que le charmant petit beau-frère ait tout à fait l'air d'un marquis, on le fait secrétaire de l'Ordre. Il aura un cordon bleu exceptionnel, qui dispense des preuves. Au moins sur lui la faveur ne s'est point égarée tout à fait. Il s'est occupé de

dessin, de géométrie et d'architecture. A dix-neuf ans, il avait eu la surintendance des bâtiments; eh bien ! à l'âge où un autre n'aurait songé qu'à jouir de sa faveur, il comprit, lui, qu'il fallait la mériter. Il partit pour l'Italie avec Soufflot, Cochin et Leblanc, y resta deux ans, et quand il revint, s'il n'était pas un artiste de première force, c'était au moins un appréciateur de premier ordre. On le fait marquis de Marigny au moment de partir.

— Bon, dit-il, les Français m'ont appelé marquis *d'Avant-hier,* les Italiens vont m'appeler marquis *des Mariniers;* c'est naturel, je suis né Poisson... Sire, disait-il au roi, je ne saurais comprendre ce qui m'arrive, je ne puis laisser tomber mon mouchoir que vingt cordons bleus ne se baissent pour le ramasser.

A son retour d'Italie, il est tout art; il fait donner à l'académie d'architecture des lettres patentes; c'est lui qui crée l'école d'architecture de Rome. Il veut achever le Louvre, y

placer la bibliothèque, la collection des médailles, le musée, les antiques ; il veut surtout y loger les artistes pour que les artistes aient un palais.

Que sa sœur vive, il fera tout cela.

En attendant, c'est lui qui fonde l'exposition publique des tableaux dans la grande galerie du Louvre; c'est lui qui réunit la grande collection de Rubens; c'est lui qui achète, moyennant une pension de dix mille livres de rente, le secret de Picot, qui consiste à transporter la peinture, sans l'altérer, d'une toile sur une autre. C'est ainsi qu'il sauvera de la destruction le chef-d'œuvre d'André del Sarte et le *Saint Michel* de Raphaël.

1789 a jeté l'anathème sur les favoris et les favorites; grâce pour le marquis de Marigny !

Pendant ce temps, il est vrai, sa sœur faisait des fondations moins honorables.

Elle avait compris, la pauvre femme, que cette mission regardée comme impossible par madame de Maintenon, c'est-à-dire d'amuser un homme inamusable, méritait bien quelque indulgence pontificale.

Elle avait en conséquence inventé le Parc-aux-Cerfs.

C'était la première fois qu'une favorite avait eu l'idée de donner un sérail à son amant.

Mais elle avait compris, l'intelligente duchesse, que son royal amant était surtout un homme d'habitude, et que la variété était une distraction sans être un danger.

Or, qu'était-ce que le Parc-aux-Cerfs ? Un harem de Bagdad ou de Samarcande, d'où chaque esclave était exilée après avoir eu l'honneur de la couche du maître. Celles qui n'y avaient laissé que leur honneur en recevaient le prix, on les dotait ; et, grâce à cette dot, on les mariait dans la bourgeoisie ou

dans les fermes ; celles qui y avaient puisé la maternité voyaient leur enfant poussé dans le clergé ou dans l'armée.

Peu importait donc à madame de Pompadour toutes ces esclaves d'un instant, pourvu qu'elle fût la sultane favorite, ou tout au moins la Scheherazade qui devait, par son esprit, par son art et par ses contes, amuser le sultan pendant mille et une nuits.

II

L'Angleterre et la France en présence. — Rupture. — M. de Jumonville. — Washington. — MM. de Villiers et de Contrecœur. — Attaque des vaisseaux français par l'escadre anglaise. — Déclaration de guerre. — Projets de l'Angleterre. — M. de Dieskau. — M. de Montcalm. — Prise de Minorque par Richelieu. — Sa rentrée triomphale à Paris. — Projet de Henri IV d'établir une république chrétienne. — Marie-Thérèse et madame de Pompadour. — L'abbé de Bernis. — Improvisation. — Il remplace M. de Rouillé. — Traité entre l'Angleterre et la Prusse. — Alliance de la France avec l'Autriche.

Il y a juste cent ans aujourd'hui, à l'époque où nous écrivons ces lignes, que l'Angleterre et la France, ces vieilles ennemies de

Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, s'apprêtaient à poursuivre sur l'Océan la lutte continentale qu'elles soutenaient depuis cinq siècles, et que nous avons vue se clore en 1745 par la bataille de Fontenoy.

Jetons les yeux sur la carte du monde en 1750, et disons quelle était leur puissance respective.

L'Angleterre, il y a cent ans, ne possédait que cinq comptoirs dans l'Inde : Bombay, Béjapour, Madras, Calcutta et Chandernagor.

Elle n'avait, dans l'Amérique du Nord, que Terre-Neuve, et cette bande du littoral qui s'étend, comme une frange, de l'Acadie aux Florides.

Sa seule possession, au banc de Bahama, était les îles Lucayes ; aux Petites-Antilles, Barboude ;

Dans le golfe américain, la Jamaïque.

Enfin, l'Angleterre n'avait pour toute sta-

tion, dans l'océan équinoxial, que Sainte-Hélène, de meurtrière mémoire.

La France, au contraire, avait la double suprématie continentale et coloniale.

Elle possédait toute cette ligne de forteresses bâties par Vauban, qui sont les clefs des Pays-Bas, et qui s'étendent de Philipsbourg à Dunkerque. Ses armées occupaient la Corse, et, par le traité de 1748, elle venait d'acquérir une influence protectrice sur Gênes, Modène, Parme, Plaisance et Guastalla.

Comme puissance coloniale, elle tenait presque toutes les Antilles. Ses colonies d'Acadie, du Canada et de la Louisiane prenaient de jour en jour plus d'étendue. Elle avait Québec, Montréal, Mobile et la Nouvelle-Orléans; les forts de Fontenai, de Saint-Charles, de Pierre et de Maurepas s'élevaient à l'envi sur les lacs du Canada. Le fort la Reine dominait la rivière des Asseniboins. Elle tenait,

sur les lacs Ouinipeg, les forts Dauphin et Bourbon. En Afrique, le Sénégal et Gorée lui appartenaient. Elle colonisait Madagascar, et elle avait pour relais l'Inde, où sa puissance domine les îles de France, de Bourbon, de Sainte-Marie et de Rodrigue.

Quand nous en serons à l'année 1848, nous ferons un tableau comparatif de ce qu'elle a gagné et de ce que nous avons perdu.

Revenons aux causes de notre nouvelle rupture avec l'Angleterre.

L'Angleterre, par le traité d'Utrecht, avait reçu une portion de l'Acadie. Les limites des terres cédées à l'Angleterre et des terres retenues par nous étaient mal fixées et laissaient en litige une espèce de terrain vague.

Sur ce terrain, dont la propriété était plus que contestable, les Anglais avait bâti le fort de la Nécessité, y avaient mis une garnison assez forte, et en avaient confié le commandement au major Washington. Le comman-

dant des troupes françaises sur l'Ohio, M. de Contrecœur, ordonna alors à M. de Jumonville, un de ses officiers, de se rendre au fort de la Nécessité, porteur d'une lettre, dans laquelle le commandant français priait le major Washington de ne pas troubler, par une possession illégale, la paix qui régnait entre les deux puissances, et à se retirer sur la portion des terres anglaises qui n'était susceptible d'aucune discussion. M. de Jumonville prit trente hommes et se mit en chemin; mais à une petite distance du fort, tout à coup une fusillade éclate, et M. de Jumonville s'aperçoit qu'il est complétement entouré. Alors il s'avance seul entre ceux qui l'attaquent et sa petite troupe, à laquelle il ordonne de s'arrêter, fait un signe de la main, et, reconnu pour parlementaire, commence la lecture de sa lettre. Mais aux premiers mots, une seconde fusillade recommence, et le renverse mort avec huit de ses soldats, et

les vingt-deux autres sont faits prisonniers ; un seul Canadien se sauve, et va porter au commandant la nouvelle de cette violation du droit des gens.

Pendant que le Canadien portait cette nouvelle au commandant Contrecœur, le major Washington donnait les mêmes ordres qu'il eût donnés en temps de guerre déclarée, et, se mettant à la tête de quatre cents hommes, marchait contre les avant-postes français ; mais à peine avait-il fait quelques lieues, qu'il fut averti par les sauvages qu'une troupe nombreuse marchait à sa rencontre dans le but de venger l'assassinat de Jumonville.

En effet, c'était M. de Villiers, frère de la victime, qui avait reçu du commandant mission de punir les meurtriers de son frère et de faire rendre les prisonniers. Le major Washington se retira dans le fort et y attendit les Français.

M. de Villiers y mit le siége; mais après une énergique défense, pressé plus énergiquement encore, Washington fut forcé de se rendre. La capitulation, plus favorable aux Anglais que ceux-ci ne devaient s'y attendre, portait que la garnison se retirerait sur son territoire sans être inquiétée et avec armes et bagages.

Mais la mort de Jumonville était qualifiée d'assassinat; de son côté, le major Washington s'engageait à renvoyer les Français prisonniers et qui avaient été transférés à Boston. Mais, chose étrange, ces vingt-deux hommes se trouvèrent réduits à sept, et l'on ne put savoir ce que les quinze autres étaient devenus.

Le major Washington était le même auquel la France, toujours oublieuse, devait plus tard offrir son aide dans la guerre de l'indépendance.

L'assassinat eut lieu le 24 mai 1754, et la

prise du fort le 3 juillet de la même année.

Le France fit ses réclamations au cabinet de Londres ; mais comme toujours, le cabinet de Londres fit une réponse évasive ; puis tout à coup, sans déclaration de guerre aucune, précipitant le dénoûment d'une situation douteuse, et faisant sur mer ce que Frédéric allait faire sur le continent, on apprend à Paris que des navires marchands et même des vaisseaux de guerre ont été capturés par les escadres britanniques sans avertissement aucun.

Les hostilités commencèrent au banc de Terre-Neuve, c'est-à-dire dans les mêmes régions où venait de se passer l'événement que nous avons raconté.

Le 3 juin 1755, un an après l'aventure de Jumonville, l'amiral Boscawen, à la tête d'une escadre anglaise de treize vaisseaux de guerre, rencontre les vaisseaux du roi *l'Alcide* et *le Lis*, s'approche d'eux sous des ap-

parences amies, et tout à coup les enveloppe et les attaque.

L'Alcide était commandé par M. Mocquart; *le Lis* par M. de Lorgeril.

Ces deux bâtiments faisaient partie de l'escadre de M. Dubois de la Motte.

Le prétexte de l'attaque fut la prétention émise par l'amiral Boscawen, et à laquelle les deux capitaines se refusaient, de faire saluer aux Français le pavillon de l'Angleterre.

Après une défense héroïque, les deux vaisseaux furent pris.

Quelques jours après, le vaisseau *l'Espérance*, naviguant sous pavillon blanc, fut surpris à son tour. M. de Douville, qui le commandait, se battit comme un lion, et, conduit à Londres, déclara qu'il ne se regardait pas comme prisonnier d'une nation civilisée, mais esclave d'une bande de pirates.

Ces trois événements pouvaient être un accident comme celui que les Anglais avaient

appelé la *surprise* de Jumonville, mais que la capitulation du fort de la Nécessité reconnaissait être un assassinat.

Cependant on espérait encore avoir justice, par la voie des négociations, de cette double violation du droit des gens, lorsqu'on apprend à Versailles que, pendant le mois qui vient de s'écouler, soixante et quatorze bâtiments venant de nos îles ; cinq négriers chargés de deux mille nègres ; vingt-six bâtiments portant des marchandises et des provisions à nos îles ; un bâtiment allant en Crimée ; deux navires de la compagnie des Indes, un allant au Sénégal et l'autre en revenant, soixante-six terre-neuviens ; deux bâtiments revenant de la pêche de la baleine ; vingt-deux bâtiments portant des provisions au Canada ou revenant d'en porter ; vingt-sept bâtiments faisant le grand cabotage tant sur les côtes de France que dans les colonies ; en tout, trois cents navires ont été pris.

Nous nous trouvions donc par suite de ce coup de filet maritime avoir près de dix mille prisonniers en Angleterre.

Le secrétaire d'État des affaires étrangères à Londres était alors Henri Fox, qui fut plus tard créé lord Holland, ennemi personnel de la France, qui devait nous léguer dans son fils, Charles Fox, un ennemi plus acharné et surtout plus terrible encore.

Forcé dans ses derniers retranchements par le cabinet de Versailles qui demandait comment en pleine paix des actes pareils à ceux que nous venons de citer avaient pu s'accomplir, Henri Fox répondit « que l'état de guerre ne résultait pas toujours entre nations de combats réels, mais de certaines mesures qui annonçaient les hostilités; que les armements de la France étaient publics; qu'elle préparait de grandes escadres et transportait incessamment des troupes au Canada; que dans ces circon-

stances le gouvernement britannique n'avait dû prendre conseil que de ses intérêts et agir vigoureusement, afin de garder la dignité de la nation. »

Cette réponse insolente était suivie d'une note plus insolente encore, dans laquelle M. Fox demandait qu'on désarmât immédiatement la flotte française, que les fortifications de Dunkerque fussent rasées, après quoi on donnerait des explications sur les affaires du Canada et en général sur celles de l'Amérique du Nord.

M. de Rouillé répondit au nom du roi « que ce qui venait de se passer n'était qu'un système de grande piraterie, indigne d'un peuple civilisé; que l'Angleterre avait non-seulement saisi les bâtiments du roi de France, mais encore des navires marchands pour une somme de plus de trente millions, et que le cabinet de Versailles demandait immédiatement réparation de cet acte hostile. »

Sur le refus du gouvernement anglais, M. de Mirepoix, notre ambassadeur, demanda ses passe-ports, et la guerre fut déclarée.

Au reste, les dispositions de l'Angleterre ne tardèrent point à être mises au jour. Un mois après le combat naval où succombèrent sous le nombre *l'Alcide* et *le Lis*, une rencontre eut lieu sur l'Ohio, près le fort Duquesne, entre les Français, et les Anglais commandés par le général Braddock. Les Anglais complétement battus, leurs officiers tués, leurs magasins et leurs provisions enlevés, on trouva les instructions données au général par le cabinet de Londres; ces instructions prouvaient, par leur date, qu'au milieu de la paix la plus parfaite, le gouvernement anglais faisait tous ses préparatifs pour franchir les limites de l'Acadie et envahir la plus grande partie de nos établissements en Amérique. Le plan général était d'envoyer de fortes escadres anglaises, qui fermeraient aux

Français l'entrée du fleuve Saint-Laurent, pendant que quatre armées fondraient sur les derrières de nos colonies. La mission particulière du général Braddock, au milieu de ce plan, était de prendre le fort Duquesne, de remonter l'Ohio pour joindre, par le lac Érié, M. Shirley qui l'attendait à Choagen avec cinq mille hommes, des barques et du canon. Une fois réunis, ils devaient agir de concert, prendre Niagara et Frontenac. Pendant ce temps le colonel Johnson s'emparerait du fort Frédéric, du lac Champlain, de la rivière de Richelieu, et se mettrait en état de prendre au printemps la ville de Montréal, tandis qu'une autre armée anglaise pénétrerait jusqu'à Québec par la rivière Saint-Jean.

Heureusement, l'immense plan avortait en tombant entre nos mains. L'escadre de M. Dubois de la Motte, auquel on avait enlevé *le Lis* et *l'Alcide*, comptait encore sept vaisseaux. Elle avait mis à terre M. de Dieskau

avec des troupes de débarquement. On était en état de défense ; et les sauvages, qui haïssaient les Anglais, nous promettaient d'être pour nous de puissants auxiliaires.

Malheureusement, à peine arrivé, Dieskau, après avoir battu un corps de 1,500 Anglais près du lac George, après les avoir poursuivis jusque sous les retranchements du général Jackson, est blessé et pris.

Mais, maintenus et surveillés, les Anglais sont obligés non-seulement de renoncer au vaste plan que nous avons exposé, mais encore de se tenir sur la défensive. D'ailleurs, pour prendre le commandement de nos troupes, on attend un nouveau chef.

Ce nouveau chef, c'est Louis-Joseph de Saint-Véran, marquis de Montcalm, c'est-à-dire un des plus braves généraux de l'armée française. Le sang des Gozon n'a pas dégénéré dans ses veines. C'est encore à lui ces grands bois de la Dragonnière, où son aïeul exerçait

ses chiens à l'attaque du serpent. Sa carrière sera courte, mais rayonnante, glorieuse et rapide comme celle de la bombe qui doit lui creuser sa tombe.

D'ailleurs, pendant ce temps, on va rendre aux Anglais, en Europe, ce coup de main qu'ils voulaient tenter en Amérique. Les Anglais ont dans la Méditerranée une station qu'ils affectionnent à l'égal de Gibraltar, qu'ils lui préfèrent peut-être. Philippe V, au temps de ses malheurs, a laissé rouler cette perle de ses mains. Les Anglais l'ont ramassée et en ont fait un des joyaux de leur couronne.

Cette station, c'est l'île de Minorque.

En prenant Minorque, nous coupons les communications des Anglais avec le roi de Sardaigne, leur allié; nous troublons leur navigation au levant et en Italie. Le port de Mahon, l'un des plus beaux de l'Europe, donne un asile sûr à leurs flottes égarées dans la Méditerranée, ce grand lac dont ils

gardent l'entrée, mais dont nous sommes les véritables maîtres.

En cas de guerre malheureuse, la reddition de Mahon lèvera bien des difficultés pour le rétablissement de la paix ; dans le cas contraire, Mahon devenu notre propriété, on en traitera avec l'Espagne, qui nous donnera en échange tout ce que nous voudrons dans le golfe du Mexique.

Il est vrai que le fort Saint-Philippe passe pour imprenable; eh bien! on y enverra Richelieu : c'est le général des brusques attaques et des coups de main insensés. La colonne de Fontenoy, elle aussi, n'était-elle pas inébranlable? Richelieu l'a brisée!

Richelieu aura un commandement absolu sur mer et sur terre; on lui fourre cinquante mille louis dans ses coffres, on lui donne la flotte d'Hyères, sous les ordres de M. de la Galissonnière, douze vaisseaux de ligne; on y joint dix-huit bâtiments de transport. Cette

magnifique escadre met à la voile. Où va-t-elle?

On le saura quand le fort Saint-Philippe sera pris.

La mer est l'alliée des Anglais. Le lendemain du départ, une tempête s'élève qui rompt l'ordre de marche de la flotte ; trois jours les vaisseaux errent dispersés; le 19 avril ils se rallient en vue de Minorque.

Le 23 avril, le maréchal va reconnaître la place de son camp, et il jette en même temps un coup d'œil sur le fort Philippe.

C'est partout un roc uni, des fossés de trente pieds de profondeur, taillés dans le granit. Impossible d'ouvrir la tranchée; le roc est impénétrable, même au canon. C'est une citadelle à prendre par escalade; le tout sera de trouver des échelles assez hautes.

En attendant, Richelieu fait ses compliments aux dames minorcaines, leur fait porter des fruits, leur envoie des bonbons, et

s'informe s'il y a dans les productions de la France quelque objet qui leur fasse plaisir.

Puis, comme il craint pour ses soldats le bon vin d'Espagne qui encombre les caves de la ville :

— Enfants, dit le maréchal à ses soldats, celui de vous qui se grisera n'aura pas l'honneur de paraître à la tranchée.

On signale une flotte ; c'est celle de l'amiral Byng qui vient en aide à Minorque ; le maréchal cède un millier d'hommes à la Galissonnière, pour renforcer ses soldats de marine. On donnera l'assaut, et l'on se battra sur mer à la fois. Les Minorcains auront double spectacle.

L'amiral anglais est battu à plate couture, et le même jour Richelieu s'empare des ouvrages avancés.

Enfin, dans la nuit du 27 au 28 juin, trois forts sont pris sur cinq, et le 28, à midi, trois députés apportent un projet de capitulation

qui, discuté pendant le reste de la journée, est signé le même soir.

Le 29, tous les forts étaient rendus, et M. de Fronsac, fils du duc de Richelieu, en allait porter la nouvelle à Compiègne.

M. de Richelieu n'avait plus rien à faire à Minorque, mais il lui fallait l'agrément du roi pour quitter sa conquête. Malheureusement, il avait à la cour moins d'amis que d'ennemis, et madame de Pompadour était au nombre de ces derniers.

Madame de Pompadour avait eu l'heureuse idée de marier sa fille Alexandrine au duc de Fronsac; elle en avait dit deux mots à M. de Richelieu, lequel avait répondu qu'il serait on ne peut plus honoré de l'alliance, mais que comme M. de Fronsac avait l'honneur, par sa mère, d'appartenir à la maison impériale de Lorraine, il ne pouvait prendre d'engagement que du consentement de l'impératrice.

Madame de Pompadour avait compris la réponse, et s'en était tenue là ; mais, de cette réponse et du peu d'effet qu'elle avait produit sur le duc à la première vue, elle avait gardé rancune au vainqueur de Mahon.

Pendant ce temps, on minait M. de Richelieu près du roi.

Enfin, le duc fut obligé de feindre une maladie pour obtenir un congé que, grâce aux certificats de ses médecins et à la menace qu'il faisait de le prendre si on ne le lui donnait pas, on n'osa plus lui refuser.

La rentrée du maréchal à Paris fut un véritable triomphe ; mais Louis XV le reçut froidement.

— Ah ! vous voilà, M. le duc ? dit-il. Eh bien ! comment avez-vous trouvé les figues de Minorque ? On les dit fort bonnes.

— Excellentes, sire, répondit Richelieu ; seulement, il faut de longues échelles pour les aller chercher.

Et le premier, il tourna le dos au roi.

Au moment du départ de M. de Richelieu, on flottait encore pour une alliance continentale entre Frédéric et Marie-Thérèse.

Au retour de Richelieu, on était à peu près décidé pour l'Autriche.

Quoique son fils eût l'honneur, comme il le disait, d'appartenir à la maison impériale de Lorraine, M. de Richelieu n'était point pour l'alliance autrichienne.

Toutes les traditions des grands hommes du dernier siècle avaient été pour l'abaissement de la puissance impériale.

Henri IV, Richelieu et Louis XIV avaient poursuivi cet abaissement.

Au moment où le couteau de Ravaillac fit manquer l'expédition de Juliers, Henri IV venait d'arrêter avec Sully un immense projet, dont cette expédition de Juliers n'était que le prologue.

Ce projet changeait la face de l'Europe,

qui devenait, sous le nom de république chrétienne, une confédération universelle. Messieurs les jacobins de 1793, et messieurs les montagnards de 1848, écoutez ceci.

C'est un projet de Henri IV.

Puis vous nous direz si, depuis que vous faites des théories, vous avez trouvé quelque chose de plus libéral, comme on disait sous Charles X, de plus radical, comme on disait sous Louis-Philippe, de plus démocratique, comme on dit aujourd'hui.

Il s'emparait de l'Autriche qui lui avait fait tant de mal, et qui depuis cent ans, ne fût-ce que par sa devise *a, e, i, o, u, Austria est imperanda orbi universo,* tend à l'empire universel.

Une fois à Vienne, il prêchait une croisade et chassait les Turcs de l'Europe.

Puis il fondait une confédération chrétienne, formée de quinze États :

Six monarchies héréditaires,

Cinq monarchies électives,

Quatre républiques.

Les six monarchies héréditaires étaient le Danemark, la Suède, l'Angleterre, la France, l'Espagne et la Lombardie.

Cette dernière, érigée en royaume en faveur du duc de Savoie, se composait de la Savoie, du Montferrat, du Milanais et du Mantouan.

Les cinq monarchies électives étaient :

Rome, augmentée de Naples et de la Calabre;

L'empire germanique;

La Bohême, à laquelle il ajoutait la Lusace, la Silésie et la Moravie;

La Pologne, augmentée des conquêtes à faire sur les Russes;

La Hongrie, augmentée d'une portion de l'Autriche, du Tyrol, de la Carinthie, et des conquêtes à faire sur les Turcs.

Les quatre républiques étaient :

La république italienne, composée de tout le nord de l'Italie entre le royaume de Lombardie, le pape et Venise;

La république de Venise, augmentée de la Sicile;

La république helvétique, augmentée de la Franche-Comté;

Enfin la république belge.

Tous ces États devaient avoir un conseil suprême, chargé de maintenir la paix universelle, de prévenir les querelles, de prononcer sur les différends, de défendre les frontières, de diriger les attaques contre celui qui serait déclaré ennemi commun; enfin de veiller à la sûreté, au bien-être et à la prospérité de cette harmonie générale.

Ravaillac savait-il ce qu'il y avait de profond amour pour l'humanité dans ce cœur qu'il perçait au coin de la rue de la Ferronnerie, le 14 mai 1610?

Eh bien! ce rêve de l'abaissement de l'Au-

triche, fait par Henri IV, et devenu projet, parfois même réalité, entre les mains de Richelieu et de Louis XIV, allait être abandonné par Louis XV, grâce à l'influence fatale de madame de Pompadour.

Cette maison d'Autriche, en effet, obscure et presque inconnue il y avait trois siècles et demi, ne s'était élevée à la monarchie de Charles-Quint qu'en combattant perpétuellement contre tout principe de liberté. Dans ce combat elle avait perdu la Suisse, la Hollande, l'Espagne et Naples; mais il lui restait encore les Hongrois, les Bohêmes, les Brabançons, les Toscans et les Autrichiens. Sa domination s'étendait encore de la Turquie à Philipsbourg, et de l'Océan à la Méditerranée.

C'était loin de ce qu'elle était il y avait deux cents ans, mais c'était encore plus qu'elle ne devait être.

Un instant, en 1738, tout cet empire avait

été réduit à la seule Hongrie, et l'Allemagne avait respiré.

Marie-Thérèse avait vu l'abîme, elle l'avait mesuré, et, redevenue puissante, elle avait compris qu'elle ne pouvait conserver cette puissance qu'avec l'aide de la France.

Mais quelle probabilité de vaincre cette répugnance instinctive, et de donner tort à la politique de trois hommes de la taille de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV?

N'avait-elle pas d'ailleurs contre elle le roi, le Dauphin, les ministres, la nation entière?

Quelle serait son alliée dans une pareille lutte?

Madame de Pompadour;

Madame de Pompadour, la fille de M. Poisson, ce commis à moitié pendu, cette grisette trop heureuse d'épouser en premières noces un maltôtier, l'alliée de Marie-Thérèse, la fille, l'héritière des Césars!

L'admirable chose que la politique, et

comme son égoïsme nivelle les conditions!

Quoique madame de Pompadour fût montée presque jusqu'à Louis XV, combien fallait-il encore que Marie-Thérèse descendît de degrés pour arriver à madame de Pompadour!

Marie-Thérèse lui écrivait cependant, à cette femme, et l'appelait *ma cousine!*

Cette alliance de la France avec l'Autriche était si étrange, si inouïe, si peu probable, que lorsque M. de Kaunitz, ministre autrichien à Aix-la-Chapelle, en parla pour la première fois à M. de Saint-Severin, que madame de Pompadour avait envoyé, en 1747, dans cette ville, pour conclure la paix à quelque prix que ce fût, M. de Saint-Severin refusa de s'occuper de ce projet.

Mais, à la première ouverture que Marie-Thérèse avait faite à *sa cousine* de ce projet d'alliance, madame de Pompadour, moins forte en politique que Henri IV, Richelieu et Louis XIV, madame de Pompadour avait

été séduite d'être appelée *cousine* par Marie-Thérèse, elle qui n'était appelée que *Cotillon II* par Frédéric.

Or, pour arriver à cette alliance de la France et de l'Autriche, que fallait-il?

Une misère pour la favorite : renvoyer les vieilles têtes ministérielles qui avaient encore sur l'Autriche les préjugés de Louis XIV, de Richelieu et de Henri IV; placer à la tête des affaires étrangères des ministres nuls, ou à sa dévotion.

Des Paulmy, des Rouillé, des Moras ou des Berryer, M. de Maurepas était le plus redoutable; il avait des idées arrêtées, et dans ses idées, l'Autriche était l'ennemie-née de la France. Il était amusant, le roi l'aimait; le voyant à toute heure du jour, il avait une grande influence sur le roi. En outre, le Dauphin l'aimait fort; et le Dauphin, c'était chose connue, le Dauphin, qui mourut peut-être de cette inimitié-là, était l'ennemi de l'Autriche.

M. de Maurepas a l'imprudence de faire une épigramme, et M. de Maurepas est exilé.

Nous avons dit encore comment M. d'Argenson avait été exilé. M. de Machaut avait été invité à donner sa démission.

A part l'opposition que d'Argenson pouvait faire à la politique de la favorite, d'où venait la haine de celle-ci?

Nous allons le dire.

Un jour, un ami de madame de Pompadour entre chez le ministre, jette les yeux sur une lettre qu'il écrit, et s'aperçoit qu'il est question d'une caricature qui paraît en ce moment.

Cette caricature représente M. d'Argenson dans un carrosse, Machaut sur le siége en cocher, et le roi derrière en laquais.

La lettre commençait par ces mots :

« Mon laquais vient enfin de renvoyer mon cocher. »

En effet, le matin même le roi avait écrit

à M. de Machaut, en lui redemandant son portefeuille, la lettre dont nous donnons copie plus loin.

L'*ami* de M. d'Argenson va rapporter la chose à madame de Pompadour, qui la rapporte au roi, lequel, dans son indignation, écrit à M. d'Argenson, à son tour, la lettre que nous avons vue, et dont cette anecdote peut à la rigueur excuser la dureté.

Nous avons dit comment MM. de Paulmy et de Moras avaient remplacé MM. d'Argenson et de Machaut;

Et comment enfin l'abbé de Bernis avait été appelé au conseil d'État.

C'était d'ailleurs un aimable homme, et de plus un honnête homme, que cet abbé de Bernis. Il possédait l'esprit français dans toute sa fleur, et faisait de charmants vers qui sentaient infiniment plus la ruelle que la sacristie. Aussi Boyer, le professeur du Dauphin, le détestait-il. Éloigné par cette haine de

toute faveur ecclésiastique, Bernis résolut d'élever autel contre autel, et de s'attacher à la favorite.

Un jour qu'il soupait avec le roi et elle, et comme elle venait de déboucher une bouteille de vin de Champagne, dont le contenu s'enfuyait moitié dans les verres, moitié sur la table, il improvisa cette chanson :

Le Plaisir couronné de fleurs
 Vient voler sur la table,
Il n'attend pour charmer nos cœurs
 Qu'un moment favorable;
Belle Zéphise, où tu n'es pas
 Pourrait-il nous séduire?
Il a besoin de tes appas
 Pour fonder son empire.

Viens réveiller sous ce berceau
 L'Esprit et la Saillie,
Ils t'attendent sous un tonneau
 Qu'a percé la Folie.

Le champagne est près de partir,
Dans sa prison il fume,
Impatient de te couvrir
De sa bouillante écume.

Sais-tu pourquoi ce vin brillant,
Dès que ta main l'agite,
Comme un éclair étincelant
Vole et se précipite ?
En vain Bacchus dans le flacon
Retient l'Amour rebelle,
L'Amour sort toujours de prison
Sous la main d'une belle.

Un homme qui faisait de si charmants vers devait être un grand politique ; aussi remplaça-t-il, en juillet 1757, M. de Rouillé aux affaires étrangères.

Toute cette alliance avec Marie-Thérèse se nouait donc doucement dans l'ombre. Les trois complices étaient M. de Naremberg, ministre de la reine de Hongrie, l'abbé de Bernis et madame de Pompadour.

Voici ce que proposait Marie-Thérèse :

L'impératrice donnait les Pays-Bas au duc de Parme, et séparait ainsi, par un prince de la maison de Bourbon, les Anglais de la Hollande. Luxembourg, le Gibraltar de l'Autriche, était rasé. Nous prenions Mons ; la Pologne était déclarée libre, et la couronne héréditaire ; la Suède gagnait la Poméranie, et le Danemark était invité à l'union. La Russie était partie contractante, et comme la France était en guerre avec l'Angleterre, quoique cette guerre ne fût point de fait encore déclarée, cette ligue des grandes puissances du continent abaissait la puissance maritime de l'Angleterre à l'union de laquelle l'Autriche déclarait renoncer à jamais.

Ce plan était, selon l'esprit de Marie-Thérèse, vaste et hardi. Louis XV ne voyait ni si loin, ni si haut ; aussi le repoussa-t-il. Marie-Thérèse pria Louis XV de présenter le sien. Louis XV recourut à M. de Bernis,

lequel proposa un projet en deux lignes.

Garantie respective des États des deux maisons, la Prusse comprise, l'Angleterre exceptée.

Ce fut alors qu'on apprit qu'au commencement de 1750, il y avait eu traité entre l'Angleterre et la Prusse.

La Prusse fut exclue du plan, qui se trouva encore simplifié, et se borna dès lors à cette seule ligne.

Garantie respective des États des deux maisons.

Le traité fut signé, le 9 mai 1756, entre la France et l'Autriche.

III

Encore le parlement. — Le refus de sacrements. — Le conseil. — Commission mixte. — Condamnation de l'évêque d'Orléans. — Cassation. — Lettres patentes du roi. — Le parlement se refuse à rendre la justice. — Exil et prison. — M. de Fougères à Rouen. — Le roi se fait juge. — Ouverture de l'assemblée du clergé. — Naissance du comte de Provence. — L'évêque de Troyes. — M. de Bourbon. — Démission de conseillers. — Craintes de troubles. — Lettres insultantes à madame de Pompadour. — Menaces contre la famille royale. — Damiens. — Le roi frappé. — Arrestation de Damiens. — Les gardes du roi. — Lettre de Damiens à Louis XV. — Le prévôt de l'hôtel. — Damiens à Paris. — Le supplice. — Disgrâce de MM. d'Argenson et de Machaut. — M. de Rouillé remplacé par M. de Bernis. — Mort de Fontenelle.

Pendant tout ce temps, les querelles reli-

gieuses et politiques, soulevées par l'impôt du vingtième, allaient leur train.

Le parlement, comme nous l'avons dit, avait décrété d'accusation le curé de Saint-Étienne-du-Mont ; mais le roi avait cassé le décret par arrêt du conseil.

Le parlement ne s'était pas tenu pour battu ; le 18 avril 1752, il avait rendu arrêt en forme de règlement portant défense de faire aucun refus public de sacrements, sous prétexte de non-présentation de billets de confession ou de non-acceptation de la bulle *Unigenitus*.

Le roi établit alors une commission prise moitié dans l'Église, moitié dans la magistrature ; dans l'Église, il nomme les cardinaux de la Rochefoucauld et de Soubise, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lyon.

Dans la magistrature : MM. Trudaine de la Granville et d'Auriac, conseillers d'État, et

M. Joly de Fleury, ancien procureur général du parlement.

En 1753, la commission a fait son office de commission, c'est-à-dire qu'elle n'a rien fait; aussi la querelle va-t-elle s'envenimant de plus en plus.

On dénonce le 18 janvier, au parlement de Paris, divers refus de sacrements faits à Orléans, aux religieuses de Saint-Loup, de l'Hôtel-Dieu et autres.

Le parlement ordonne qu'il sera informé. Le 23, le parlement condamne l'évêque d'Orléans en six mille livres d'amende, payables sans déport.

Le 24, un arrêt du conseil évoque la connaissance de l'affaire, et casse l'arrêt du parlement.

Le parlement arrête qu'il sera fait des remontrances au roi sur l'arrêt du conseil.

Sur quoi, le 22 février suivant, la contradiction parlementaire augmentant le nombre

de refus de sacrements au lieu de les diminuer, et la compétence des magistrats étant contestée par le clergé, le roi, par lettres patentes envoyées au parlement, lui enjoint, sous peine de désobéissance, de surseoir à toute poursuite et procédure concernant la matière du refus de sacrements, jusqu'à ce qu'il en ait autrement ordonné.

Le 23 février, le parlement arrête qu'il sera fait remontrances sur ces lettres.

Le 4 mai, ces remontrances sont portées au roi, qui refuse de les recevoir, et ordonne l'enregistrement de ses lettres patentes du 22 février.

Le 7 mai, le parlement arrête qu'il ne peut obtempérer aux volontés du roi, sans manquer à son devoir et à son serment.

Le parlement cesse de rendre la justice.

Les présidents et conseillers des requêtes sont exilés; quatre d'entre eux sont arrêtés et conduits en prison.

La grand'chambre en corps est transférée à Pontoise.

Les parlements d'Aix, de Toulouse et de Rouen avaient suivi l'exemple du parlement de Paris; celui de Rouen, particulièrement, avait poursuivi l'évêque d'Évreux. La procédure paraît trop vive à la cour, qui la casse au 1er août, par la voix du conseil; puis, pour qu'il n'en reste pas trace, le marquis de Fougères se transporte, par ordre du roi, à Rouen, se fait représenter les registres du parlement, et y fait rayer et biffer, en sa présence, les arrêts et arrêtés de cette cour.

Sur quoi, le parlement de Rouen arrête qu'il sera fait des remontrances au roi.

Le parlement de Rennes, sans s'inquiéter des exécutions royales, entre à son tour en lice; le 19 août 1754, il rend un arrêt qui condamne l'évêque de Vannes à six mille livres d'amende, payables sans déport, pour son refus de faire un service pour le repos de

l'âme du curé de Karnac, lui enjoint de faire ce service dans les huit jours, sous peine d'être traité comme infracteur des lois du royaume et fauteur du schisme.

Le 4 septembre, le roi supprime la chambre royale qu'il avait établie pour juger en l'absence du parlement, et rétablit dans ses fonctions le parlement de Paris, lequel se décide à enregistrer l'arrêt du 2 septembre, qui impose un silence absolu sur les disputes de religion, et charge le parlement d'y tenir la main. A défaut du parlement, le roi s'est fait juge.

Le 2 janvier 1755, il exile pour autorisation de refus de sacrements l'évêque de Troyes à Méry-sur-Seine.

Le 15 janvier, le curé de Sainte-Marguerite de Paris est décrété de prise de corps par arrêt du parlement, pour refus de sacrements fait à la dame de Perth.

Le 8 mai suivant, il est condamné à un bannissement perpétuel.

Le 18 mars, arrêt du parlement qu'il y a abus dans les délibérations du chapitre d'Orléans, pour refus de sacrements fait au sieur Cogniou, membre de ce chapitre, et qui recoit le procureur général appelant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus*.

Le 4 avril, arrêt du conseil qui casse l'arrêt du parlement, attendu que par plusieurs décisions du roi la bulle *Unigenitus* est déclarée règle de l'Église et de l'État.

Le 23 mai, l'assemblée du clergé s'ouvre aux Augustins et donne au roi seize millions; elle termine ses séances par une lettre circulaire qu'elle écrit aux archevêques et évêques du royaume, dans laquelle elle expose les sentiments des prélats de l'assemblée sur le degré de respect dû à la bulle *Unigenitus*.

Le parlement s'empare de cette infraction à la déclaration du 2 septembre, qui ordonne le silence à l'endroit de la bulle; en conséquence, la compagnie fait de nouvelles repré-

sentations à Sa Majesté, et les parlements de Rouen, d'Aix et de Bordeaux ordonnent la suppression de cette circulaire comme contraire aux lois et aux usages du royaume.

Le 17 novembre 1755, naissance de M. le comte de Provence, qui sera plus tard Louis XVIII.

Le 12 avril, le parlement fait lacérer et brûler par la main du bourreau une instruction pastorale de l'évêque de Troyes sur le schisme.

Le 6 juin, à son tour, ce prélat publie un mandement par lequel il condamne et casse l'arrêt du parlement, défendant de le lire et de le garder, sous peine d'excommunication.

Mais à son tour le roi l'exile au fond de l'Alsace, à l'abbaye de Meurbach.

Le 13, naît M. le duc de Bourbon, père du duc d'Enghien, fusillé dans les fossés de Vincennes, et que nous verrons mourir lui-

même pendu à l'espagnolette d'une fenêtre de son château de Chantilly.

Le 21 août, le roi tient son lit de justice à Versailles et y fait enregistrer trois déclarations :

La première, concernant l'établissement d'un second vingtième pareil à celui qui subsiste depuis 1749;

La seconde, pour la continuation, pendant dix ans, des deux sous pour la levée du dixième;

La troisième, pour la prorogation de quelques droits d'entrée dans la ville de Paris.

Le 17 décembre, arrêt du parlement portant suppression du bref du pape en date du 16 octobre.

Enfin, le 23 décembre, lit de justice au parlement, dans lequel le roi fait publier et enregistrer en sa présence :

1° Une déclaration par laquelle il renouvelle l'ordre de l'observation du silence pres-

crit sur les matières de la bulle ; ordonne que les actions civiles concernant l'administration et le refus des sacrements seront portées devant les juges royaux pour les cas privilégiés, et au surplus ordonne une amnistie générale pour le passé ;

2° Un édit portant suppression de deux chambres des enquêtes et de tous les présidents des cinq chambres des enquêtes ;

3° Une déclaration contenant règlement pour la discipline du parlement.

Le même jour, les présidents et conseillers des enquêtes et requêtes et quelques conseillers de la grand'chambre, croyant leur état changé par cette triple déclaration, remettent la démission de leurs offices aux mains du chancelier.

Cette déclaration terminait la querelle, mais n'étouffait pas les haines. Tous ces refus de sacrements et de sépultures, tous ces arrêts du parlement, tous ces contre-arrêts du

conseil, l'exil des conseillers et des présidents, cette absence de la justice, tous ces impôts si durs, si lourds, faisaient courir comme un frisson de tempête dans les flots de ce peuple qui, depuis six ans, a cessé de voir son roi, et qui, n'entendant plus parler de lui que par les percepteurs, les huissiers et les exempts, a désappris d'abord à l'aimer et apprend peu à peu à le haïr. Aussi, depuis deux ou trois ans, les rapports du lieutenant de police sont-ils sombres et menaçants; il ne dissimule pas au roi les menaces qu'il entend tous les jours proférer contre lui; il engage madame de Pompadour à se méfier de quelque crime. De son côté, la marquise reçoit lettres sur lettres; presque toutes sont insultantes; quelques-unes indiquent des complots : un jour, c'est contre le roi; un autre jour, c'est contre elle; un autre jour enfin, c'est contre le duc de Bourgogne, pauvre enfant auquel on promet la mort de cet autre prince dont il

porte le nom, et qui mourra bientôt effectivement.

Il y a dans l'air le poignard de Macbeth.

Le 5 janvier 1757, vers cinq heures du soir, Louis XV, qui, dans l'après-midi, est revenu de Trianon pour voir Mesdames ses filles, se disposait à y retourner. Sorti de leur appartement avec M. le Dauphin et une partie de la cour, il se dirige vers l'escalier au bas duquel une voiture l'attend: il fait nuit, il fait froid; chacun est enveloppé dans sa redingote; le roi en a deux, dont une en fourrure.

Tout à coup, au moment où il met le pied sur le degré de velours, un homme s'élance d'un enfoncement, et le roi s'écrie :

— Oh ! l'on m'a donné un furieux coup de poing.

Puis, passant la main sous sa veste et la retirant toute sanglante :

— Je suis blessé ! dit-il.

Alors, se retournant et apercevant près

de lui un homme qui a son chapeau sur la tête :

— C'est cet homme, dit-il, qui m'a frappé; arrêtez-le, mais ne lui faites pas de mal.

Un des valets de pied s'était élancé sur l'assassin et l'avait arrêté. Remis entre les mains des gardes du corps, cet homme fut conduit dans leur salle, où on le fouilla.

Il avait encore sur lui l'arme avec laquelle il venait de frapper le roi.

C'était un couteau à deux lames, l'une ayant la forme des lames de couteau ordinaires, large et pointue, l'autre en forme de lame de canif; seulement cette lame de canif avait cinq pouces de long.

C'était de cette dernière qu'il s'était servi pour frapper; seulement il avait eu le temps et la présence d'esprit de l'essuyer. De plus, il avait sur lui trente-sept louis d'or, quelque peu d'argent blanc et un livre intitulé : *Instructions et prières chrétiennes*.

Il n'essaya point de se sauver ni de cacher son nom, et déclara se nommer François Damiens.

C'était le même prénom que Ravaillac.

Puis, comme pressé par un remords, il s'écria :

— Qu'on prenne garde à M. le Dauphin! que M. le Dauphin ne sorte pas aujourd'hui !

Cette exclamation fait croire que Damiens a des complices. Cette croyance s'augmente de la déclaration d'un garde de la porte, qui vient déclarer qu'un quart d'heure avant l'assassinat il a entendu un individu dire à Damiens :

— Es-tu prêt?

Et Damiens lui répondre :

— J'attends.

Ce fut alors, et pour donner suite à cet interrogatoire extrajudiciaire, que les gardes, afin d'obtenir de l'assassin une révélation

plus complète, commencèrent à lui donner la torture.

On approcha Damiens du feu, et on lui tenailla les chevilles des pieds avec des pinces rouges. Mais quelle que fût la douleur qu'il ressentît, à peine jeta-t-il quelques cris; d'ailleurs il était tombé entre les mains de soldats gentilshommes, qui se lassèrent bientôt de cette besogne de bourreaux.

Le prévôt de l'hôtel, qui était compétent à instruire les procès concernant les crimes de lèse-majesté, arriva sur ces entrefaites, s'empara de Damiens et le fit conduire à la geôle.

Là, il fut interrogé par M. Leclerc du Brillet, l'un des lieutenants du prévôt de l'hôtel.

Voici ce qui résulta du premier interrogatoire :

Damiens était né dans le diocèse d'Arras.

Ouvrier d'abord, il s'enrôla dans un régiment provincial, déserta bientôt, se fit aide

de cuisine, valet de pied dans vingt maisons différentes, d'où il sortait toujours pour manque au service, causé par son habitude d'assister aux séances du palais, où il se faisait remarquer comme un chaud ami du parlement.

Plusieurs fois, lors des exils parlementaires, on l'avait entendu exprimer avec véhémence ses récriminations; il s'exaltait surtout en parlant de la marquise. Le 3 janvier, il avait pris la voiture de Versailles et était venu habiter un hôtel près du château. Le 4, on le vit se promener isolé et dans les endroits les plus solitaires. Le 5, il se rapprocha des appartements.

A six heures, il avait trouvé l'occasion de frapper, et l'avait saisie.

Après le premier interrogatoire, il demanda la permission d'écrire une lettre au roi. Cette permission lui fut accordée; on lui donna encre, plume et papier, et il écrivit :

« Sire,

« Je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher, mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, avant quelques années d'ici, vous, M. le Dauphin et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a eue pour les ecclésiastiques auxquels il accorde toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie, et si vous n'avez pas la bonté d'y remédier, sous peu de temps il arrivera d'autres grands malheurs, votre royauté n'étant pas en sûreté. Par malheur pour vous que vos sujets ont donné leur démission, l'affaire ne provenant que de leur part; et si vous n'avez pas la bonté d'ordonner pour votre peuple, d'ordonner qu'on lui donne les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont le

Châtelet fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté. Sur l'avis qui est très-vrai, que je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente, auquel j'ai toute ma confiance. L'archevêque de Paris est la cause de tous les troubles, par les sacrements qu'il a fait refuser. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre personne sacrée, l'aveu sincère, que je prends la liberté de vous faire me fait espérer la clémence des bontés de Votre Majesté.

« DAMIENS. »

Damiens était marié ; il avait une femme et une fille : toutes deux furent arrêtées, ainsi que son père et son frère.

Sur ces mots échappés à l'assassin : « Qu'on prenne garde au Dauphin, et qu'il ne sorte pas de la journée ! » les précautions avaient été prises avec le plus grand soin; sa mère et

ses sœurs étaient accourues auprès de lui, et l'on avait mis une garde dans son antichambre.

Quant au roi, qui avait montré d'abord un si grand sang-froid, et dont les premières paroles avaient été pour recommander de ne faire aucun mal à l'assassin, il rentra dans son appartement, et on le coucha.

Tout à coup une crainte lui prit, c'est que le couteau ne fût empoisonné.

Cette crainte fut si grande, que le roi délégua ses pouvoirs au Dauphin, et demanda de se confesser.

Un cri général courut de Versailles à Paris :

— Le roi est assassiné !

Aussitôt, comme d'elles-mêmes, les cloches de toutes les églises sonnèrent à toutes volées, et l'archevêque de Paris ordonna des prières de quarante heures.

Quoique le chirurgien du roi, la Martinière,

annonçât hautement que la blessure était sans gravité, on ne fut réellement rassuré que lorsqu'il leva l'appareil et qu'on vit la plaie non-seulement légère, mais saine.

Alors les craintes se calmèrent et le champ des conjectures s'ouvrit.

Quelles étaient les causes de l'assassinat? L'assassin avait-il des complices? Enfin quelle juridiction connaîtrait de lui?

Le 15 janvier, Louis XV, déjà remis de sa blessure, trancha cette dernière question, en donnant commission d'instruire le procès à la grand'chambre du parlement de Paris.

Le 17 janvier, l'assassin quitta Versailles. Jamais, pour le plus important prisonnier, on n'avait pris de pareilles précautions; à dix heures trois quarts il sortit de la geôle où il avait été conduit.

Il y avait trois carrosses à quatre chevaux.

A trois heures du matin, les trois carrosses entrèrent dans la cour du Mai au palais. On

descendit le prisonnier à la porte de la Conciergerie ; on le mit dans un hamac fermé par une grosse couverture de laine, et on le transporta ainsi dans la vieille tour de Montgommery où on le jeta sur un peu de paille. Quatre sergents veillaient nuit et jour à sa porte, huit autres occupèrent la chambre au-dessus de la sienne ; au-dessous étaient dix gardes-françaises, et sur la place de la cour du Mai on établit un corps de gardes-françaises de soixante et dix hommes, commandés par un lieutenant, un sous-lieutenant et deux enseignes, que l'on relevait toutes les vingt-quatre heures.

En outre, les ordres les plus sévères avaient été donnés pour que personne, pendant tout le trajet, ne se trouvât sur la route ; défense avait été faite de se mettre aux portes ou aux fenêtres pour le voir, et il y avait ordre de tirer sur ceux qui y contreviendraient.

Le procès de Damiens, comme celui de

Ravaillac, fut sombre et mystérieux. C'étaient deux hommes de la même trempe.

Dur de corps, dur d'âme, non plus que Ravaillac, Damiens ne fit pas de révélations, ou, s'il en fit, elles compromettaient de si hauts personnages, que, comme celles de Ravaillac, elles restèrent secrètes.

Comme Ravaillac, Damiens fut condamné au supplice des régicides.

Le 28 mars 1757, on vint prendre, à trois heures de l'après-midi, Damiens à sa prison, pour être conduit à la place de Grève. Toutes les précautions avaient été prises pour empêcher le tumulte, et pour laisser au supplice tout le terrible développement qu'il devait avoir.

Vers cinq heures du soir, Damiens fut placé sur l'échafaud où le bourreau le déshabilla ; pendant un instant il put regarder ses membres que la torture avait meurtris et que l'écartèlement allait déchirer. On s'étonna du

calme avec lequel il fit cet examen et de la fermeté de son regard lorsqu'il se reporta de lui-même sur la foule qui l'entourait.

L'échafaud était élevé de cinq pieds au-dessus de la terre; il était large de huit à neuf pieds.

Le condamné y fut assujetti d'abord par des cordes, ensuite par des chaînes de fer qui le retenaient au-dessous des bras et au-dessous des cuisses.

La main qui avait frappé devait être punie la première. On la lui brûla avec un feu de soufre; au moment où ce feu s'alluma, il jeta un cri terrible, mais ce fut tout. Cette première douleur passée, il releva la tête et regarda brûler sa main sans emportement, sans imprécations et même sans plaintes.

La main brûlée, le tenaillement commença : avec sa mâchoire de fer, l'horrible instrument lui arracha les chairs des bras, des mamelles, des cuisses; puis partout où

béait une plaie sanglante, on versa du plomb fondu, de l'huile bouillante et de la poix résine.

A chaque blessure nouvelle, à chaque nouvelle brûlure on entendait un cri, et puis c'était tout.

Ce n'étaient là que les préliminaires du supplice.

Ces préliminaires accomplis, Damiens fut couché sur une petite charpente à la hauteur des traits des chevaux, et assez étroite pour que l'extrémité des pieds et des mains la dépassât.

Alors la foule put jouir d'un spectacle odieux et inattendu ; si fort que fussent ces chevaux, les muscles et les nerfs de la machine humaine luttèrent une heure contre eux : trois fois emportés sous le fouet, Damiens les ramena trois fois. Enfin le bourreau coupa à coups de hache les muscles principaux ; une jambe fut emportée, puis l'autre, puis un

bras, le patient vivait toujours ; ce ne fut qu'au démembrement du dernier bras que ce tronc informe consentit enfin à mourir.

Et il mourut emportant son secret dans sa tombe, comme l'avait emporté Ravaillac, comme devait l'emporter Louvel. Aussi chacun fut-il accusé de complicité avec l'assassin, les jansénistes, les jésuites, les parlements, l'archevêque de Paris, le Dauphin lui-même.

A la suite de cette exécution, le roi envoya une lettre de cachet à M. d'Argenson, ministre de la guerre, et une autre à M. de Machaut, ministre de la marine.

La lettre à M. d'Argenson était conçue en ces termes :

« Votre service ne m'est plus nécessaire ; je vous ordonne de m'envoyer votre démission de secrétaire d'État du ministère de la guerre et de tout ce qui concerne les emplois y joints.

« Après quoi vous vous retirerez dans votre terre des Ormes. »

Voici celle de M. de Machaut :

« Les circonstances présentes m'obligent à vous redemander les sceaux et la démission de votre charge de secrétaire d'État de la marine. Soyez toujours certain de ma protection et de mon estime. Si vous avez des grâces à demander pour vos enfants, vous pouvez le faire en tout temps. Il convient que vous restiez quelque temps à Arnouville. Je vous conserve votre pension de trente mille livres et les honneurs de garde des sceaux. »

Quelle fut la cause de cette disgrâce? Tout le monde l'ignora; seulement MM. d'Argenson et de Machaut étaient de race parlementaire, et, comme nous l'avons dit, Damiens avait manifesté un grand fanatisme pour les parlements.

Peut-être aussi, comme M. de Maurepas autrefois lors du renvoi de madame de Châteauroux, crurent-ils la blessure du roi plus dangereuse qu'elle ne l'était en effet, et, en allant prendre des nouvelles de la santé de Sa Majesté, oublièrent-ils de demander de celles de la favorite.

Une troisième démission fut, vers le même temps, demandée par le roi à M. de Rouillé; mais cette chute du ministère des affaires étrangères eut un autre motif.

Le marquis de Paulmy, neveu de M. d'Argenson, eut la place de son oncle.

M. de Moras eut celle de M. de Machaut;

Et l'abbé comte de Bernis, celle de M. de Rouillé.

N'oublions pas, au milieu de tout cela, de consigner la mort de Fontenelle, le doyen des hommes de lettres de l'époque et le type des égoïstes de tous les temps.

Il était âgé de cent ans moins un mois.

IV

Politique de l'Angleterre. — Traité avec la Russie. — M. de l'Hôpital. — M. de Valory. — Les quatre grandes puissances. — Guerre contre le roi de Prusse. — Marche de Frédéric. — Les Saxons défaits. — Chansons. — Levée de troupes. — MM. de Rohan, de Broglie, de Maillebois. — Les alliés de la France. — La Suède dans la coalition. — Lettre de Voltaire. — Le duc de Cumberland. — Naples et l'Espagne. — Le Canada. — M. de Richelieu. — Convention de Closter-Seven. — Lettres de Frédéric au roi d'Angleterre et au duc de Richelieu. — Réponse de celui-ci. — Voltaire à Frédéric. — Résumé de la guerre générale. — Traité de Paris. — Coup d'œil sur la puissance anglaise.

A peine l'Angleterre vit-elle la guerre engagée dans le Canada et dans l'Inde, qu'elle

songea à nous susciter une guerre européenne.

Un traité existait entre elle et la Russie, au cas où la France envahirait le Hanovre, cette possession chérie de George II. Un corps de cinquante mille Moscovites devait être prêt à agir pour le service de l'Angleterre; en échange de cette dépense d'hommes, l'Angleterre, comme toujours, faisait une dépense d'argent et payait cent mille livres sterling, et d'avance, à l'impératrice de Russie.

L'habileté de M. le marquis de l'Hôpital, notre ambassadeur extraordinaire à la cour de Russie, annula le traité.

L'Angleterre, trompée dans ses espérances de ce côté, se tourna vers la Prusse.

Un traité fut signé entre les deux puissances le 16 janvier 1756, et M. le marquis de Valory, ambassadeur à Berlin, donna bientôt avis au roi que Frédéric allait mar-

cher sur la Saxe comme auxiliaire du cabinet de Londres.

Une réunion, où quatre grandes puissances devaient avoir leur représentant, venait justement d'être décidée à Vienne. Ces représentants étaient le maréchal d'Estrées pour la France, le comte d'Apraxin pour la Russie, le comte Daun pour l'Autriche, et le comte de Rosen pour la Suède.

Le but de cette réunion était un plan de campagne commun contre le roi de Prusse, si son insatiable ambition et sa soif éternelle de conquêtes, au mépris du traité de Westphalie, troublaient encore la paix de l'Allemagne; les quatre puissances se réunissaient contre lui, l'écrasaient sous un effort commun, et réduisaient la Prusse aux vieilles proportions de l'électorat de Brandebourg.

Mais pendant qu'on délibère, Frédéric prend son parti: il a quatre-vingt mille hommes sous les armes, tandis que la coalition

n'a pas une seule armée en ligne; soixante mille hommes, conduits par le prince Ferdinand de Brunswick, marchent sur Leipzig.

L'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste II, jette à la fois un cri de surprise et de détresse. Il se plaint à la diète et à l'Empereur. Il demande ce que signifie cette effroyable violation du droit germanique, et dans quel dessein la Prusse s'empare de la Saxe sans déclaration de guerre.

Mais Frédéric répond, avec cette bonhomie qu'on lui connaît, que s'il envahit la Saxe, c'est de peur que l'empereur d'Autriche ne le devance. Il connaît les projets des quatre puissances, c'est contre lui que leurs plénipotentiaires sont assemblés à Vienne. Les États dont il vient de s'emparer, c'est un dépôt qui lui répond de l'intégralité de la Prusse.

En attendant, il entoure l'armée saxonne, la fait prisonnière, la dépouille de ses équi-

pements, de ses magasins, de ses armes, afin qu'ils ne tombent pas aux mains de l'ennemi qui pourrait s'en servir contre lui. Il les rendra à la fin de la campagne, si, comme il l'espère, les coalisés sont aimables pour lui.

En attendant, il occupe Dresde et Leipzig. Peut-être les choses se passeront-elles de manière à ce qu'il puisse les garder. La Prusse, ce grand serpent dont la queue touche à Thionville et la tête à Memel, a toujours eu grande envie d'avaler la Saxe.

C'est la chanson qui, chez nous, entre la première en campagne, et qui prend le parti de l'électeur de Saxe. Chez nous, la chanson est toujours prête; elle dort sur son arc et ses flèches, et, en s'éveillant, elle frappe.

On vient d'exécuter Mandrin à Valence. Au mépris du droit des gens, des volontaires de Flandre, déguisés en paysans, l'ont été prendre à Saint-Genis-Dost, c'est-à-dire dans un bourg de Savoie. C'est Louis XV qui a

fait cela, sans se douter qu'un jour aussi Napoléon violera un territoire pour s'emparer d'un prince de sa race, comme il en a violé un pour s'emparer d'un brigand.

La chanson prend son arme où elle peut, sa comparaison où elle la trouve. Ce que vient de faire Frédéric, ce n'est pas l'action, c'est l'œuvre d'un bandit; qu'il ne se fâche donc pas qu'on le compare à un bandit : à chacun selon ses œuvres.

Faire pour ses sujets
Un admirable code,
Mais suivre en ses projets
Tout une autre méthode;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

Lever force soldats,
Les mener au pillage,
Les payer en ducats
Qu'on prend sur son passage;

Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

D'un ton doux et flatteur
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on est leur protecteur,
La tournure est gentille!
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

Sans droit et sans raison,
Tenir en esclavage
D'une auguste maison
Le plus précieux gage;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

A tout le genre humain
Devenu méprisable,

Au seul Anglais, enfin,
Se rendre comparable;
Voilà d'un mandarin
L'allure,
Voilà d'un mandarin
Le train.

Il n'y avait plus à reculer pour la France : les engagements avec la Saxe et avec l'Empire étaient positifs. On leva une armée de cent mille hommes ; on prévint les Provinces-Unies, pour conserver leur neutralité, que les frontières de la Hollande seraient scrupuleusement respectées ; on la divisa en trois corps : on donna le commandement de l'un à Charles de Rohan, prince de Soubise, le commandement de l'autre à Victor-François, comte de Broglie, fils du vieux maréchal; enfin, celui du troisième à Yves-François Desmarets, comte de Maillebois.

Ce n'était point ce qu'il eût fallu pour lutter avec un homme de la taille de Frédéric ;

mais le maréchal de Saxe était mort; mais le maréchal de Lowendahl était mort; mais M. de Belle-Isle était vieux et ami du grand Frédéric; mais M. de Richelieu, qui venait de prendre Mahon, avait pris Mahon comme il prenait tout, d'un coup de main; il avait le courage qui exécute une charge brillante, et non le froid génie qui dessine un plan de campagne. C'était un colonel de mousquetaires et non un général d'armée. On fut obligé de se contenter de ce que l'on avait.

De son côté, l'armée autrichienne avec laquelle nous allions combiner nos mouvements, et l'armée russe qui se mettait en campagne pour entrer en ligne avec nous, n'offraient point de capacités supérieures auxquelles on pût aveuglément abandonner la conduite de la campagne. Le prince Eugène avait disparu, et le feld-maréchal Daun, soldat de fortune, avait remplacé

Piccolomini. L'école allemande succédait donc à l'école savoyarde et italienne.

Au reste, armée médiocre, quoiqu'elle eût conquis une grande renommée dans la guerre contre les Turcs, et qui ne comptait comme troupes de premier ordre que les grenadiers hongrois, l'infanterie bohémienne, les croates, les hussards et les pandours, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas autrichien.

Les Russes s'avançaient avec quatre-vingt mille hommes, commandés par le feld-maréchal comte Apraxin, qui avait fait, sous le maréchal Munich, le même que nous avons vu poursuivre le siége de Dantzick, ses premières campagnes contre les Turcs.

L'armée russe, formée par Pierre Ier, était à cette époque ce qu'elle est encore aujourd'hui, une immense machine impassible, sur laquelle un machiniste habile peut toujours compter, qui n'avance et ne recule qu'à l'or-

dre de ses chefs, qu'on peut détruire, mais qu'il est impossible de vaincre.

« Ce n'est pas le tout que de tuer un Russe, disait Napoléon, il faut encore le pousser pour qu'il tombe. »

La Saxe avait de son côté, comme nous avons dit, trente-cinq mille hommes ; mais ces trente-cinq mille hommes, comme nous l'avons dit encore, avaient été, dès le début de la campagne, entourés, morcelés, désarmés. L'avant-garde de la coalition avait donc disparu, laissant à Frédéric le cours de l'Elbe, sur lequel il pouvait opérer à sa guise, et les admirables positions stratégiques de Pyrna, de Dresde et de Leipzig.

De son côté, la Suède venait de publier un manifeste dans lequel elle annonçait qu'en qualité de garante du traité de Westphalie, elle ne pouvait s'empêcher de faire entrer ses troupes dans les domaines du roi de Prusse et dans la division du duché de Poméranie,

pour venger les constitutions de l'Empire violées, et pour forcer ce prince à donner les satisfactions demandées.

En conséquence, grâce à deux millions de subsides envoyés au roi de Suède, celui-ci avait mis sur pied trente mille hommes destinés à opérer en Poméranie ; vieilles et excellentes troupes, chez lesquelles les traditions de Gustave-Adolphe et de Charles XII étaient encore vivantes.

Ainsi, contre lui et ses quatre-vingt mille hommes, Frédéric voyait s'avancer cent quatre-vingt mille Français, divisés en trois armées : armée de Hanovre, marchant droit aux possessions anglaises sur le continent; armée de Westphalie, menaçant la Prusse sur son flanc ; et armée de Silésie, devant agir de concert avec les Autrichiens contre la Silésie et la Saxe ;

Quatre-vingt mille Russes d'élite qui devaient l'attaquer au nord et en flanc ;

Cent quarante mille Autrichiens,
Et trente mille Suédois,
C'est-à-dire quatre cent trente mille hommes.

Mais telle était d'avance la conviction de tout le monde que Frédéric pouvait, avec son génie et son armée si bien pliée à la tactique héréditaire, non-seulement résister à ses ennemis, mais encore les vaincre, que Voltaire lui écrivait, en octobre 1757, cette lettre qui était celle d'un assez mauvais Français, c'est vrai, mais aussi celle d'un bon prophète :

« Sire, j'ai été reçu chez Votre Majesté avec des bontés sans nombre ; je vous ai appartenu, et mon cœur vous appartiendra toujours. Ma vieillesse m'a laissé toute ma vivacité pour ce qui vous regarde en la diminuant pour tout le reste. Je suis peu au fait des affaires, mais je vois seulement qu'avec la valeur de Charles XII et avec un esprit bien

supérieur au sien, vous vous trouvez avoir plus d'ennemis à combattre qu'il n'en eut quand il revint à Stralsund. Mais il y a une chose bien sûre, c'est que vous aurez plus de réputation que lui dans la postérité, parce que vous aurez remporté autant de victoires sur des ennemis plus aguerris que les siens, et que vous avez fait à vos sujets tous les biens qu'il n'a pas faits, en ranimant les arts, en fondant des colonies, en embellissant les villes. Je mets à part d'autres talents aussi supérieurs que rares, qui auraient suffi à vous immortaliser. Vos plus grands ennemis ne peuvent vous ôter aucun de ces mérites; votre gloire est donc hors d'atteinte. »

Il est vrai que Frédéric avait pour allié ce terrible duc de Cumberland, qui, après avoir perdu la bataille de Fontenoy, était allé, comme Antée, reprendre des forces en touchant la terre natale. Là, nous l'avons vu

briser comme verre la fortune de Stuart; puis, le prétendant parti, il avait écrasé l'Écosse, et cela d'une si dure façon, qu'il repassait sur le continent avec le surnom de *boucher*.

Son armée se composait de Hanovriens et de Hessois, quinze ou vingt mille hommes tout au plus.

Comme on le voit, ni Naples ni l'Espagne n'étaient mêlées à la question; Naples et l'Espagne n'avaient rien à faire dans cette querelle toute maritime entre la France et l'Angleterre; mais à part ces deux puissances, la moitié du monde était en feu, puisqu'on se battait déjà sur le Saint-Laurent, dans le golfe du Mexique, à Madagascar, dans l'Inde et au Sénégal, et qu'on allait se battre sur l'Elbe, sur le Rhin et sur la Meuse.

Le 6 avril 1757, les hostilités commencent; le prince de Soubise envoie un détachement de troupes autrichiennes s'emparer de Clèves.

Le 8, un autre s'empare de Wesel ; en huit jours tout l'État de Clèves et de Gueldres, à l'exception de la ville de Gueldres, est occupé. Gueldres, bloquée, se rend quelques jours plus tard sans coup férir, et le 23 août, les troupes prussiennes qui défendaient le duché, forcées de se retirer d'abord à Lipstadt, sont contraintes de l'abandonner encore, et vont joindre à Bilefeld les troupes hanovriennes et hessoises commandées par le duc de Cumberland.

Sur ces entrefaites, le maréchal d'Estrées arrive à Wesel, et prend le commandement de l'armée.

Les premières opérations du maréchal se tournent vers le duc de Cumberland, campé à Bilefeld; par ses marches et ses contre-marches, il l'inquiète de façon qu'il craint d'être enfermé, repasse le Weser pour défendre l'électorat de Hanovre, et est forcé d'accepter la bataille d'Hastembeck qui le contraint d'aban-

donner aux Français la ville, l'électorat de Hanovre et les États de Brunswick.

Le 28 juillet, le maréchal d'Estrées prend la ville de Hameln, où il trouve soixante-trois pièces de canon, et où il est rejoint par l'armée de Westphalie, conduite par le duc de Richelieu, lequel, comme étant le plus vieux maréchal, prend le commandement des deux corps.

Le maréchal a trouvé l'armée du duc de Cumberland en pleine retraite. Il laisse reposer un instant ses troupes, puis se met à la poursuite du général anglais, le pousse dans le duché de Verden, entre à Verden le 28 août, mène les Hanovriens et les Hessois toujours fuyant devant lui, s'empare de Bremen, oblige l'ennemi de se retirer auprès de Stade, et l'accule à la mer.

Là, quand le duc de Richelieu peut tout noyer, prince anglais, troupes hanovriennes, soldats hessois, quand vingt-cinq mille hom-

mes peuvent disparaître dans l'Océan, il signe le 10 septembre la convention de Closter-Seven, par laquelle, sous la garantie de Sa Majesté Danoise, le prince anglais s'engage à renvoyer ses troupes auxiliaires, à passer l'Elbe avec la partie de son armée qu'il ne pourra placer dans la ville de Stade et aux environs, à ne permettre à la garnison de cette ville de faire aucun acte d'hostilité, et à laisser enfin, jusqu'à la paix, les troupes françaises en possession de Bremen et de Verden.

Sur de pareils actes, l'histoire hésite à porter un jugement ; mais le peuple qui n'hésite pas, lui, appelle le pavillon que fait bâtir M. de Richelieu au coin du boulevard et de la rue de Choiseul, et dans lequel il dépense deux millions, le pavillon de Hanovre.

Mais tel qu'il était enfin, et en supposant son exécution, ce traité nous rendait maîtres absolus de tous les États du roi d'Angleterre en Allemagne, ainsi que de ceux de ses

alliés, et nous donnait la facilité de conduire de nouveaux secours à l'impératrice et à l'électeur de Saxe, nous ouvrant en même temps un chemin pour porter la guerre dans le duché de Magdebourg.

Aussi, malgré la bataille de Prague qu'il a gagnée le 6 mai sur les Autrichiens, commandés par le prince Charles de Lorraine et le maréchal Daun, le roi de Prusse comprend la situation précaire dans laquelle il se trouve, et il écrit au roi d'Angleterre :

« Sire, je viens d'apprendre qu'il est question d'un traité de neutralité pour l'électorat de Hanovre ; Votre Majesté aurait-elle assez peu de fermeté et de constance pour se laisser abattre par quelques revers de fortune? Les affaires sont-elles si délabrées qu'on ne puisse les rétablir ?

« Que Votre Majesté fasse attention à la démarche qu'elle a l'intention de faire et à

celle qu'elle m'a fait faire. Elle est cause des malheurs prêts à fondre sur moi. Je n'aurais jamais renoncé à l'alliance de la France sans les belles promesses que Votre Majesté m'a faites. Je ne me repens point du traité que j'ai fait avec Votre Majesté ; mais qu'elle ne m'abandonne point lâchement à la merci de mes ennemis, après avoir attiré toutes les forces de l'Europe contre moi. Je compte que Votre Majesté se ressouviendra de ses engagements réitérés encore le 26 du mois passé, et qu'elle n'entendra à aucun accommodement que je n'y sois compris. »

En effet, la position de Frédéric était grave. Après avoir gagné la bataille de Prague le 6 mai, il avait perdu le 18 juin celle de Chozemitz, qui l'avait forcé de lever le 20 le siége de Prague. Aussitôt, le prince Charles de Lorraine, saisissant l'occasion, avait fait une sortie sur l'arrière-garde prussienne et

lui avait tué deux mille hommes. Tout le long de sa route, Frédéric avait été en outre harcelé par les hussards autrichiens, meute toujours prête à fondre sur l'ennemi qui recule. Enfin, le prince Charles et le maréchal Daun réunis l'avaient forcé au bout de deux mois d'évacuer la Bohême, tandis que l'armée russe, après avoir pris le 5 juillet la ville de Memel, entrait dans la Prusse ducale, que l'armée du prince de Soubise marchait sur la Saxe, et que les Suédois se préparaient à attaquer la Poméranie.

La défaite du duc de Cumberland était donc le dernier coup porté aux espérances de Frédéric; aussi, en même temps qu'il écrit au roi d'Angleterre, écrit-il au duc de Richelieu :

« Je sens, M. le duc, qu'on ne vous a pas mis dans le poste où vous êtes pour négocier. Je suis cependant très-persuadé que le neveu

du grand cardinal de Richelieu est fait pour signer des traités comme pour gagner des batailles. Je m'adresse à vous par un effet de l'estime que vous inspirez, même à ceux qui ne vous connaissent pas particulièrement. Il s'agit d'une bagatelle, monsieur, de faire la paix si on le veut bien. J'ignore quelles sont vos instructions; mais, dans la supposition qu'assuré de la rapidité de vos progrès, le roi votre maître vous aura mis en état de travailler à la pacification de l'Allemagne, je vous envoie M. Delchelet, dans lequel vous pourrez prendre une confiance entière. Celui qui a mérité des statues à Gênes, celui qui a conquis l'île de Minorque, malgré des obstacles immenses, celui qui est sur le point de subjuguer la basse Saxe, ne peut rien faire de plus glorieux que de travailler à rendre la paix à l'Europe. Ce sera sans contredit le plus beau de vos lauriers. Travaillez-y, monsieur, avec cette activité qui vous fait faire des pro-

grès si rapides, et soyez persuadé que personne ne vous en aura plus de reconnaissance, M. le duc, que votre fidèle ami,

« FRÉDÉRIC. »

M. le duc de Richelieu répondit courrier par courrier :

« Sire, quelque supériorité que Votre Majesté ait en tout genre, il y aurait peut-être beaucoup à gagner pour moi de négocier plutôt que de combattre vis-à-vis d'un héros tel que vous. Je crois d'ailleurs que je servirais le roi mon maître d'une façon qu'il préférerait à des victoires, si je pouvais contribuer au bien d'une paix générale ; mais j'assure Votre Majesté que je n'ai ni instructions ni notions sur les moyens d'y parvenir.

« Je vais envoyer un courrier pour rendre compte des ouvertures que Votre Majesté veut bien me faire, et j'aurai l'honneur de lui rendre

la réponse de l'affaire dont je suis convenu avec M. Delchelet.

« Je sens, comme je le dois, le prix des choses flatteuses que je reçois d'un prince qui fait l'admiration de l'Europe, et qui, j'ose le dire, a fait encore plus la mienne particulière; je voudrais bien au moins pouvoir mériter ses bontés en le servant dans le grand ouvrage qu'il paraît désirer, et auquel il croit que je peux contribuer.

« Je voudrais surtout lui donner des preuves du profond respect avec lequel je suis, etc.

« RICHELIEU. »

Cependant, tout cela est loin de rassurer Frédéric. Le roi d'Angleterre ne lui répond pas, et la réponse de Richelieu est évasive. Avant que les instructions qu'attend M. de Richelieu ne lui arrivent de Versailles, le cercle qui étreint Frédéric se sera resserré au point

de l'étouffer peut-être. Aussi, comme Annibal à Zama, comme Caton à Utique, comme Brutus à Philippes, l'idée qui se dresse devant lui est-elle celle du suicide. Comme Hamlet, il disserte sur la mort et la vie, et dans ce funèbre dialogue, c'est Voltaire qu'il prend pour son *Horatio*.

Voltaire lui répond :

« Sire, vous voulez mourir ! Je ne vous parle pas de l'horreur douloureuse que ce dessein m'inspire. Je vous conjure de soupçonner du moins que, du haut rang où vous êtes, vous ne pouvez guère voir quelle est l'opinion des hommes et quel est l'esprit du temps. Comme roi, on ne vous le dit pas ; comme philosophe et comme grand homme, vous ne voyez que les exemples des grands hommes de l'antiquité. Vous aimez la gloire, et vous la mettez aujourd'hui à mourir d'une manière que les autres hommes choisissent

rarement et qu'aucun des souverains de l'Europe n'a jamais imaginée depuis la chute de l'empire romain. J'ajoute, car voici le temps de tout dire, que personne ne vous regardera comme le martyr de la liberté. Il faut se rendre justice, sire ; vous savez dans combien de cours on regarde votre entrée en Saxe comme une infraction du droit des gens. Que dira-t-on dans ces cours ? Que vous avez vengé sur vous-même cette invasion. Ce que je représente à Votre Majesté est la vérité même. Celui que j'ai appelé le Salomon du Nord en dit davantage dans le fond de son cœur. Un homme, qui n'est que roi, peut se croire très-infortuné quand il perd des États ; mais un philosophe peut se passer d'États. Encore, sans que je me mêle en aucune façon de politique, je ne puis croire qu'il ne vous restera point assez pour être toujours un souverain considérable. Serait-ce la peine d'être philosophe si vous ne savez pas vivre en homme

privé, ou si, en demeurant souverain, vous ne savez pas supporter l'adversité?

« Croyez-moi, sire, etc.

« VOLTAIRE. »

Voilà les bonnes raisons que donnait Voltaire; mais ce qui détermina surtout Frédéric à vivre, ce sont les mauvaises manœuvres que fit M. de Soubise.

Frédéric, nous l'avons dit, par les manœuvres des armées combinées, formait le point central d'un grand cercle qui allait toujours se rétrécissant comme dans ces battues de l'Inde où le roi des animaux se trouve de plus en plus resserré, et dans un moment donné n'a plus d'autre ressource que de chercher un passage à l'endroit le moins bien garni d'éléphants et de chasseurs. Frédéric regarde autour de lui, calcule que le point fermé par le prince de Soubise et les auxiliaires français sous ses ordres est le plus facile, qu'il y a là

des soldats de toutes les provinces de l'Allemagne, wurtembergeois, bavarois, badois, que les soldats français se défient de leurs alliés, que les alliés détestent les Français, que le prince de Soubise et le prince de Saxe-Hildburghausen se jalousent l'un l'autre ; qu'il y a là soixante mille hommes, mais divers; qu'il en a trente-cinq mille, mais unis et fermes. C'est à travers les Français, les Wurtembergeois, les Badois et les Bavarois que Frédéric fera sa trouée; c'est sur le corps du prince de Soubise et du prince de Saxe-Hildburghausen qu'il passera ; la bataille qu'il livrera s'appellera la bataille de Rosbach; et comme Malplaquet, Ramillies, Hochstedt, comptera au nombre de nos grandes défaites.

La cour était en fête lorsqu'on reçut la nouvelle de la défaite de Rosbach ; la Dauphine venait de mettre au monde M. le comte d'Artois.

Les deux derniers princes étaient nés sous de tristes auspices. Le duc de Berry, qui devait être Louis XVI, avait vu le jour au milieu des querelles du parlement et des émeutes populaires qui, quarante ans plus tard, devaient se changer en révolution.

Le comte d'Artois, qui devait être Charles X, était né la veille d'une défaite.

Le prince de Soubise s'était personnellement conduit en brave soldat, s'il avait fait les fautes d'un mauvais général. Resté le dernier sur le champ de bataille, il avait chargé trois fois l'épée au poing; enfin, n'ayant plus autour de lui que deux régiments suisses formés en carré, il avait essayé, mais inutilement, de soutenir une retraite que la fuite des Allemands changea bientôt en déroute complète.

Son courage ne l'empêcha pas d'être chansonné à outrance; voici deux épigrammes entre mille :

Soubise dit, la lanterne à la main,
J'ai beau chercher, où diable est mon armée?
Elle était là pourtant hier matin,
S'est-elle donc en allée en fumée?
Je l'ai perdue et suis un étourdi,
Mais attendons au grand jour, à midi.
Que vois-je? ô ciel! ah! mon âme est ravie,
Prodige heureux, la voilà, la voilà!
Oh! ventrebleu! qu'est-ce donc que cela?
Je me trompais, c'est l'armée ennemie.

AUTRE.

En vain vous vous flattez, obligeante marquise,
De mettre en beaux draps blancs le général Soubise;
Vous ne pourrez laver, à force de crédit,
La tache qu'à son front imprima la disgrâce;
Et quoi que votre faveur fasse,
En tout temps on dira ce qu'à présent on dit:
Que si Pompadour le blanchit,
Le roi de Prusse le repasse.

A partir de ce moment, le roi de Prusse ne parle plus de paix à Richelieu, ni de suicide à Voltaire.

D'ailleurs, il lui est venu un aide inattendu. Le roi George ne lui a pas répondu, mais il a refusé de ratifier la convention de Closter-Seven, signée entre le duc de Richelieu et le duc de Cumberland, et malgré l'article de la convention qui les annihile jusqu'à la paix, les Hanovriens ont repris les armes et sont rentrés en campagne, ce qui remet aux mains du duc de Brunswick une magnifique armée.

C'est alors que Richelieu voit la faute qu'il a faite, et qu'il écrit au prince allemand :

« Altesse,

« Quoique depuis quelques jours je me sois aperçu des mouvements des troupes hanovriennes et qu'elles se formaient en corps, je n'ai jamais pu imaginer que l'objet de ces mouvements fût de rompre la convention de neutralité signée les 8 et 10 septembre entre Son Altesse Royale le duc de Cumberland et

moi. Les avis répétés qui me sont arrivés de chaque quartier de la mauvaise intention des Hanovriens m'ont enfin ouvert les yeux, et à présent on peut voir clairement qu'il y a un plan formé de rompre la convention qui doit être sacrée et inviolable. Mais si Votre Altesse Royale commet quelque acte d'hostilité, je pousserai les choses à la dernière extrémité, me regardant comme autorisé à agir ainsi par les lois de la guerre : je mettrai en cendres tous les palais, les maisons royales et les jardins ; je saccagerai les villes et les villages sans épargner les plus petites cabanes ; en un mot, ce pays éprouvera toutes les horreurs de la guerre. Je conseille à Votre Altesse Royale d'y réfléchir, et à ne pas me forcer de prendre une vengeance si contraire à l'humanité de la nation française et à mon caractère personnel. »

Comme il nous est impossible de suivre

dans tous les détails et la guerre continentale et la guerre maritime, nous allons donner les dates et les résultats des principaux combats livrés sur terre et sur mer, et qui forment les épisodes de cette lutte, que termina le traité signé à Paris entre le roi de France, le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre, le 10 février 1763, et qui fut suivi du traité signé entre l'impératrice et le roi de Prusse à Hubertsbourg en Saxe, le 15 février de la même année.

GUERRE CONTINENTALE ET GUERRE DE SEPT ANS.

1757. Bataille de Lissa ou de Lenshen, où Frédéric bat les confédérés, du double plus forts que lui, leur tue ou blesse trente mille hommes, et à la suite de laquelle il prend Breslau et dix-huit mille hommes de garnison que la ville renferme.

1758. Combat de Zorndorf, où Frédéric

perd dix mille hommes, mais en blesse ou tue vingt-deux mille aux Russes.

1758. La bataille de Hochkirken, où Daun, à son tour, bat Frédéric, lui tue dix mille hommes et lui prend cent canons.

1759. La bataille de Kunersdorff, où les Prussiens commencent par prendre cent canons, et finissent par perdre toute leur artillerie. Chacun des adversaires y perdit vingt mille hommes et se vanta de l'avoir gagnée.

1759. La bataille de Maxen, où Daun fait mettre bas les armes à dix-huit mille Prussiens.

1760. La bataille de Liegnitz, chef-d'œuvre de tactique et de stratégie militaires, où Frédéric, entouré par quatre armées qui vont l'attaquer à la fois, se jette sur l'une d'elles, la détruit et se dégage.

1760. La bataille de Torgau, la dernière où Frédéric commande en personne. Daun y perd vingt mille hommes.

1762. La bataille de Freyberg, gagnée par le prince Henri de Prusse, et qui termina la campagne de 1762.

GUERRE MARITIME.

Le 11 mars 1756, M. Duchaffau, avec *l'Atalante* de 34 canons, s'empare du *Warwick*, vaisseau anglais de 64. Le commandant d'Aubigny reste spectateur du combat avec un vaisseau de 56 canons, ne voulant rien enlever à la gloire de M. Duchaffau.

Le 27 mars 1756, les Français prennent le fort de Bull, où les Anglais ont rassemblé des approvisionnements considérables.

Le 13 avril 1756, une escadre française, commandée par M. de Beaussier, part pour le Canada : elle y porte M. de Montcalm qui va prendre le commandement des troupes.

Le 17 avril 1756, *l'Aquilon* de 40 canons et *la Fidèle* de 24 mettent hors de combat,

à la hauteur de Rochefort, un vaisseau anglais de 56 et une frégate de 30.

Le 20 juin 1756, les indigènes se soulèvent contre les Anglais et les chassent du fort Guillaume à Colicotta, et de tous les établissements qu'ils possèdent sur la côte du Bengale; la perte de l'Angleterre est évaluée à cinquante millions.

Le 12 juillet 1756, prise du vaisseau français *l'Arc-en-ciel*, à hauteur de Louisbourg, par une escadre anglaise.

Le 14 août 1756, M. de Montcalm s'empare des forts Oswego, Ontario et George; la perte des Anglais est de seize cents prisonniers, sept vaisseaux de guerre, deux de transport, cent cinquante pièces de canon, un parc immense de munitions de guerre et de vivres. Cet heureux résultat est dû surtout au courage de M. Rigaut de Vaudreuil, qui, en traversant à la nage le Chouagan avec ses Canadiens, a coupé la communication des

forts George et Oswego. M. de Montcalm, dans toute cette expédition, ne perd que six hommes.

Deux jours après, M. de Villiers, frère de M. de Jumonville, dont l'assassinat a ouvert la porte à cette sanglante guerre, tue aux Anglais quatre cents hommes, et leur fait quatre-vingts prisonniers.

Le 19 janvier 1757, l'amiral Bing, qui a été envoyé pour secourir Minorque, et qui, ainsi que nous l'avons vu, échoue dans sa mission, est mis en jugement, condamné à mort et exécuté.

Le 11 février 1757, M. de Kersaint ruine plusieurs établissements anglais sur la côte d'Afrique.

Le 21 mai 1757, M. de Vaudreuil brûle les magasins anglais sur le lac du Saint-Sacrement, et détruit quatre brigantins de dix canons, deux galères et trois cent cinquante bâtiments de transport.

Le 10 mai 1757, arrivée au Canada de M. Dubois de la Motte, avec cinq cents hommes de troupe; il ravitaille Québec et Louisbourg.

Le 9 août 1757, M. de Montcalm prend le fort de Villiam-Henri, qui avait deux mille cinq cents hommes de garnison.

Le 21 octobre 1757, M. de Kersaint défait à Saint-Domingue cinq vaisseaux et quarante corsaires anglais, et convoie en France une flotte marchande que ceux-ci voulaient prendre.

Le 11 février 1758, M. Duquesne, chef de l'escadre, tombe au milieu de la flotte anglaise, qui se compose de seize vaisseaux et de cinq frégates; il est fait prisonnier.

Du 1er mai au 4 juin 1758, M. de Lally, lieutenant général dans l'Inde, s'empare des forts de Gondelour, de Saint-David et de Devicotta.

Le 5 juillet 1758, M. de Montcalm, re-

tranché avec six mille Français à Ticondérago, défait vingt-huit mille Anglais, leur tue quatre mille hommes, et le général Howe.

Le 1er septembre 1758, descente des Anglais sur les côtes de Bretagne. M. d'Aiguillon les force à se rembarquer, et leur prend sept cents hommes.

Le 16 janvier 1759, les Anglais attaquent la Martinique, et sont repoussés.

Le 17 août 1759, combat naval de Lagos; quatorze vaisseaux anglais contre sept vaisseaux français : *le Centaure, le Téméraire* et *la Modeste* sont pris; *l'Océan* et *le Redoutable* sont brûlés.

Le 10 septembre, M. d'Aché défait l'escadre anglaise de l'amiral Pocock, et ravitaille Pondichéry. Onze cents hommes du régiment de Lally battent dix-sept cents Anglais et quatre mille indigènes, prennent quatre pièces de canon et deux chariots d'artillerie.

Le 17 février 1760, le capitaine Thurot,

corsaire français, fait une descente en Irlande, prend Carrick, qu'il met à contribution. Il est défait et tué au retour de l'expédition.

Le 17 septembre 1760, un an et deux jours après la mort de Montcalm, la ville de Montréal et tout le Canada se rendent aux Anglais.

Le 10 février 1761, les Anglais nous prennent Mahé sur la côte de Malabar; puis, le 7 juin, Belle-Isle en mer.

Le 3 novembre 1762, les hostilités cessent, et les préliminaires de la paix sont signés à Fontainebleau, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal.

Paix honteuse pour la France où elle cède et garantit à l'Angleterre l'Acadie, le Canada, l'île du Cap-Breton et toutes les autres îles et côtes dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, quinze cents lieues d'un seul trait de plume !

En retour, l'Angleterre cède à la France les îles de Saint-Pierre et de Miquelon. Le Mississipi servira de limite aux deux nations dans l'Amérique, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans.

En outre, le roi d'Angleterre rend au roi de France Belle-Isle, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante et la Désirade, dans l'état où ces îles étaient avant la conquête.

A son tour, la France cède à l'Angleterre l'île de Grenade et les Grenadines.

Les îles neutres, Saint-Vincent, la Dominique et Tabago resteront à l'Angleterre.

L'île de Sainte-Lucie et l'île de Gorée sont rendues à la France, qui cède et garantit à la Grande-Bretagne la rivière du Sénégal avec les forts et comptoirs de Louis, Podor et Galam.

Dans les Indes orientales, l'Angleterre restitue à la France tous les forts et comptoirs qu'elle y possédait en 1759. En échange,

la France restitue les acquisitions faites depuis cette époque.

L'île de Minorque et le fort Saint-Philippe sont rendus à la Grande-Bretagne.

La France restitue tout le pays qui appartenait à l'électeur de Hanovre et autres princes de l'Empire.

L'Angleterre restitue à l'Espagne l'île de Cuba avec la place de la Havane.

Enfin, les Espagnols cèdent aux Anglais la Floride, le fort Saint-Augustin et la baie de Pensacola.

De ce traité datent la décadence coloniale de la France et l'accroissement de l'Angleterre. A partir du traité de Paris, celle-ci ne s'arrêtera plus dans son ambition qu'elle poursuivra au milieu des troubles européens ; chaque guerre que soulèvera le cabinet de Saint-James lui coûtera un milliard ; mais il lui rapportera un port, une île, un continent ; non-seulement le monde connu lui appar-

tient, mais le monde inconnu sera à elle, et dans cent ans, vaste araignée de mer, elle aura accroché sa toile aux cinq parties du monde.

En Europe elle possédera :

Héligoland ;

En Asie, la ville d'Aden, qui commande à la mer Rouge comme Gibraltar à la Méditerranée ;

Dans la mer des Indes, Ceylan, la grande presqu'île de l'Indoustan, le Népaul, Lahore, le Sind, le Béloutchistan et le Caboul ;

Dans le golfe du Bengale, les îles Singapore, Sinaag et Sumatra, cent cinquante mille lieues de territoires nourrissant cent cinquante millions d'hommes ;

Dans l'Océanie, la moitié de l'Australie, la terre de Van-Diemen, la Nouvelle-Zélande, Norfolk, Hawaï et le protectorat général de la Polynésie ;

En Afrique, Bathurst, les îles de Léon, Sierra-Leone, une portion de la côte de

Guinée, Fernando-Po, les îles de l'Ascension et de Sainte-Hélène, la colonie du Cap, le port Natal, Maurice, Rodrigue, les Séchelles, Socotora ;

En Amérique, le Canada, le continent septentrional, depuis le banc de Terre-Neuve jusqu'à l'embouchure du fleuve Mackenzie, presque toutes les Antilles, la Trinité, une partie de la Guyane, les Malouines, Balise et les Bermudes.

Aujourd'hui elle a tout prévu et elle est prête à tout.

Peut-être un jour percera-t-on l'isthme de Panama :

Elle a Balise, sentinelle qui attend.

Peut-être ouvrira-t-on l'isthme de Suez :

Elle a Aden, factionnaire qui veille.

Le passage de la Méditerranée à la mer des Indes sera à elle.

Ce sera à elle le passage du Mexique au Grand Océan boréal.

Alors, elle aura dans une armoire de l'Amirauté la clef de l'Inde et la clef de l'Océanie, comme elle a déjà celle de la Méditerranée.

Ce n'est pas tout : par son titre de protectrice des îles Ioniennes, elle jette l'ancre à la sortie de l'Adriatique et à l'entrée de la mer Égée ; elle pose un pied sur la terre des anciens Épirotes et des modernes Albanais. Quand l'Irlande lui refusera ses paysans, l'Écosse ses montagnards, quand les marchés d'hommes que tiennent les princes allemands se fermeront pour elle, parce qu'il n'y aura plus de princes en Allemagne, elle recrutera p rmi ces peuplades guerrières de la vieille Épire et de l'antique Péloponèse ; elle aura une escadre à Corfou, qui en quelques jours pourra arriver aux Dardanelles ; elle aura une armée à Céphalonie, qui sera en une semaine au sommet de l'Hémus ; de là, elle balancera en Grèce l'influence de la

Russie, et il lui suffira de quelques bateaux armés pour détruire le commerce de tout le littoral autrichien.

Ainsi, l'alliance avec Marie-Thérèse, en nous jetant dans la guerre du Canada, avait non-seulement compromis le présent, mais engagé l'avenir.

On y avait dépensé en argent :

L'Autriche, trois cents millions ;

La France, sept cents ;

L'Angleterre, six cents ;

La Prusse, quatre cents ;

La Russie, trois cent cinquante ;

La Saxe, dix-huit ;

En tout, deux milliards six cents millions.

On avait perdu en soldats :

La France, deux cent cinquante mille hommes ;

La Prusse, deux cent mille ;

L'Autriche, cent cinquante mille ;

La Russie, cent vingt mille ;

L'Angleterre, soixante mille;

Le corps germanique, trente mille.

La guerre de 1741, qui avait duré neuf ans, et qui s'était élevée parce que Frédéric avait voulu prendre la Silésie à Marie-Thérèse, avait déjà coûté le double d'argent et fait périr le double d'hommes.

Ainsi, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Méditerranée, le Canada, l'Inde, l'Europe, l'Amérique, l'Asie, s'étaient entr'égorgés pendant seize ans, parce qu'il y avait en Allemagne un homme nommé Frédéric, qui voulait avoir la Silésie. et une femme nommée Marie-Thérèse, qui ne voulait pas qu'il l'eût; parce qu'il y avait en France un roi faible qui se laissait entraîner à leurs querelles; enfin, parce qu'il y avait auprès de ce roi une dame de Pompadour qui, de concert avec une impératrice qui l'appelait sa cousine, avait promis un chapeau rouge à un abbé nommé Bernis, et une duché-pairie à

un homme nommé le comte de Stainville.

Voyons, en effet, ce qui s'était passé en France pendant cette guerre, qui vient d'égarer nos yeux sur les trois parties du monde.

V

M. de Bernis. — Sa fortune. — Il veut abandonner l'alliance autrichienne. — Madame de Pompadour mécontente. — M. de Stainville-Choiseul. — Sa conduite vis-à-vis du cardinal de Bernis. — Retraite du cardinal. — Faveur de M. de Choiseul. — Il est créé duc. — Mot de Frédéric. — M. de Bernis exilé. — Conduite de M. de Choiseul. — Madame de Pompadour et la reine. — La marquise fait ses pâques. — Scission entre les jésuites. — Le Dauphin. — Son exil à Meudon. — Le parlement. — Pratiques religieuses du Dauphin. — La famille des Choiseul. — Avénement de Pierre III. — Catherine II. — Puissance russe.

L'abbé de Bernis, qui avait, du boudoir de madame de Pompadour, négocié et con-

clu avec le ministère autrichien le traité du 1er mai 1756, avait été nommé ambassadeur à Vienne, le 11 janvier suivant, pour le cimenter; puis, toute chose accomplie, il était revenu à Paris, avait été admis au conseil le 2 janvier 1757, et déclaré ministre des affaires étrangères au mois de juin. Le traité de 1756 avait été la source de cette faveur : un chapeau de cardinal devait en être la récompense, et ce n'était pas chose difficile à obtenir pour deux puissances catholiques comme la France et l'Autriche, qu'une simple nomination au cardinalat.

En outre, l'abbé de Bernis, quoique ennemi des jésuites, et tant soit peu philosophe, n'avait pas été étranger à l'exaltation du Vénitien Bezzonico, qui, en arrivant au pontificat, s'imposa le nom de Clément XIII.

Après avoir été nommé ministre des affaires étrangères en juin 1757, il avait été nommé commandeur de l'ordre du Saint-Es-

prit, le 2 février 1758; et vers la fin de la même année, il avait enfin reçu le chapeau de cardinal.

Pour soutenir toutes ces nouvelles dignités et le titre de comte qu'y avait ajouté le roi, il avait fallu créer une fortune au nouveau cardinal. En conséquence, le roi lui avait donné une pension sur sa cassette, un appartement au Louvre et une place au chapitre noble de Lyon; il y ajouta l'abbaye de Saint-Arnoult en 1755, l'abbaye de Saint-Médard de Soissons en 1756, le prieuré de la Charité en 1757, et enfin l'abbaye des Trois-Fontaines en 1758.

Mais aussi, une fois comte, une fois ministre, une fois cardinal, une fois riche, l'abbé commença à s'apercevoir que cette alliance avec l'Autriche était une chose fatale, et que cette guerre de sept ans, qui en avait été la suite, était non-seulement ruineuse pour la France, mais pour sa popularité : il tenta

donc de négocier la paix, dût-on, pour arriver là, abandonner l'alliance autrichienne.

Ce n'était point là l'affaire de madame de Pompadour ; aussi, du moment où elle ne vit plus dans le cardinal son premier commis, elle vit en lui un homme qu'il fallait renverser.

Or notre ambassadeur à Vienne était M. de Stainville-Choiseul, fils de M. de Stainville, envoyé du grand-duc de Toscane. Il avait servi dans l'armée de M. de Noailles, où il remplissait la fonction d'aide-major général de l'infanterie. C'était un homme d'une figure peu agréable, mais spirituelle, d'une ambition démesurée et d'un caractère assez audacieux pour soutenir son ambition. Il affectait peu de rigidité pour ces principes que la politique et la diplomatie rangent au nombre des vertus vulgaires, et paraissait plus jaloux d'inspirer la crainte que l'estime.

L'abbé de Bernis s'adressa à lui pour arri-

ver au but pacifique qu'il venait de substituer à sa politique première.

M. de Choiseul n'hésita pas entre le cardinal de Bernis et madame de Pompadour, avec laquelle il était en correspondance directe; il communiqua les dépêches du cardinal de Bernis à Marie-Thérèse, lui représentant le ministre des affaires étrangères comme un homme dangereux et découragé, comme un homme par conséquent qu'il fallait chasser de sa place. Marie-Thérèse, trouvant un si bon Autrichien dans M. de Choiseul, n'hésita point à lui promettre le ministère du cardinal de Bernis, dont le renvoi était résolu à Vienne, avant même que Louis XV se doutât que le crédit de son ministre fût ébranlé.

Le cardinal de Bernis vit bientôt ce qui se tramait contre lui. C'était un homme de beaucoup d'esprit, lequel comprit qu'il ne pouvait tenir contre madame de Pompadour, Marie-Thérèse et M. de Stainville-Choiseul; il offrit

en conséquence sa démission en faveur de ce dernier. La démission fut acceptée, M. de Choiseul rappelé de Vienne et fait duc, comme l'abbé de Bernis avait été fait cardinal.

C'est ce qui faisait dire à Frédéric :

— On a fait l'abbé de Bernis cardinal pour avoir fait une faute, et on lui a ôté son ministère pour avoir voulu la réparer.

Mais ce n'était point assez, car le cardinal était résté au conseil, et continuait d'y appuyer la paix comme le seul remède capable de tirer la France de la situation où elle se trouvait; aussi Marie-Thérèse continuait-elle de réclamer contre lui. Le duc de Choiseul et madame de Pompadour préparèrent une lettre d'exil, qu'ils mirent sous les yeux du roi, et que le roi signa.

En se délivrant de Bernis, M. de Choiseul, déjà ministre ou à peu près, devenait pair; il payait ses dettes, s'enrichissait, avançait sa famille, et assurait à madame de Pompadour

cette principauté de Neuchâtel, vers laquelle elle n'avait pas cessé de tourner ses yeux, et dans laquelle seulement elle voyait une retraite assurée contre l'inimitié du Dauphin, en cas de mort du roi.

La pauvre femme, âgée de trente-huit à trente-neuf ans, ne se doutait pas que c'était elle qui le précéderait dans la tombe. Au XVIIIe siècle, les maîtresses des rois mouraient jeunes.

M. le cardinal de Bernis renvoyé, M. de Choiseul, Lorrain d'origine et surtout de caractère, fils d'un père qui avait été ambassadeur de l'Empereur, et qui, en cette qualité, était pensionné par l'Autriche, M. de Choiseul demeura complétement Autrichien à la cour de France.

Arrivé au pouvoir, M. de Choiseul comprit qu'il lui fallait, comme il venait d'opter entre madame de Pompadour et le Dauphin, opter entre les jésuites et le parlement.

Entre la favorite et le Dauphin, M. de Choiseul avait opté pour la favorite.

Afin d'être conséquent, il lui fallait opter pour le parlement contre les jésuites.

Expliquer cette nécessité où il se trouvait, et comment madame de Pompadour fut amenée à regarder cet ordre comme son ennemi, et par conséquent à lui faire la guerre, ce sera encore un exemple des petites causes amenant les grands effets.

En 1745, madame de Pompadour avait été présentée; devenue marquise, elle voulut, en 1746, être dame au palais de la reine.

Il était difficile, on le comprend, que la reine accueillît cette présentation; cependant elle était si bonne, si parfaitement dévouée aux caprices de son royal époux, que la duchesse de Luynes voulut bien se charger de mettre la demande de madame de Pompadour aux pieds de la reine.

La reine répondit que les places de dames

du palais étaient toutes occupées ou promises.

— Eh bien, insista madame de Pompadour, faites savoir à Sa Majesté que je me croirais très-honorée d'être surnuméraire.

Madame de Luynes alla présenter cette nouvelle requête à la reine; puis elle revint près de la favorite.

— Eh bien? demanda encore celle-ci.

— Eh bien, répondit madame de Luynes, Sa Majesté désire conserver dans sa maison la règle établie.

— Quelle est cette règle? demanda madame de Pompadour.

— C'est que les dames fréquentent les sacrements, et que toutes au moins fassent leurs pâques, règle observée aussi dans la maison de madame la Dauphine.

— Mais, dit madame de Pompadour, je fais mes pâques, moi.

— La reine le croit, répondit madame de Luynes; mais comme le public n'en est pas persuadé, il serait nécessaire que le public le crût comme la reine; alors la reine donnerait volontiers son consentement.

Henri IV avait dit :

« Paris vaut bien une messe. »

Madame de Pompadour dit :

—La place de dame du palais vaut bien la confession et la communion.

Seulement madame de Pompadour commit une grande faute. Tout édifiée qu'elle eût dû être par l'affaire du père Pérusseau et de madame de Châteauroux, elle s'adressa aux jésuites pour en obtenir la confession et la communion.

C'était une grande affaire pour l'ordre de confesser madame de Pompadour; aussi y eut-il scission chez les bons pères, qui se divisèrent en deux partis.

Un parti tolérant, qui voulait que l'on con-

fessât et que l'on fit communier madame de Pompadour purement et simplement, sans conditions.

Mais l'autre parti des vrais jésuites, qui n'aimait pas madame de Pompadour, qui n'aimait pas ses principes, qui n'aimait pas ses philosophes, qui n'aimait pas l'abbé de Bernis, résolut de lui refuser toute absolution, tant qu'elle resterait à la cour et près du roi.

Les jésuites, adoptant le second parti, refusèrent en conséquence l'absolution et la communion à madame de Pompadour.

De là, haine de la favorite contre l'ordre, qui, voyant en 1755 sa puissance parfaitement consolidée, décida dès ce moment, avec l'abbé de Bernis, l'expulsion de l'ordre.

Presque aussitôt cette résolution prise, les jésuites, qui avaient des espions partout, en furent avertis; un copiste, de qui on ne se méfiait pas, rendait compte au recteur de la

maison Saint-Antoine de Paris de tout ce qu'il apprenait à ce sujet.

En attendant, confessée ou non confessée, la reine avait été obligée de céder, et, sur l'ordre de Louis XV, madame de Pompadour avait été présentée le 8 février 1756 en qualité de dame surnuméraire.

Une des conditions de cette présentation était d'être embrassée par le Dauphin. Le Dauphin, forcé par son père, embrassa la favorite; mais en se retournant après l'avoir embrassée, il lui tira la langue.

Une bonne âme, qui avait surpris dans une glace l'action du Dauphin, vint la rapporter à madame de Pompadour, qui, à l'instant même, alla se plaindre au roi de cette avanie, lui persuadant qu'en manquant de respect à sa maîtresse, le Dauphin lui en avait manqué à lui-même.

Séance tenante, le roi ordonna au Dauphin de se rendre à Meudon et d'y rester. La reine

et les ministres tentèrent alors d'apaiser le roi, mais il fut inflexible.

La nouvelle de cet exil et le motif qui l'avait causé parvinrent au parlement : le parlement, irrité, ne demandait qu'une occasion pour faire entendre un de ses sourds grognements qui éveillèrent toujours le peuple, si bien endormi qu'il fût. M. de Maupeou vint trouver le roi, et lui fit des représentations sur l'exil d'un prince qui appartenait moins au roi qu'à l'État, dont il devait être un jour souverain. Le roi consentit au retour de son fils, mais à la condition qu'il désavouerait d'avoir tiré la langue à madame de Pompadour. Le Dauphin désavoua avoir tiré la langue, rentra en cour, mais n'en fut que l'ennemi le plus acharné de la favorite.

Voilà pourquoi M. de Choiseul, en se déclarant pour la favorite, se déclarait contre le Dauphin, et en prenant le parti du parlement, déclarait la guerre aux jésuites.

Quant à la sympathie du Dauphin à l'ordre, il n'y avait pas de doute à en faire.

Le roi avait été prévenu que, non-seulement le Dauphin remplissait avec une grande exactitude ses devoirs de chrétien, et comme au fond du cœur Louis XV avait de la religion, il trouvait bon que le prince agît ainsi, mais il lui avait été dit encore que chaque jour son fils disait *Matines* et *Laudes* comme un curé de village, et il lui avait fait des reproches de cet excès de dévotion.

Le Dauphin avait respectueusement reçu les reproches de son père, mais il avait continué comme auparavant à dire *Laudes* et *Matines*.

Un jour, on rapporta au roi que le Dauphin faisait bien autre chose que de dire l'office, et qu'il passait une partie de la nuit prosterné devant un crucifix, en habit de jésuite.

Pour le coup, le roi rejeta cette anecdote

comme apocryphe ; mais un soir qu'il rentrait chez lui, vers trois heures du matin, un familier de madame de Pompadour lui offrit de le convaincre, s'il le voulait, du genre d'occupation nocturne du Dauphin.

Le roi accepta, car il doutait encore ; et on le conduisit jusqu'à l'appartement du Dauphin, dont la porte avait été ouverte à l'effet de donner passage au roi, lequel, parvenu jusqu'au salon, aperçut dans la chambre de son fils un homme à genoux devant un crucifix, immobile et en habit de jésuite.

Cet homme tournait le dos, et le roi ne put voir sa figure; mais quel autre que le Dauphin pouvait être à trois heures du matin dans la chambre du Dauphin?

Le roi n'hésita donc pas à croire le prince *coupable* de cet excès de dévotion.

Et en effet, ce devait être un crime aux yeux d'un roi sortant à trois heures du matin

de quelque orgie, la langue avinée et les jambes tremblantes de débauche, que de voir son fils, jeune prince de vingt-cinq ans, priant et faisant pénitence, non pas pour ses fautes, à lui à qui l'on ne pouvait reprocher que de vivre trop saintement, mais pour les fautes de son père.

En outre, nous l'avons dit, le Dauphin s'était prononcé contre l'alliance autrichienne, ce qui était une nouvelle raison à M. de Choiseul de se déclarer contre lui.

Cependant M. de Choiseul comprit que dans cette lutte qu'il allait avoir à soutenir contre le premier prince de la maison royale, contre l'héritier de la couronne, ce n'était point assez d'avoir le roi, Marie-Thérèse, madame de Pompadour et le parlement, qu'il lui fallait encore toute sa famille en place, tous ses parents au pouvoir, afin que la moindre atteinte à son autorité lui fût dénoncée comme est dénoncé à l'araignée le

moindre souffle qui fait trembler sa toile.

Il commença à faire entrer dans ses vues et mettre au courant de ses plans les plus secrets sa sœur, femme d'esprit, de caractère et d'intrigue.

Béatrix, comtesse de Choiseul-Stainville, était chanoinesse comme madame de Tencin, et l'on assurait qu'elle avait encore avec madame de Tencin cette ressemblance d'aimer son frère d'un amour trop vif pour n'être que fraternel; au reste, de pareilles accusations sont fréquentes dans l'époque que nous essayons de peindre, et il faut ne leur accorder que le degré de confiance qu'on accorde aux mauvais propos de cour.

La comtesse de Choiseul-Stainville fut appelée à Paris, où l'on essaya d'abord, mais sans y réussir, de la marier au prince de Beaufremont, qui éluda l'alliance; peu après ce mariage manqué, elle épousa le duc de Grammont, lequel consentit à cette union sur

la promesse que lui fit de Choiseul de lever l'interdit de ses biens.

Dès lors, madame la duchesse de Grammont eut une cour assez considérable pour faire froncer le sourcil à madame de Pompadour.

Le duc de Choiseul ministre, la comtesse de Choiseul duchesse de Grammont, on vit tous les Choiseul de la terre arriver à la cour. Alors il suffit de s'appeler Choiseul et d'appartenir à une branche mâle pour avoir des places.

D'abord, le duc de Choiseul, créé pair le 10 décembre 1758, se fit remplacer dans son ambassade à Vienne par le comte de Choiseul.

En 1759, Léopold-Charles de Choiseul-Stainville est fait archevêque d'Alby, en attendant l'archevêché de Cambrai qui lui était promis.

En 1760, le comte de Choiseul, ambassa-

deur à Vienne, est créé chevalier des ordres du roi, et une dame de Choiseul, chanoinesse de Remiremont et abbesse de Saint-Pierre de Metz.

Une fois chevalier des ordres du roi, le comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne et lieutenant général de l'Autriche, quitte son ambassade, et entre comme lieutenant général dans l'armée française.

Quelque temps après, le duc de Choiseul se donne à lui-même le gouvernement de la Touraine, la charge de surintendant général des postes, et réunit le ministère des affaires étrangères à celui de la guerre.

Il profita de la circonstance pour faire M. de Choiseul-Beaupré maréchal de camp;

M. de Choiseul de la Beaume, qui était sous-lieutenant dans les gens d'armes écossais, colonel du régiment d'Aubigné-dragons;

Et le comte de Stainville inspecteur général de l'infanterie.

Après avoir opéré dans l'Église, dans la diplomatie et dans l'armée, M. de Choiseul opère dans les ministères.

Le comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne, chevalier des ordres du roi, lieutenant général dans l'armée, est nommé ministre plénipotentiaire au congrès d'Augsbourg, au mois de mai 1761 ; il est nommé ministre des affaires étrangères, au 13 octobre suivant ; s'empare de la marine le 14, devient pair de France, prend le titre de duc de Praslin, reçoit la charge de lieutenant général de Bretagne, tandis que sa femme obtient le tabouret chez la reine.

Madame de Choiseul-Beaupré devient abbesse de Glossinde.

M. Clésia duc de Choiseul est fait cardinal ;

M. de Choiseul-Beaupré, lieutenant général ;

Le vicomte de Choiseul, brigadier d'infanterie ;

M. de Choiseul la Beaume, maréchal de camp.

Enfin, le baron de Choiseul, ambassadeur près le roi de Sardaigne.

Tous les Choiseul, hommes et femmes, que nous venons de nommer, officiers, ambassadeurs, ministres, cardinaux, gouverneurs de provinces, brigadiers, lieutenants généraux, maréchaux de camp, formèrent ce qu'on appelle la dynastie des Choiseul; dynastie obéissant au duc de Choiseul, son chef, sur un geste, sur un signe, sur un mot.

Un seul Choiseul fit de l'opposition, c'était un Choiseul qu'on appelait Choiseul-Romanet, parce qu'il avait épousé la fille de Romanet, président au grand conseil; il avait été menin du Dauphin, et sa femme passait pour avoir été un instant la maîtresse du roi.

Il fut mis à la Bastille.

M. de Choiseul, qui n'avait pas quatre mille

livres de rente bien nettes quand il avait été nommé ministre, avait épousé, le 14 décembre 1750, mademoiselle Crozat, petite-fille du fameux millionnaire de ce nom, qui avait été taxé, en 1716, au quatrième rôle et sous le numéro 221, à six cent mille livres, et dont le père avait acheté le titre de marquis du Châtel et de Caraman : ce fut un ange pendant la vie de son mari, ce fut une sainte après sa mort.

M. de Choiseul soutenait donc Marie-Thérèse de tout son pouvoir, lorsqu'un événement inattendu vint contraindre celle-ci à faire la paix.

L'impératrice Élisabeth mourut, et laissa le trône à Pierre III.

Pierre III était l'ami personnel de Frédéric.

A peine sur le trône de Russie, Pierre III se retira de la coalition et ordonna à ses troupes de se joindre à celles de Frédéric ; il

n'y avait pas moyen de tenir contre ce revirement.

De là, le traité de Paris, si désastreux pour nous, et dans lequel Frédéric ne perdit pas un pouce de terrain.

Il est vrai que Pierre III ne resta pas longtemps sur le trône; la même année où il l'avait faite impératrice, Catherine II le fit prisonnier.

Sept jours après, Pierre III mourut dans sa prison, et Voltaire, qui avait appelé Frédéric II le Salomon du Nord, eut une amie de plus parmi les têtes couronnées.

Catherine y gagna le nom de Sémiramis du Nord, que la postérité changea en celui de Messaline.

C'est du règne de Catherine II que date réellement l'accroissement de la Russie. Nous ne pouvons résister, puisque nous en sommes là, à mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau de l'accroissement continental de

cette puissance, comme nous y avons mis le tableau de l'accroissement colonial de l'Angleterre.

La Russie, il y a cent ans, s'étendait de Kiew à l'île Saint-Laurent, et des grands monts Altaï au golfe de l'Yenisséi, et peut-être avait-on le droit de croire que c'était pour lui marquer une limite que Bering avait découvert le détroit auquel en mourant il laissa son nom.

La Russie ne s'est point arrêtée là.

Elle a rompu cette vieille limite de Kiew.

Le serpent scandinave, qui enveloppe de ses replis la septième partie du globe, a déroulé les anneaux de sa gueule entr'ouverte pour dévorer la Prusse : d'une de ses mâchoires il touche aujourd'hui à l'occident la Vistule, et de l'autre le golfe de Bothnie; à l'orient, il a franchi, en s'allongeant, le détroit de Bering, et ne s'est arrêté qu'en rencontrant l'Angleterre au pied du mont Saint-Élie et des

monts Bucklands; comme une arête derrière son dos, il porte aujourd'hui une plage dentelée qui, dernière limite du monde, se découpe sur l'océan Glacial depuis le fleuve Pianina jusqu'aux îles des Ours, et depuis le lac Praniskoé jusqu'au cap Sassé.

Ainsi, depuis cent ans, la Russie a gagné :

Sur la Suède :

La Finlande, Abo, l'Esthonie, la Livonie, Riga, Revel et une partie de la Laponie.

Sur l'Allemagne :

La Courlande et la Samogitie.

Sur la Pologne :

La Lithuanie, la Volhynie, une partie de la Gallicie, Mohilew, Vitepsk, Polotsk, Minsk, Bialystok, Kaminiec, Tarnopol, Wilna, Grodno, Minsk, Varsovie.

Sur la Turquie :

Une partie de la petite Tartarie, la Crimée, la Bessarabie, le littoral de la mer Noire, le

protectorat de la Servie, de la Moldavie et de la Valachie :

Sur la Perse.

La Géorgie, Tiflis, Érivan, une partie de la Circassie.

Sur l'Amérique :

Les îles Aléoutiennes et la partie nord-ouest du continent septentrional de l'archipel de Saint-Lazare.

Sa plus grande longueur est de trois mille huit cents lieues.

Sa plus grande largeur est de quatorze cents.

Elle compte soixante et dix millions d'habitants.

De l'autre côté de la mer Noire, elle regarde la Turquie qu'elle s'apprête à envahir.

Puis, si un jour elle s'adjoint la Suède, elle ferme le détroit du Sund à l'occident, le détroit des Dardanelles à l'orient, et nul ne pénétrera plus qu'à son plaisir dans la mer Noire

et dans la Baltique, les deux miroirs qui réfléchissent déjà, l'un Saint-Pétersbourg, et l'autre Odessa.

Comparez, en face de ces deux puissances gigantesques, ce que les hommes, bien plus encore que les événements, ont fait de la France.

VI

Affaire de l'expulsion des jésuites. — Craintes de madame de Pompadour et de M. de Choiseul. — Les philosophes. — Le parlement. — Le peuple contre la compagnie de Jésus. — Craintes de Louis XV. — Travaux des philosophes et des compilateurs. — MM. Boucher, Pinot et Lepage commencent l'attaque. — Reprise du procès du commerce dans l'Inde. — Examen de la constitution de l'ordre. — Livres brûlés par la main du bourreau. — Hésitations de Louis XV. — Il écrit au général. — Réponse de celui-ci. — Arrêts des parlements de province. — Bannissement des jésuites. — Dissolution. — Mot de Voltaire. — Son jugement sur *le Contrat social*. — Publications littéraires. — Morts. — Les princes. — Madame de Pompadour.

Les Choiseul placés, le traité de Paris signé, Marie-Thérèse satisfaite ou à peu près, on eut

le loisir de s'occuper de cette grande affaire qui depuis longtemps préoccupait madame de Pompadour, M. de Choiseul et les philosophes.

Nous voulons parler de l'expulsion des jésuites.

En laissant vivre le Dauphin, et en laissant les jésuites dominer, madame de Pompadour et le duc de Choiseul se voyaient perdus à la mort du roi, âgé alors de cinquante-trois ans.

En anéantissant au contraire leur compagnie, non-seulement ils se popularisaient, mais encore ils ôtaient au roi futur, fils ou petit-fils de Louis XV, un des moyens de leur nuire.

Les philosophes étaient les ennemis déclarés des jésuites. Voltaire, quoique élevé par un jésuite, d'Alembert, Diderot et cet autre philosophe couronné qui aida à les chasser des États des autres rois, mais qui ne les

chassa point de ses États, Frédéric, les poursuivaient depuis longtemps.

Les parlements ne leur en voulaient pas moins que les philosophes. La compagnie de Jésus, grâce à ses influences, était toujours parvenue à se soustraire à l'influence parlementaire en obtenant des rois, qu'ils dirigeaient, que leurs affaires fussent portées au grand conseil, corps judiciaire, instrument ministériel, mais non véritable magistrature. De là, la haine.

De son côté, le peuple qui attribuait aux religieux l'assassinat de Henri IV, l'assassinat de Louis XV et le refus de sépulture qui scandalisait Paris depuis dix ans, n'était pas disposé le moins du monde à soutenir les jésuites.

Les deux grandes oppositions à ce projet de destruction pouvaient venir, l'une du roi Louis XV, l'autre de la cour de Rome, entièrement gouvernée par les jésuites sous Clément XIII.

Quant à Louis XV, il n'y avait rien de bien arrêté en lui ni pour ni contre la compagnie de Jésus ; il en avait peur instinctivement, voilà tout.

On commença par lui rappeler comment les jésuites s'étaient conduits envers lui lors de sa maladie de Metz. Louis XV à cette époque avait été faible jusqu'à la lâcheté, et ne leur avait jamais pardonné cette lâcheté.

Depuis, leur influence sur le Dauphin, influence qui éloignait le jeune prince de lui, et qui le poussait au mépris incessant de la favorite, avait encore augmenté ce sentiment d'antipathie qu'il ressentait au fond du cœur.

L'attentat de 1757, dont le parlement avait accusé les jésuites, sans plus de fondement peut-être que les jésuites n'en avaient accusé le parlement, avait achevé de jeter, à l'endroit de la compagnie de Jésus, du trouble dans l'esprit du roi.

On sentait donc qu'il n'y avait qu'un dernier coup à frapper, non pas pour se faire un allié du roi, mais tout au moins pour que le roi restât neutre.

On encouragea alors les philosophes à attaquer les jésuites, tandis que des compilateurs recueillaient tout ce qu'avaient pu mettre au jour de théories tyrannicides les écrivains et les prédicateurs de l'ordre.

Le tableau de toutes ces théories, mis sous les yeux de Louis XV, l'épouvanta ; et ne voulant, n'osant peut-être pas prendre parti dans cette grande lutte, il laissa agir madame de Pompadour et M. de Choiseul.

Boucher, fameux janséniste du temps ; Pinot, avocat, et Lepage, bailli du Temple, familier de M. le prince de Conti, ennemi déclaré de la société, publièrent, les uns des pamphlets , les autres des faits sérieux, dans le but de préparer la France à cette grande catastrophe.

Enfin, Bertin et Berrier furent les agents de M. de l'Homme et de madame de Pompadour, près du parlement de Paris et des parlements de province.

Les choses ainsi préparées, on se tint sur le qui-vive, décidé qu'on était à saisir la première occasion qui se présenterait d'attaquer l'ordre ouvertement.

Depuis longtemps on savait que les jésuites faisaient dans l'Inde un commerce scandaleux; mais le crédit de la société était si grand, qu'il étouffait réclamations et plaintes. Le père Lavalette et le père Sacy, jésuites, avaient été jugés banqueroutiers de trois millions, le 19 novembre 1759; mais le procès s'était arrêté là.

M. le duc de Choiseul reprit ce procès; et par arrêt du 8 mai 1761, il rendit les maisons établies en France et le général des jésuites solidaires des pères Lavalette et Sacy.

Les créanciers jetèrent une grande clameur, et l'on put voir alors ce que la compagnie de Jésus avait d'ennemis en France.

Après avoir attaqué les jésuites dans leur commerce, le ministère les attaqua dans leur constitution.

L'ordre avait été fondé par Ignace de Loyola, noble espagnol, né en 1491, et qui, atteint d'une maladie grave, avait fait vœu, en 1534, si Dieu lui rendait la santé, de renoncer à tous les biens de la terre, et de travailler à la conversion des infidèles. Dieu l'exauça. Il revint à la vie, jeta à Paris les fondements de son ordre, se rendit à Rome, le fit approuver en 1540 par le pape Paul III, et en fut élu général en 1541.

La société se répandit rapidement, non-seulement en Italie, non-seulement en France, mais encore par toute l'Europe, mais dans l'Inde, mais dans l'Asie, mais dans le monde. Établis en France en 1551 sous le roi Henri II,

l'éducation de la jeunesse leur avait été confiée. Bannis de France en 1596, ils y avaient été rappelés en 1603 par le roi Henri IV ; depuis ce temps, ils y avaient acquis l'influence dont nous les avons vus jouir sous Louis XIV, la régence et Louis XV.

Cet ordre donné par le ministère d'examiner la constitution de l'ordre épouvanta fort les jésuites. Rédigée par des chefs qui avaient eu besoin des papes et des rois pour l'établissement et la dotation de leur compagnie, il était évident que l'arbitraire avait beaucoup fait dans cette constitution. Cette constitution, discutée et mise au jour au moment de la plus grande efflorescence des idées philosophiques, ne pouvait donc qu'être fatale à l'ordre ; aussi le Dauphin, l'archevêque de Paris, M. de la Vauguyon, tout ce qui protégeait et soutenait les jésuites en France, supplièrent-ils le roi de ne point faire cet examen public et de s'en réserver la connaissance.

Louis XV, ébranlé, attribua à son conseil la connaissance des règles des jésuites. Mais le parlement qui voyait lui échapper l'enquête, le parlement, soutenu par M. de Choiseul, déclara abusifs les bulles, brefs et constitutions papales ; et ne pouvant examiner la constitution des jésuites, il examina leurs ouvrages.

Ce fut une nouvelle compilation de maximes régicides telles, que le parlement put faire brûler par la main du bourreau une collection de livres émanés du cœur même de l'ordre.

Dès lors, Louis XV ne vit plus dans les jésuites que des fauteurs d'assassinat et même des assassins.

Quant au fond de l'affaire, le parlement reconnut que les jésuites n'étaient que tolérés en France, et que pas un seul acte légal n'y sanctionnait leur établissement, les cours souveraines n'ayant jamais voulu enregistrer

leurs titres, et les rois ayant été presque toujours obligés de composer pour eux un tribunal exprès.

Enfin, Louis XV avait récemment évoqué leur affaire à son conseil, mais le parlement, voyant que la cause lui échappait, prononça, après une séance de quinze heures, un appel comme d'abus. L'abbé Terray était d'avis d'adopter ce renvoi de la constitution au conseil. L'abbé de Chauvelin, au contraire, haineux et méchant comme un bossu, fut d'avis d'anéantir ce renvoi. Lavardy soutint l'abbé de Chauvelin, qui avait fait les deux rapports sur la constitution.

Treize magistrats seulement eurent le courage de se prononcer en faveur de la société.

Ce furent Terray, Maynon, Tuder, Laguillaumie, Lezonet, Sahuget, Farjon, Barillon et les présidents Maupeou, d'Ormesson, d'Aligre, Sarron et Molé.

Cependant le roi sentait instinctivement

que détruire l'ordre des jésuites poursuivi par les parlementaires, les philosophes et par les courtisanes, et soutenu au contraire par le Dauphin, c'était porter un coup terrible à la religion, et par suite à la monarchie. Il lui eût été impossible de se rendre compte de ce sentiment qui mettait la résistance au fond de son cœur, comme un pressentiment de son propre danger ; mais enfin ce sentiment, il l'éprouva.

Comme les esprits faibles, il s'arrêta à un terme moyen, et fit écrire à Rome pour demander au général s'il consentirait à quelques modifications de l'ordre; mais celui-ci répondit avec la résignation et la fermeté des anciens martyrs :

Sint ut sunt, aut non sint.

« Qu'ils soient tels qu'ils sont, ou qu'ils ne « soient pas. »

Le général préférait que l'édifice tout entier croulât plutôt que d'en voir détacher une seule pierre.

L'édifice croula donc.

Le 6 août 1762, le parlement rendit un arrêt.

Cet arrêt dissout la société, fait défense aux jésuites de porter l'habit de l'ordre, de vivre sous l'obéissance du général et autres supérieurs de la société, d'entretenir aucune correspondance avec eux directement ou indirectement, leur ordonne de vider les maisons qui en dépendent, et leur fait défense de vivre en commun, se réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, et leur interdisant le pouvoir de posséder aucun canonicat, bénéfice, chaire ou emploi.

Cet arrêt devint un modèle pour tous les parlements de province, qui tour à tour expulsèrent les jésuites de leur ressort.

Puis un arrêt du 9 mars 1764 bannit de France les jésuites qui avaient refusé de prêter le serment prescrit dans l'arrêt.

Enfin, un édit du roi, en date de novembre 1764, prononça la dissolution de la société.

Ce fut, comme on le comprend bien, une ample matière à épigrammes et à chansons, que ce renvoi.

Que fragile est ton sort, société perverse !
Un boiteux te fonda, un bossu te renverse.

Ignace de Loyola, fondateur de la société, blessé par un biscaïen au siége de Pampelune, était boiteux.

M. de Chauvelin, l'auteur des deux rapports d'après lesquels la société fut dissoute, était bossu.

Puis l'on fit cette réponse aux pauvres ca-

pitaines de l'armée, qui se plaignaient d'être réformés :

Capitaines qu'on réforme,
Et qui partout publiez
Que c'est injustice énorme
Qu'on vous ait ainsi rayés,
A tort chacun de vous crie :
Un coup plus inattendu
Nous pétrifie :
Jésus lui-même a perdu
Sa compagnie.

Un quatrain indiquait en même temps le cas que l'auteur dudit quatrain faisait des jésuites et du parlement :

Ci-gît le corps le plus savant,
Le plus soumis, le plus fidèle,
Détruit par le plus ignorant,
Le plus fougueux, le plus rebelle.

Mais alors ce ne sont plus les parlements de province, seulement, qui imitent celui de

Paris; c'est l'Espagne, c'est Naples, c'est Parme, qui imitent la France.

— *Bien, bien,* disait Voltaire avec son rire destructeur, en voyant cette battue générale contre les jésuites. *Maintenant, après avoir chassé les renards, il faut chasser les loups.*

Ce fut 1789 qui se chargea de cette dernière chasse.

A l'heure qu'il est, et quoique quatre-vingt-huit ans se soient écoulés depuis cette époque, ce grand acte de souveraineté parlementaire et de despotisme royal n'est pas encore jugé froidement; à l'heure qu'il est, le mot *jésuite* mal compris, mal appliqué, mal défini, est encore une injure. Pourquoi? C'est qu'arrivée presque la dernière dans la chronologie des ordres religieux, la compagnie de Jésus s'était mise à la tête de toutes les congrégations religieuses, et marchait vers la suprématie absolue. Sans aucun moyen de contrainte, sans aucun privilége universi-

taire, les jésuites s'étaient emparés peu à peu de l'éducation publique; leurs colléges regorgeaient d'écoliers, et, une fois sortis du collége, les écoliers, devenus hommes, conservaient avec leurs anciens maîtres une relation sympathique qui, jusqu'au tombeau, liait l'abeille à la ruche dont elle était sortie, sans autre puissance que l'enseignement, sans autre domination que la parole; ils en étaient arrivés à joindre entre leurs mains les deux bouts de la société, en développant l'intelligence du peuple, en dirigeant la conscience des rois. Leurs racines étaient si profondément entrées dans le sol, que malgré l'arrêt de 1764, qui les dissout, que malgré l'édit de 1767, qui les bannit, que malgré le bref de 1773, qui les supprime, à peine rétablis par le bref de 1801, ils étaient déjà reconstitués trois ans après en France, sous le nom de *Pères de la Foi,* et en 1816 ils y avaient repris, sous le nom de *société de Jésus,* toute

la puissance que la révolution de 1830, seule, put leur faire perdre.

Nous reviendrons à propos de Louis XVI, de la révolution de 1789, sur l'expulsion des jésuites et sur l'influence que cette expulsion a eue sur la destruction de la religion et l'abolition de la royauté.

C'est pendant la période que nous venons de décrire que Jean-Jacques Rousseau publie successivement : *la Nouvelle Héloïse*, *Émile* et *le Contrat social*, ouvrages qui furent loin de produire, à leur apparition, l'impression qu'ils produisirent plus tard.

La Nouvelle Héloïse parut en 1759, l'*Émile* et *le Contrat social*, en 1762.

Au moment de la publication de ce dernier livre, voici ce que Voltaire en écrivait :

« *Le Contrat social* ou insocial n'est remarquable que par quelques injures dites grossièrement au roi par le citoyen du bourg de Genève, et par quatre pages insipides con-

tre la religion chrétienne; ces quatre pages sont de Bayle; ce n'était pas la peine d'être plagiaire. L'orgueilleux Jean-Jacques est à Amsterdam, où l'on fait plus de cas d'une cargaison de poivre que de ses paradoxes. »

C'est aussi vers cette époque que Diderot fait représenter son *Fils naturel*, et publie *les Bijoux indiscrets*, *Jacques le Fataliste* et *la Religieuse*. Le baron d'Holbach donne les *Lettres à Eugène ou le Préservatif contre les préjugés*, et le *Système de la nature*; Helvétius, son livre *de l'Esprit*; puis enfin, des hommes sans nom, des livres infâmes, comme *le Compère Mathieu*, *le Bon sens du curé Meslier*, *Thérèse philosophe*, littérature de boudoir d'abord, et qui descend jusqu'au lupanar, qui commence à Crébillon fils, et qui s'arrête à M. de Sade.

Au reste, au même moment où la corruption se mettait dans la société, la mort se mettait à la cour. La belle Madame royale,

qui avait épousé l'infant duc de Parme, avait quitté l'Italie pour venir voir son frère à Versailles. Louis XV n'avait pas osé faire sur ses enfants l'expérience que le duc d'Orléans avait faite sur les siens. La petite vérole était toujours là, comme le lion de l'Écriture, *quærens quem devoret*. La jeune princesse se présenta sous sa main furieuse, et en moins de huit jours, Madame royale était morte, le visage déchiré par ses ongles de feu.

Le 5 mars 1760, mourait à son tour madame de Condé, vieille amie du roi, qu'il avait fait peindre quarante ans auparavant, courant la chasse avec lui, coiffée en Diane chasseresse et montant un cheval alezan.

Le 23 juillet suivant, c'était le comte de Charolais qui payait son tribut ; celui-là, le roi ne le regretta point : c'était ce cruel chasseur d'hommes qui, héritier de l'arquebuse de Charles IX, tirait les couvreurs sur les toits, et faisait, *in anima vili*, l'expérience de

l'agonie. Il avait fini par vivre dans les forêts et ne paraissait plus à la cour.

C'était, le 22 mars 1761, M. le duc de Bourgogne (ce nom fut fatal aux Dauphins qui le portèrent) ; c'était le duc de Bourgogne, pauvre enfant de dix ans, qui mourait, laissant son frère, le duc de Berry, héritier de l'échafaud ; c'était un charmant enfant aimant et aimé. En jouant avec un de ses camarades, il tomba poussé par lui, et se blessa. Ne voulant rien dire, de peur de faire gronder celui qui avait été cause de l'accident, il mourut d'un dépôt. La perte fut cruelle à Louis XV ; le roi l'aimait comme l'aïeul aime son petit-fils.

Le roi croyait en être quitte avec la mort, quand tout à coup on vint lui dire, chose étrange, pour lui surtout qui la voyait tous les jours :

— Madame de Pompadour se meurt !

C'est que madame de Pompadour, pour qui plaire au roi était la première obligation, et

je dirais presque le suprême devoir, ne s'occupait que d'une chose, cacher au roi sa souffrance.

Maintenant, de quoi souffrait madame de Pompadour?

Était-ce une de ces maladies de femme, douloureuses, inflexibles? Était-ce, comme le crut madame de Vintimille, comme le crut madame de Châteauroux, comme elle le crut elle-même, un poison non moins sûr et plus rapide?

Voilà ce qu'on raconta, ou plutôt ce qu'elle raconta elle-même :

Bertin, créature de madame de Pompadour, était ministre des finances, et M. de Choiseul, ambitieux de tous les pouvoirs, voulait réunir les finances aux ministères qu'il avait déjà accaparés pour lui et pour les siens.

Au reste, les finances étaient dans le plus étrange désordre, et le 1er décembre, le parlement avait obtenu une commission pour en

examiner la réforme. Madame de Pompadour se ressouvint alors de ce que lui avait dit à ce propos le cardinal de Bernis ; elle crut se ressouvenir que son ancien protégé lui avait, à une certaine époque, exposé des plans excellents, elle crut surtout remarquer que madame de Grammont venait bien souvent à la cour, que son frère la plaçait le plus qu'il pouvait à portée de la main et du regard du roi. Elle reconnut un double danger pour la France et pour elle à laisser M. de Choiseul à la tête du gouvernement ; elle reçut le cardinal de Bernis, qui lui-même revit trois fois le roi, et, à cette troisième entrevue, le renvoi de M. de Choiseul fut arrêté.

M. de Choiseul sut toute cette petite conspiration ourdie contre lui, et le lendemain madame de Pompadour tomba malade.

Nous n'appuierons pas plus l'accusation de madame de Pompadour contre M. de Choiseul, que nous n'avons appuyé celle de madame de

Châteauroux contre M. de Maurepas : toutes les fois qu'à la cour meurt d'une façon inattendue et prompte quelque grand personnage, on est certain d'entendre à l'instant même bruire une accusation d'empoisonnement.

Quoi qu'il en soit, madame de Pompadour se trouva atteinte tout à coup à Choisy, au milieu d'une partie de plaisir, d'une maladie qu'on ne crut d'abord que douloureuse, et qui prit bientôt une gravité mortelle.

On la transporta de Choisy à Versailles.

Louis XV vit les progrès de la maladie de la marquise sans la moindre émotion ; le sentiment qu'il avait éprouvé pour elle, et qui du désir avait passé à l'habitude, ce sentiment semblait avoir subi une nouvelle transformation et se résumer en un sentiment de pure convenance. Le roi fut attentif et assidu pour la malade, comme il l'eût été pour une amie. Tous les jours le duc de Fleury apportait

au roi un bulletin de santé. Le 15 avril 1764, il entra comme d'habitude, mais sans bulletin.

Madame de Pompadour était morte.

Elle s'était vue mourir, et avait été en face de la mort plus courageuse qu'on ne l'aurait cru. Au commencement de sa dernière journée, le curé de la Madeleine était venu la voir ; vers onze heures, il prit congé d'elle.

—Attendez encore un moment, M. le curé, lui dit-elle, et nous nous en irons ensemble.

Avec la vie de la marquise, s'éteignit la sollicitude du roi.

Le cadavre de la favorite fut mis sur une civière et emporté par deux hommes de peine. Le roi était à sa fenêtre quand l'ignoble cortége passa. Il tombait quelques gouttes d'eau d'un ciel chargé de nuages. Le roi étendit la main et dit :

— Pauvre marquise ! je crois qu'elle aura mauvais temps pour faire son dernier voyage.

Madame de Pompadour fut inhumée au couvent des Capucines de Paris, dans la chapelle de la maison de Créqui, qu'elle avait achetée un an auparavant pour sa sépulture.

On lui fit trois épitaphes.

Les voici :

Ci-gît d'Étioles-Pompadour,
Qui charmait la ville et la cour ;
Femme infidèle et maîtresse accomplie ;
L'Hymen et l'Amour n'ont pas tort,
Le premier de pleurer sa vie,
Le second de pleurer sa mort.

La seconde est plus concise et surtout plus énergique.

Ci-gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans catin et sept ans maquerelle.

La troisième est en latin, et a toute la fermeté d'une épigramme de Martial :

Hic piscis regina jacet quæ lilia succit
Per nimis. An mirum si floribus occubat albis ?

Il ne faudrait rien moins que M. de Maurepas pour traduire galamment ce dernier distique ; mais M. de Maurepas ayant oublié de nous en donner la traduction, nous laisserons chacun faire la sienne.

VII

M. le Dauphin. — Ses derniers moments. — Marie-Josèphe de Saxe, Dauphine.— Ses demandes à Louis XV. — M. de Choiseul. — Ses craintes. — Sa haine pour la princesse. — Les promesses de Louis XV. — Armand et Pelletier. — M. Lechevin, premier commis.— Boiscaillau et l'abbé Terray. — Madame la Dauphine favorise M. d'Aiguillon. — La tasse de chocolat du 1er février. — La Dauphine dit au roi qu'elle est empoisonnée.—Le contre-poison. — Mort de la Dauphine. — Bruits et clameurs dans Versailles. — L'autopsie. — Déclaration de quatorze médecins. — Trouble de Louis XV. — Il se rapproche de la reine. — Douleur de cette princesse.— Stanislas meurt brûlé. — La Lorraine réunie à la France. — Mort de la reine. — Les morts.— Les deux partis. — MM. de Choiseul et d'Aiguillon.

Nous l'avons dit, la mort de madame de

Pompadour n'avait pas profondément affecté Louis XV. Si bien que l'habitude soit prise d'un joug, il y a des moments où ce joug nous pèse. Louis XV se regarda donc comme rendu à la liberté. D'ailleurs, depuis quelque temps, en politique et en religion, madame de Pompadour avait pris plus d'influence qu'il ne convenait à Louis XV de lui en laisser prendre. En politique, elle l'avait lié à l'Autriche, objet de ses premières aversions, et en religion, elle lui avait fait renvoyer les jésuites, objets de ses premières sympathies. D'ailleurs, madame de Pompadour, en opposition ouverte avec le Dauphin et avec MESDAMES, était une éternelle cause de discorde intérieure. Sa mort privait donc Louis XV d'habitudes prises qui lui étaient agréables; mais aussi sa vie troublait un repos qui lui était nécessaire.

A tout prendre et au fond du cœur, Louis XV, selon toute probabilité, ne fut point

fâché d'être débarrassé de madame de Pompadour.

Malheureusement, la mort était entrée à la cour de France, et ne comptait pas en sortir ainsi ; il lui fallait de plus nombreuses et surtout de plus illustres victimes.

Depuis la fin de 1760, M. le Dauphin voyait sa santé s'altérer ; souvent ses confidents intimes, M. de Richelieu, M. de Muy, M. de la Vauguyon avaient reçu la confidence de ses pressentiments de mort. Aux étrangers ou au vulgaire des courtisans, il donnait pour cause de son dépérissement et de sa pâleur un froid pris à un voyage de Compiègne, lequel aurait amené une affection de poitrine, dont il allait souffrant de plus en plus ; mais à ses amis, aux cœurs dévoués, à ceux dont la vie était mêlée à sa vie, il avouait franchement qu'il croyait être empoisonné.

Vers le commencement de décembre, il se trouva plus mal, et, après une mauvaise nuit,

envoya chercher son médecin. Quelques amis empressés entouraient le fauteuil du prince.

Le médecin appelé entra et lui tâta le pouls. Les symptômes étaient graves, car le médecin tressaillit.

Le prince s'aperçut de son inquiétude, et lui saisissant le bras :

— Mon cher la Breuille, lui dit-il tout bas, n'effrayons personne.

Et il emmena en effet le médecin dans la chambre voisine, pour cacher, autant qu'il était en son pouvoir, à ceux qui l'entouraient la gravité du mal dont il était atteint.

A partir de ce moment, le Dauphin n'eut plus d'espoir, et ceux qui l'entouraient durent se préparer à sa mort.

Le Dauphin avait eu pour première femme une jeune princesse de race espagnole, véritable rose de Séville, dont l'image était longtemps demeurée dans son cœur, malgré un second mariage.

Ce second mariage avait mis dans les bras du prince, au lieu de la brune Marie-Thérèse, une blonde fille de la Saxe, et il avait fallu tout l'amour, toute la douceur, toute le dévouement de cette dernière, pour qu'elle prît dans la vie du prince la place de la première.

A cette heure seulement où la mort le menaça, le prince put rendre justice à l'ange que Dieu avait mis à son chevet, et qui ne le quitta ni jour ni nuit : constamment penchée sur sa couche, sa fraîche haleine se mêla à l'haleine fiévreuse du malade ; jalouse de toute main étrangère, elle devint la fidèle gardienne de son mari qui, vainement, la suppliait de se soustraire aux miasmes putrides de cette longue et étrange maladie.

C'était pour elle, c'était pour quelques personnes de sa famille seulement, que le Dauphin regrettait la vie. Religieux dès l'enfance, les jours qu'il avait vécu jusque-là avaient été

une longue aspiration vers le ciel. La veille de sa mort, il disait à son confesseur :

— Je vous jure, mon père, que si j'étais libre de choisir entre la vie et la mort, je sacrifierais mille vies au désir qui me presse de voir Dieu et de le posséder.

Quant au roi Louis XV, il était toujours le même ; on n'eût pas dit que ce fût un fils, on n'eût pas dit que ce fût l'héritier de cette noble et belle couronne de France, qui s'en allait mourant, mais un étranger, un allié, un parent à peine. Toutes sortes de soins, toutes sortes d'égards étaient prodigués à l'illustre moribond ; mais tout cela avec des yeux secs, un visage froid, une poitrine vide.

Louis XV, par la porte entr'ouverte, suivait les progrès de l'agonie sur le visage du Dauphin. Il réglait les apprêts du convoi, et comme on se trouvait à Fontainebleau, comme le moment de la mort du prince devait être aussi le moment du retour de la

cour, le roi prévint les courtisans qu'ils eussent à se tenir prêts à retourner à Versailles, le lendemain ou le surlendemain.

De son lit, le malheureux prince voyait tout cela. Paquets jetés par les croisées, malles transportées aux portes des chambres, carrosses que l'on chargeait, chevaux que l'on envoyait chercher.

— Ah! mon cher la Breuille, dit tristement le prince à son médecin, il faut que je me dépêche de mourir, car en vérité, je le vois bien, en tardant, j'impatiente trop de monde.

Soit fatigue, soit qu'elle ressentît déjà les atteintes du mal dont bientôt elle devait mourir, la princesse avait été forcée, consumée qu'elle était par la fièvre, de se retirer chez elle, et cela la nuit qui précéda la mort de son mari; mais dans son agonie, lui, pensait à elle, et envoyait demander comment elle se trouvait.

Deux fois il reçut le viatique : c'était une consolation, presque un soulagement pour ce cœur si religieux.

— Aussitôt que ma famille aura quitté ma chambre, dit-il à son confesseur, vous me direz les prières des agonisants, n'est-ce pas?

— Mais, lui répondait celui-ci, il n'est pas encore temps, mon prince, et Votre Altesse Royale n'est pas si mal qu'elle le croit.

— N'importe, dites-les toujours, insista-t-il; ces prières sont si belles qu'elles me touchaient profondément, même au temps où je n'en avais pas besoin comme aujourd'hui.

Deux heures seulement avant de mourir, le Dauphin perdit connaissance. Jusque-là il avait consolé ceux qui l'entouraient en leur disant :

— Je ne souffre pas beaucoup; c'est incroyable comme il est facile de mourir.

Il ne mentait pas, il mourut facilement, comme doit mourir un juste, le 20 décembre 1765.

Le roi fut cependant plus sensible à cette mort qu'on ne l'aurait cru. Cinq minutes après que son fils eut expiré, on fit entrer son petit-fils dans sa chambre en annonçant :

— M. le Dauphin.

— Pauvre France ! s'écria Louis XV, un roi de cinquante-cinq ans et un Dauphin de onze.

Presque en même temps, la veuve tout éplorée entra à son tour dans la chambre du roi et vint se jeter à ses pieds, le priant de lui servir à elle, pauvre étrangère, de père et de protecteur. Elle désirait élever elle-même ses enfants, obtenir la qualité de surintendante, conserver son rang à la cour et s'approcher le plus possible de la personne du roi.

Pauvre femme qui s'inquiétait de l'avenir,

quand son avenir à elle était une place prochaine dans le tombeau de son époux ! Le roi se retira immédiatement à Choisy, où il passa huit jours loin de tout cérémonial.

Pendant ce temps, le peuple se désespérait de la mort du Dauphin comme d'un malheur. Des passants s'arrêtaient sur le Pont-Neuf, s'agenouillaient devant la statue de Henri IV, et faisaient là leur prière. On sentait que le crêpe de la veuve et des orphelins s'étendait sur la France tout entière.

Le corps du Dauphin fut transporté à Sens, où il repose dans le souterrain de la cathédrale. Le cœur seul fut conduit à Saint-Denis.

Le roi avait promis à madame la Dauphine tout ce qu'elle avait demandé ; mais ce n'était pas l'affaire du ministère Choiseul que la veuve approchât ainsi le roi, et s'emparât peut-être de son esprit. La princesse était née Saxonne ; comme les princesses alleman-

des, elle avait reçu une grande éducation. Elle parlait toutes les langues, et même le latin. En cas de mort du roi Louis XV, elle était appelée naturellement à la régence; or la maison de Saxe connaissait à fond les intérêts du corps germanique, dont elle est une des parties constituantes. La maison de Saxe savait mieux qu'aucune autre maison ce que la France avait perdu à l'alliance autrichienne. Il était donc important d'empêcher la princesse, qui, ainsi que nous l'avons dit, était de la maison de Saxe, d'entrer trop avant dans l'intimité du roi.

Et d'abord, pour mettre un obstacle à cette intimité, l'appartement que réclamait madame la Dauphine, et qui était auprès de celui du roi, fut déclaré inhabitable par Gabriel, l'architecte de M. de Choiseul. Le roi voulut s'en assurer par lui-même, et on lui fit voir en effet des poutres qu'il trouva si peu solides, qu'au lieu du logement qu'elle demandait, il

donna à la princesse tous les petits appartements.

Quelque temps après, la Dauphine sollicita une place pour un favori de son mari ; mais le duc de Choiseul, qui voulait que toutes faveurs dérivassent de lui, et qui surtout tenait à exclure des emplois les clients de la Dauphine, fit déclarer et signer par le roi que toutes les charges de nouvelle création s'achèteraient.

Laverdy, créature de M. de Choiseul, était alors aux finances. Il taxa la charge à cent cinquante mille livres pour que le protégé de madame la Dauphine, qui était pauvre, n'y pût atteindre. Mais madame la Dauphine obtint la promesse du gratis du roi, ce qui augmenta encore la haine de M. de Choiseul pour elle. Aussi le ministre fit-il tout ce qu'il put pour que le roi retirât la parole donnée, mais contre son habitude il la maintint.

Nous disons contre son habitude, attendu que rarement Louis XV tenait les promesses qu'il faisait, du moment où ces promesses soulevaient quelques difficultés de la part du ministre ou même des commis.

Citons un ou deux exemples.

Il y avait à la Comédie-Française un acteur d'un grand mérite, nommé Armand, qui avait si souvent amusé le roi qu'un soir, en sortant du spectacle, le roi, le rencontrant sur son passage à Choisy, lui dit :

— Armand, je vous fais cent pistoles de pension.

Le comédien s'inclina, et rentra chez lui enchanté.

Mais plus au fait de la mise en scène des pièces que de la mise en pratique des bureaux, Armand crut que la parole du roi suffisait pour aller toucher au Trésor royal. En conséquence, l'année révolue, il s'y présenta sa quittance à la main. Connu de tous les com-

mis, il est reçu par eux à merveille ; seulement, on lui dit qu'on ne peut le payer, attendu qu'il n'est point sur l'état. Étonné de cette difficulté, Armand va chez le duc d'Aumont, qui était présent quand le roi lui avait accordé cette grâce, et lui raconte ce qui vient de lui arriver.

M. le premier gentilhomme l'écoute gravement, puis quand il a fini :

— Vous êtes un faquin, lui dit-il.

— Comment, un faquin, monseigneur ! s'écria Armand.

— Oui, monsieur, apprenez que c'est moi seul qui, en ma qualité de premier gentilhomme de la chambre, dois vous faire avoir une pension, et que ce que le roi vous a dit ou rien, c'est la même chose.

Armand s'inclina, sortit et courut chez ses camarades afin de leur demander conseil. Leur avis fut qu'Armand devait faire instruire le roi de ce qui venait de lui arriver. Armand

suit cette instruction, et Louis XV apprend ce qui s'est passé.

— Eh ! mon Dieu oui, pauvre garçon, dit le roi, tout cela est vrai comme l'Évangile : je lui ai donné une pension, mais cela ne me regarde plus maintenant ; qu'il s'arrange avec d'Aumont.

D'après cette réponse, Armand vit bien qu'il fallait dire adieu à sa pension de cent pistoles. En effet, pendant plusieurs années, tout rentra dans le *statu quo*, et ce ne fut que par l'intermédiaire de mademoiselle Clairon qui, en accordant ses bonnes grâces à M. le gentilhomme de la chambre, exigea la ratification de la parole du roi, que le pauvre Armand vit son nom inscrit sur la bienheureuse liste des faveurs royales, ou plutôt, comme on le voit, sur celle de M. le premier gentilhomme.

Le roi avait plusieurs valets de chambre horlogers, et il était d'usage que le doyen de

ces serviteurs eut une pension de six cents livres. Ce doyen meurt, et Louis XV dit à un nommé Pelletier qui devenait l'ancien :

— Mon cher Pelletier, vous avez la pension.

Celui-ci, instruit des usages, et éclairé par l'exemple d'Armand dont l'aventure a fait du bruit, ne se le tient pas pour dit, et va chez son supérieur le premier gentilhomme de la chambre lui demander son agrément pour cette pension qui lui est déjà donnée. Ce supérieur fait écrire au ministre, M. Amelot, lequel répond qu'il va mettre cette demande sous les yeux du roi et faire expédier le brevet.

Pelletier a pour lui le ministre, le roi et le premier gentilhomme ; avec ce triple appui, il croit qu'il n'y a qu'à étendre la main pour toucher sa pension.

Pelletier se trompe, il a oublié de solliciter une puissance ; cette puissance c'est M. Lechevin, premier commis de la maison du roi, et le brevet n'est point expédié. Un an s'é-

coule sans que le pauvre Pelletier voie arriver le premier écu des six cents livres. Il va trouver de nouveau le premier gentilhomme, lequel écrit de nouveau au ministre, lequel n'ose contrarier son premier commis qu'il a sans doute des motifs de ménager; enfin la chose dure encore un an, lorsque Pelletier se résigne, et finit par où il eût dû commencer, c'est-à-dire par faire sa visite au premier commis. Lechevin, touché de cette démarche, fait une morale à Pelletier sur la hiérarchie du pouvoir, et finit par expédier le brevet vingt-sept mois après la parole du roi donnée.

Boiscaillau, chirurgien des armées du roi, adresse à Sa Majesté un mémoire dans lequel il réclame le payement de quelques sommes qui lui sont anciennement et légitimement dues. Le roi, surpris que ces sommes n'aient point été encore acquittées, met au bas du mémoire, et cela de sa propre main :

« Mon contrôleur fera payer, sous un mois, le montant du mémoire ci-dessus à Boiscaillau, à qui il est bien dû et qui en a besoin.

« *Signé*, LOUIS. »

Le chirurgien, muni de ce mandat, court au contrôle général et parvient à grand'peine jusqu'à l'abbé Terray, lui présente son mémoire apostillé de la main du roi, et, plein de confiance, attend le résultat de l'apostille.

— Qu'est-ce que cela ? demande l'abbé.

— Vous le voyez, monsieur, répond le chirurgien, c'est l'ordre de me payer une somme qui m'est due.

— Ah ! quelle plaisanterie ! dit l'abbé.

Et il jette le mémoire de Boiscaillau, qui le ramasse stupéfait.

— Mais, monsieur, c'est le bon du roi !

— Oui, mais ce n'est pas le mien.

— Cependant Sa Majesté...

— Qu'elle vous paye, puisque vous vous adressez à elle.

— Mais!...

— Sortez, monsieur, je n'ai pas le temps d'être étourdi davantage.

Et l'abbé Terray met à la porte Boiscaillau, qui, abasourdi, pétrifié, ne sachant à quel saint se vouer, s'adresse au capitaine des gardes, lequel s'empresse de l'éconduire; il a alors recours au duc de Richelieu, près duquel il ne peut parvenir; mais il trouve un nouveau secrétaire que le maréchal vient de prendre, et montre à ce secrétaire l'ordre du roi. Celui-ci, neuf encore au métier, et qui croit que le roi est quelque chose dans l'État, prend le mémoire, entre chez le maréchal, et, tout ébouriffé de l'audace du contrôleur général, dit au duc que l'abbé Terray vient de faire une énormité, qui, si elle était sue du roi, exposerait ce ministre aux plus grands désagréments.

Puis il lui conte de point en point l'affaire comme elle s'est passée.

— Mon cher ami, dit le duc de Richelieu à son secrétaire, vous êtes un imbécile de ne pas savoir que la plus mauvaise protection de tout le royaume, c'est la protection du roi; puisque l'abbé a dit que Boiscaillau n'aurait rien, dites à Boiscaillau qu'il n'aura rien; quant à vous, mon cher, tâchez d'apprendre ces choses-là, qui sont l'A, B, C, de notre langue, ou sans cela, quelque bien que je vous veuille, je ne pourrai vous garder à mon service; allez.

Et selon la prédiction de M. de Richelieu, Boiscaillau n'eut jamais rien.

Revenons à la pauvre Dauphine qui, pendant la maladie de son mari, avait été prévenue par quelques évanouissements que sa santé à elle aussi était profondément atteinte; bientôt sa faiblesse devint telle, et son état parut si grave aux médecins, qu'ils la rédui-

sirent au laitage pour toute nourriture. Le régime parut apporter quelque amélioration dans son état; cette amélioration se soutint, et au mois de janvier 1766, les médecins déclarèrent qu'ils regardaient la princesse comme sauvée. Malheureusement, dit la sombre chronique qui enregistre le trépas des reines qui meurent jeunes, malheureusement, la princesse voulut se mêler de politique. Elle favorisait le duc d'Aiguillon, dont elle parla plusieurs fois au roi avec instance. C'était tout un ministère nouveau qu'elle proposait, et qui se composait de M. le duc d'Aiguillon d'abord, de M. de Muy, de l'évêque de Verdun et du président de Nicolaï.

S'il faut toujours en croire cette même chronique, une simple tasse de chocolat détruisit tout ce beau projet. Cette tasse de chocolat, la princesse la prit le 1er février 1767. Le même jour, la Dauphine déclara au roi qu'elle était empoisonnée. Vainement ma-

dame Adélaïde lui donna-t-elle trois doses de ce fameux contre-poison dont nous avons déjà parlé, et que madame de Verue avait apporté de la cour de Savoie; la princesse mourut le vendredi 13, à l'âge de trente-cinq ans.

Ce qu'avait dit madame la Dauphine avant de mourir eut un écho terrible à Versailles. A peine eut-elle fermé les yeux, que l'évêque de Verdun, M. de Muy, la duchesse de Caumont, le maréchal de Richelieu, M. de la Vauguyon crurent à l'empoisonnement. L'accusation fut si patente que l'ouverture du corps de l'auguste défunte fut faite en présence de quatorze médecins, lesquels déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient aucune trace de poison.

Toutes ces morts successives, toutes les accusations qui accompagnaient ces morts, augmentèrent la tristesse du roi, et parurent un instant avoir sur lui cette influence de le faire changer de vie. On remarqua avec

inquiétude qu'il se rapprochait de sa femme, sage et pieuse princesse qui vivait en sainte au milieu des courtisans, des prostituées et des empoisonneurs.

La reine était elle-même plongée dans une affreuse tristesse ; elle venait de perdre par accident le roi Stanislas son père. Vers le milieu de février, le vieillard s'étant endormi dans son fauteuil au coin du feu, la flamme prit à ses habits et le brûla cruellement.

Le 23 février 1766, il mourut, âgé de quatre-vingt-huit ans, et par cette mort, la Lorraine revint à la France.

Sa fille ne lui survécut que deux ans. Après une longue et cruelle maladie, elle mourut à son tour le 24 juin 1768.

Pauvre princesse, qui n'était plus depuis vingt-cinq ans que l'ombre d'une reine, qui avait vu les maîtresses de son époux prendre sa place dans le lit et sur le trône, et qui disparut à son tour comme une ombre !

La terreur qui s'était répandue à Versailles lors de la mort du grand Dauphin, du duc de Bourgogne, de madame la duchesse de Bourgogne, du duc de Berry et du duc de Bretagne, cette terreur reparaissait aux mêmes lieux et dans la même famille un demi-siècle après.

En effet, la mort venait de frapper cruellement et rapidement au milieu de la cour de France.

Récapitulons les victimes :

Madame infante, duchesse de Parme; madame la duchesse d'Orléans; madame la princesse de Condé; M. le Dauphin de France; son fils aîné M. le duc de Bourgogne; la Dauphine; la comtesse de Toulouse; le roi Stanislas; la reine.

Au milieu de tous ces cadavres, la terreur prit à madame Louise. Elle se sauva de Versailles, se réfugia aux Carmélites, y prit le voile, et ne s'occupa plus que de Dieu.

Les accusations d'empoisonnement ne furent pas épargnées ; toute la France murmura d'une seule voix : le cardinal de Luynes, les Nicolaï, le comte de Muy, le duc d'Aiguillon, le maréchal de Richelieu, l'archevêque de Paris, tous les seigneurs, tous les prélats qui formaient le parti du Dauphin, et leur nombre était grand ; tous ceux qui attendaient un règne honnête et paternel à la suite de ce règne despotique et dissolu sous lequel on vivait depuis plus de cinquante ans ; toutes les voix enfin intéressées à la vie de ceux qui venaient de mourir s'écrièrent hautement que toutes ces morts n'étaient pas naturelles, et en accusèrent M. de Choiseul.

On fit plus : après avoir désigné l'esprit fatal qui avait mûri le projet, on indiqua la main régicide qui l'avait exécuté. Lieutaud, médecin des enfants de France, fut accusé d'avoir préparé les remèdes empoisonnés. Pour toute réponse, il se contenta de faire

graver à la tête de son ouvrage *la Médecine pratique*, la maladie d'Alexandre. Dans cette gravure, le vainqueur de Porus est entre son médecin et ses délateurs, et au lieu d'ajouter foi à l'accusation d'empoisonnement, il vide la coupe qu'on lui dit être empoisonnée.

Au reste, vraie ou non, cette accusation eut un retentissement terrible. De cette accusation la haine de Mesdames, de cette accusation la haine du duc de Berry contre M. de Choiseul.

Louis XVI, cœur faible et sans rancune, fut toujours obstiné sur un seul point, et les tressaillements qu'il éprouvait, malgré lui, à la vue de M. de Choiseul, indiquaient, sans qu'il se donnât la peine de le cacher, qu'il voyait en lui l'empoisonneur de son père.

Le vieux roi, plus libertin et plus dévot, à mesure qu'il avançait dans la vieillesse, parut un instant revenir à Dieu seul. Son testament date de la mort de son fils. En

voyant son fils aller à Dieu, il pensa qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et qu'il pouvait, d'un jour à l'autre, être appelé à faire le même voyage.

A partir de ce moment, la cour se divisa plus profondément encore en deux partis. A la tête de l'un se trouvait M. le duc d'Aiguillon, qui accusait hautement M. de Choiseul de trahison et d'empoisonnement.

M. d'Aiguillon avait pour lui le Dauphin, les seigneurs que nous avons nommés tout à l'heure, l'archevêque de Paris, le clergé de France et les jésuites.

M. de Choiseul avait pour lui l'impératrice Marie-Thérèse, les parlements, les jansénistes, les poëtes , les économistes et les philosophes.

Nous verrons plus tard quel grain de sable jeté dans la balance la fit pencher en faveur du duc d'Aiguillon.

VIII

L'échafaud. — Louis XV. — Un mot de madame de Pompadour. — Le comte de Lally-Tollendal. — Son origine. — Ses premières armes. — Il est nommé colonel. — Se distingue à Fontenoy.— Est nommé gouverneur de nos possessions dans l'Inde. — Ses débuts. — Ses succès. — S'empare de Gondelour et de Saint-David. — Sa marche en avant. — Prend Madras. — Pillage. — Les mercenaires trahissent.— Retraite de Lally. — Pondichéry. — Désastre. — La flotte française battue. — Révolte des troupes. — Prise de Pondichéry. — Lally prisonnier à Londres. — Les ennemis de Lally à Versailles. — Lally rentre en France sur parole. — On le met à la Bastille sur sa demande. — Requête des gouverneurs et des colons. — Lally distrait de ses juges naturels.—Les chambres du parlement évoquent l'affaire. — Le secrétaire de M. de Lally. — Commencement du procès. — Attitude de l'accusé. — Sa confiance dans la bonté du roi. — Le rasoir. — Un mot du major. — Lally

dépouillé de ses ordres. — Lally condamné. — Ses derniers moments à la Bastille. — Le conseiller Pasquier. — *Pasquier-Bâillon*.—La Grève. — Sanson le bourreau.—Un souvenir de la jeunesse de Lally. — L'exécution. — Le fils du comte de Lally. — Madame de Heuze et mademoiselle de Dillon. — Mot de Louis XV à M. de Choiseul.

Nous avons laissé en arrière un événement qui produisit grand bruit dans Paris, une mort qui ne fit point en France une sensation moindre que la plus illustre des morts que nous venons de raconter.

Depuis longtemps l'échafaud était resté inactif, théâtre désert où la noblesse ne venait plus jouer son dernier rôle.

Les derniers condamnés politiques avaient été ces malheureux jeunes gens de Bretagne, dont nous avons raconté l'exécution : MM. de Mont-Louis, de Pontcalec, du Couëdic et de Talhouet.

Le ministère du cardinal de Fleury avait été tout pacifique. Louis XV, d'ailleurs, n'é-

tait pas cruel. Il était emporté, seulement; plus d'une fois, dans les querelles parlementaires, il eut des velléités sanglantes. Madame de Pompadour disait :

— Je m'étudie à tempérer la colère du roi; car, si une fois il commence à répandre le sang, je le connais, la cour en sera inondée.

Celui qui devait relever cet échafaud de la noblesse, inactif depuis trente-sept ans, c'était le comte Thomas-Arthur de Lally-Tollendal, beau nom, nom sonore qui avait retenti à la cour des Stuarts avec un égal dévouement, soit que les Stuarts fussent rois, soit que les Stuarts fussent prisonniers, soit qu'ils habitassent Windsor, soit qu'ils habitassent Saint-Germain.

Depuis que les Stuarts étaient en France, le comte de Lally était devenu Français. A huit ans, il entra au service, et fut conduit par son père, second colonel du régiment irlandais de Dillon, au camp de Girone, où

il reçut le baptême du feu. Quatre ans après, c'est-à-dire à douze ans et demi, il était de garde à la tranchée devant Barcelone.

Bientôt Lally fut colonel du régiment qui portait son nom. Puis, en 1740, à l'âge de trente-huit ans, il fut nommé lieutenant général ; en 1745, il se distinguait à Fontenoy ; enfin, en 1756, le roi le nommait gouverneur de nos possessions dans l'Inde.

Lally était brave et instruit : il arrivait dans ce vieux monde avec la haine des Anglais, et l'ambition d'une renommée. Son début fut une victoire. Trente-huit jours après son arrivée, il ne restait plus un uniforme rouge sur toute la côte de Coromandel. La prise de Gondelour et de Saint-David l'enivra ; il voulut pousser plus avant malgré la saison, malgré le manque de ressources, malgré l'opinion de ses généraux. La témérité était sa force. Il se fia en elle, marcha sur le Tanjaour. Les Anglais le laissèrent

avancer, revinrent sur leurs pas, gagnèrent sur un de ses lieutenants la bataille d'Orixa, et s'emparèrent de la ville de Masulipatnam.

Pendant ce temps, Lally investissait Madras et l'emportait d'assaut.

Depuis longtemps les troupes n'étaient pas payées et manquaient de tout. Force fut donc au général de laisser ses soldats se ruer sur les pagodes et les roupies indiennes. Les maisons particulières, les édifices publics, les temples furent pillés. D'horribles excès furent commis; mais le soldat gorgé de débauches et de butin, mais l'officier parti pauvre et devenu riche, se turent, momentanément du moins.

Malheureusement, la ville de Madras seule était tombée au pouvoir des Français. Les forts appartenaient toujours aux Anglais. Lally fit ouvrir la tranchée, poussa vigoureusement l'attaque du fort Saint-George. Les moyens d'attaque manquaient. Lally, qui

croyait que tout devait céder devant l'angle de fer d'une volonté énergique, employait à tout moment la violence au lieu de la persuasion.

Peu à peu les Français se lassèrent d'être commandés par cet Irlandais hautain. Les mercenaires, — et leur nombre comptait pour moitié dans l'armée, — écoutèrent les propositions des Anglais, et passèrent au service de l'ennemi. Il en résulta qu'au bout d'un mois d'occupation de la ville de Madras, Lally, furieux, vit qu'il était impossible de la garder, leva le siége du fort Saint-George et se mit en retraite sur Pondichéry qu'il trouva dénué de toutes ces ressources qui, en ce moment, lui devenaient de la plus grande importance, c'est-à-dire de vivres, d'hommes et d'argent.

Notre escadre elle-même, qui avait sauvegardé la place depuis le commencement de la guerre, avait été attaquée par la flotte an-

glaise, bien supérieure en nombre, et après un combat glorieux, mais inutile, avait fait voile pour Bourbon, de sorte qu'en entrant à Pondichéry, le gouverneur se trouva réduit à ses propres ressources.

Encore ses propres ressources furent-elles bientôt réduites elles-mêmes à néant par la révolte des soldats qui, n'ayant eu pour toute solde que le pillage de Madras, réclamèrent leur arriéré. Il leur était dû six mois.

Lally fut en face de la révolte ce qu'il était toujours, violent et hautain. Partout où il marchait sur elle et l'attaquait de face, il la comprimait; mais derrière lui la flamme éteinte flambait de nouveau plus ardente que jamais.

C'est au milieu de ces divisions intérieures que les Anglais bloquèrent Pondichéry, refusèrent à un général irlandais une capitulation qu'ils eussent accordée peut-être à un général français, entrèrent de vive force dans

Pondichéry, et, maîtres de la ville, vengèrent par de terribles représailles le sac de Madras. Lally, fait prisonnier avec son état-major, fut envoyé à Londres.

On comprend le bruit que fit à Paris une défaite aussi complète. La capitale des possessions françaises prise, le gouverneur et son état-major prisonniers, il était impossible d'apprendre à la fois et tout d'un coup, après la série des victoires dont on s'entretenait encore, défaite plus complète et plus désastreuse.

Lally avait bon nombre d'ennemis à la cour de Versailles : le malheur du général irlandais leur donnait raison. Ils attaquèrent non-seulement la capacité du gouverneur, non-seulement son courage, mais encore sa probité.

Selon eux, les malheurs de l'expédition venaient de la dilapidation des deniers de l'État, qui avait empêché de payer les troupes.

De Londres où il était, Lally-Tollendal en-

tendit ces accusations. Son orgueil ne put les supporter. Il demanda à venir en France sur parole ; sa demande lui fut accordée. Il arriva, croyant que haines et calomnie, tout s'évanouirait devant sa face de lion ; mais en général d'armée, il s'aperçut bien vite qu'il avait laissé prendre à l'ennemi une trop bonne position pour qu'il pût l'en débusquer.

Alors, Lally voulut en appeler à la justice du roi de la justice des courtisans. Il demanda à Louis XV la faveur de se rendre à la Bastille ; et, *cette faveur* accordée immédiatement, il y fut écroué le 1er novembre 1762.

Dès le 3 août de la même année, une requête avait été présentée au roi par le gouverneur et le conseil supérieur de Pondichéry, lesquels disaient « qu'ayant été offensés jusqu'à l'excès dans leur honneur et dans leur réputation par les imputations du sieur de Lally, ils demandaient justice à Sa Majesté, et un tribunal pour la leur faire rendre. »

Cette requête était appuyée d'un mémoire, tendant à prouver «que le conseil et la malheureuse colonie de l'Inde avaient été écrasés depuis le commencement jusqu'à la fin sous l'autorité d'un maître despotique, qui n'avait jamais connu les règles de l'honneur, de la prudence et même de l'humanité ; que le comte de Lally était seul comptable de toute la régie et de l'administration tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la compagnie, ainsi que de tous les revenus des terres et dépendances qu'elle possédait ; qu'il était coupable de la perte de Pondichéry, puisque la ville n'avait été rendue que faute de vivres, et que lui seul avait en mains les moyens qui pouvaient en procurer ; savoir : l'argent pour les acheter, les fruits des terres, le produit des récoltes et les troupes pour les protéger. »

Si l'instruction de l'affaire avait été portée devant un conseil de guerre, Lally eût bien certainement été acquitté ; mais on voulait la

mort de Lally, et l'instruction de l'affaire fut déférée aux chambres du parlement, réunies en cour de justice.

Nous avons dit qu'on voulait la mort de M. de Lally.

Voici pourquoi on la voulait ; nous donnerons trois raisons pour une.

On la voulait :

1° Pour faire croire à l'étranger que l'Irlandais nous avait trahis (une trahison sauvait l'honneur du drapeau) ;

2° Pour venger une vieille haine qui existait entre M. de Choiseul et M. de Lally-Tollendal, nommé malgré le ministre au gouvernement de l'Inde ;

3° Pour perdre, en même temps que M. de Lally, M. de Saint-Priest, son parent, intendant du Languedoc, et désigné par la camarilla du Dauphin pour faire partie du ministère qui devait un jour ou l'autre remplacer le ministère Choiseul.

D'ailleurs, il y avait un antécédent. Les Anglais nous avaient montré la route en tranchant la tête à l'amiral Bing.

Le rapport de cette grande affaire fut confié à M. Pasquier, conseiller à la grand'-chambre, qui avait été chargé de l'affaire de Damiens.

D'abord, il fut facile à Lally de se tromper sur le sort qui lui était réservé. La Bastille adoucit pour lui ses rigueurs, et les borna à la simple reclusion. M. de Lally jouissait de la promenade; M. de Lally pouvait recevoir ses amis; M. de Lally obtint même la permission d'avoir près de lui un secrétaire.

Malheureusement, la captivité n'avait pas adouci le caractère violent et irascible du prisonnier. Toutes ses facultés au contraire avaient pris une irascibilité nouvelle. Le malheureux secrétaire, queson dévouement pour son maître avait porté à cette bonne action de s'enfermer avec lui, fut mal récompensé

de ce dévouement. Les emportements du prisonnier commencèrent à lui troubler l'esprit. Il devint triste, silencieux et inquiet; et un soir qu'un valet de chambre avait jeté dans la cour du puits une cuvette de sang caillé provenant de saignées faites par le chirurgien de la prison, le malheureux jeune homme, déjà frappé de marasme, s'épouvanta à la vue de ce sang qu'il crut le résultat d'un supplice secret. Aussitôt ce marasme devint folie; il tomba dans une attaque de nerfs en criant :

— Mais je n'ai rien fait, moi! Je ne suis pas coupable! On ne peut pas me trancher la tête pour des crimes que je n'ai pas commis. Ma liberté! je veux ma liberté!

Malheureusement encore pour le secrétaire, tout serviteur entré à la Bastille n'en sortait que lorsque son maître était mis en liberté ou mort. La liberté qu'il demandait ne lui fut donc pas rendue. La folie empira, il avait sans cesse l'échafaud devant les yeux;

on décida qu'il serait transféré à Charenton. La décision fut accomplie; le secrétaire de Lally fut transféré, et Lally resta seul.

Cependant, le procès du gouverneur s'instruisait, mais s'instruisait lentement; les témoins les plus urgents étaient à Madras et à Pondichéry, c'est-à-dire à quatre mille lieues de la France : l'instruction ne put être ouverte que le 6 juillet 1763.

Lally, pendant une année de prison, n'avait rien perdu de sa tranquillité. Il connaissait la haine des Choiseul; il ne doutait pas de la sévérité du parlement; mais aux inquiétudes exprimées par ses amis il répondait imperturbablement :

— Le roi fera grâce.

Les débats s'engagèrent, et, dès le commencement, avec une partialité révoltante. D'ailleurs, l'accusé lui-même envenimait toutes les haines, doublait toutes les inimitiés par la vigueur de ses réponses et la puissance de

ses accusations ; car, sur beaucoup de points, d'accusé qu'il était, Lally se faisait accusateur.

Les séances étaient terribles, et chaque jour, en rentrant à sa prison, Lally pouvait s'apercevoir que la surveillance devenait plus active autour de lui. De temps en temps de sombres pressentiments passaient dans son esprit. Un jour que le perruquier lui faisait la barbe, et cela comme d'habitude devant le geôlier, Lally s'amusa à soustraire au barbier un de ses rasoirs. L'opération finie, le barbier réclama le second instrument qui manquait à sa trousse. Lally avoua alors l'avoir pris dans l'intention de se raser tout seul la première fois. Alors le geôlier se fâcha et réclama le rasoir, que Lally refusa de rendre. Les ordres étaient sévères, sans doute, car, sans en référer au gouverneur, le geôlier appela main-forte, sonna le tocsin, appela la garde ; en un instant le corridor fut plein de soldats, et la prison de Lally pleine de menaces.

Alors, en riant, le général rendit le rasoir, cause de toute cette révolution.

Mais il était si confiant dans la clémence du roi, que tout ce tumulte occasionné pour un rasoir ne put lui ouvrir les yeux.

Un jour, cependant, un mot du major fit pénétrer une lueur cruelle dans cet esprit si mal éclairé.

La voiture qui conduisait Lally aux séances du parlement ne marchait jamais sans une nombreuse escorte ; en outre, le major se tenait près de lui dans l'intérieur. Un matin le peuple s'ameuta autour de cette voiture. Lally voulut se pencher au dehors pour voir ce qui causait cette rumeur, mais le major, dont Lally avait toujours pu remarquer la bienveillance, le major lui dit :

— Prenez garde, mon général, j'ai ordre de vous tuer au moindre signe que vous feriez au peuple ou à la moindre marque d'intérêt qu'il vous donnera.

Lally se rejeta pensif au fond de la voiture.

Ce n'est pas tout. Au moment où l'on put soupçonner que sous quelques jours l'arrêt serait rendu, le premier président remarquant l'affectation que mettait le général à paraître en uniforme avec les insignes de son grade et les ordres du roi dont il était décoré, le premier président ordonna au major de la Bastille de lui enlever ses épaulettes, son cordon bleu et ses plaques.

Prié de les ôter par le major, qui déjà l'avait prévenu des ordres hostiles qu'il avait reçus contre lui, Lally répondit qu'on pouvait les lui arracher, mais qu'il ne les ôterait pas.

L'ordre était donné, le major devait obéir ; il appela main-forte ; la lutte s'engagea, et ce ne fut qu'en terrassant le prisonnier qu'on put lui arracher en lambeaux ses épaulettes et ses cordons.

Toutes ces sévérités étaient des persécutions inutiles qui devaient ouvrir les yeux de Lally, et cependant il ne pouvait croire à une condamnation à mort.

Le 6 mai 1766, Lally fut désabusé cruellement.

L'arrêt du parlement fut rendu, et le comte, condamné à mort comme atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État et de la compagnie des Indes, ainsi que d'abus d'autorité et d'exactions vis-à-vis les sujets du roi et étrangers.

Le supplice était celui de la décollation, et devait avoir lieu en place de Grève.

A ce jugement, d'autant plus terrible que Lally n'avait absolument pas voulu le prévoir, Lally apostropha ses juges, les traitant de bourreaux et d'assassins.

Alors le curé de la Sainte-Chapelle s'approcha de lui, l'exhortant à se calmer.

Mais Lally le repoussa avec impatience.

— Eh! monsieur, dit-il, laissez-moi un instant seul.

Puis il alla s'asseoir dans un coin.

Pendant dix minutes à peu près, on l'abandonna à sa cruelle méditation ; puis le major, fort ému, vint le prendre pour le ramener à la Bastille.

Lally se rappela alors combien de fois il avait été impatient et brutal envers cet homme, toujours bon et toujours respectueux pour lui.

— Monsieur, lui dit-il, pardonnez-moi toutes mes duretés ; je suis un vieux soldat, mal habitué à obéir à tout autre qu'au roi, et presque toujours mon malheureux caractère m'emporte plus loin que je ne veux aller.

— Devant un malheur pareil au vôtre, monsieur, dit le major, je ne me souviens et ne me souviendrai jamais que du respect que je vous dois.

— Alors, embrassez-moi, dit Lally; je regrette le temps que j'ai passé à vous haïr; je vois bien maintenant que vous faisiez votre charge.

Ils revinrent ensemble à la Bastille.

A peine le condamné fut-il rentré dans la prison, qu'on lui demanda s'il voulait recevoir son confesseur.

— Oh! oh! déjà? dit-il; on est donc bien pressé de me tuer?

— Monsieur, répondit le messager, je crois pouvoir vous assurer que la visite du prêtre est tout officieuse.

— Eh bien! répondit Lally, ayez la bonté de lui dire que je le recevrai plus tard; en ce moment je suis fatigué, et je désirerais prendre un peu de repos.

On laissa M. de Lally seul; et en effet il s'endormit.

A partir de ce moment, aucun des amis, aucune des connaissances du condamné ne

pénétra plus jusqu'à lui. Alors ses parents, sachant qu'il ne lui serait point fait grâce, et voulant lui sauver la honte de l'échafaud, vinrent sur la place de la Bastille dans l'espérance qu'il monterait sur la terrasse ou se mettrait à la fenêtre, et qu'alors on pourrait lui faire signe de se couper la gorge.

Mais Lally dormait.

On le réveilla pour lui dire que le président Pasquier, qui avait rapporté l'affaire contre lui, demandait à lui parler.

Lally sauta en bas de son lit.

— Oh ! oui ! dit-il, faites-le entrer, qu'il vienne, qu'il vienne !

Il y avait une telle puissance dans le regard de cet homme, que le président, rencontrant son regard, s'arrêta sur le seuil de la porte.

— Monsieur, lui dit-il en rompant le premier le silence, le roi est si bon que si vous témoignez la moindre soumission, il est décidé

à vous pardonner ; avouez donc vos crimes et dites vos complices.

— Mes crimes ! s'écria Lally, vous ne les avez donc pas découverts puisque vous venez m'en demander l'aveu ? Quant à mes complices, n'étant pas coupable, je n'en ai pas. Maintenant, écoutez ceci : Votre démarche m'insulte, et vous êtes le dernier de ceux à qui je permets de me parler de grâce. Retirez-vous donc, misérable, et que je ne vous revoie plus !

— Mais, monsieur, dit Pasquier, réfléchissez, la passion vous emporte.

— Oh ! tu le sais bien que la passion m'emporte, toi qui as spéculé sur cette passion pour me faire condamner ; mais le sang tache qui le verse, et mon sang versé te fera une tache éternelle.

Et comme Lally faisait un pas vers lui :

— A l'aide ! cria Pasquier.

Les geôliers entrèrent.

— Qu'on le bâillonne! dit Pasquier, il a outragé le roi.

A ces mots : *Qu'on le bâillonne !* la rage s'empara du prisonnier ; il s'élança sur le président, mais les geôliers l'arrêtèrent, et, ayant appelé deux soldats à leur aide, ils terrassèrent le vieillard ; puis, obéissant à l'ordre de Pasquier, ils lui mirent le bâillon.

Le peuple apprit cette infamie, et le peuple n'appela plus Pasquier que *Pasquier-Bâillon*.

Derrière le rapporteur, le confesseur fut introduit. Aux saintes exhortations du prêtre, Lally parut se calmer, mais ce calme était factice ; le prisonnier s'était procuré une pointe de compas, et au milieu de son discours, l'aumônier le vit pâlir.

Lally venait de s'enfoncer cette pointe de compas à quelques lignes du cœur.

L'aumônier appela au secours : on s'empara du condamné, que l'on garrotta.

— J'ai manqué mon coup,dit Lally ; maintenant, c'est le tour du bourreau.

Le condamné n'eut pas longtemps à attendre. Le premier président, averti par Pasquier de la résistance du général, et par les geôliers de sa tentative de suicide, le premier président ordonna que l'exécution serait avancée.

On annonça cette nouvelle à Lally.

— Tant mieux ! dit-il. Ah ! ils m'ont bâillonné en prison, mais peut-être n'oseront-ils pas le faire quand ils me conduiront à l'échafaud, et alors, oh ! alors je parlerai.

Ces mots furent encore répétés aux juges. Le peuple avait manifesté sa sympathie pour Lally. Lally, en parlant, pouvait soulever le peuple ; le parlement n'était pas populaire. Alors, sous prétexte que, pour se dérober au supplice, le condamné, selon les habitudes orientales, *pourrait avaler sa langue,* on se jeta sur le général, on le bâillonna de nouveau, et lié,

garrotté, bâillonné, on le porta, écumant de rage mais muet, dans un tombereau entouré d'archers, qui suivit la charrette de Sanson.

A l'aspect de ce patient bâillonné, de ce vieillard dont le visage portait les traces des violences de ses bourreaux, le peuple murmura hautement. Mais toutes les précautions étaient prises ; des forces imposantes étaient disposées tout le long du chemin que le condamné devait parcourir ; il n'y avait donc pas moyen pour les spectateurs de manifester leur sympathie autrement que par des murmures.

Les spectateurs étaient nombreux, et depuis le supplice du comte de Horn, la Grève n'avait pas vu si splendide société. Presque toute la noblesse était là dans des voitures, non point amenée par une curiosité cruelle, mais pour faire honneur au condamné.

A cette vue, le vieux général reprit le calme et la sérénité du champ de bataille. C'était un dernier combat à livrer ; seulement, celui-là,

il était sûr de ne point y survivre, puisque la lutte était avec la mort même.

Il l'aborda la tête haute.

Arrivé sur la plate-forme de l'échafaud dont il avait courageusement monté les degrés, il étendit sur la foule un long et tranquille regard; sa bouche était muette, mais il y avait dans ce dernier appel des yeux plus d'éloquence qu'il n'eût pu en mettre dans le plus éloquent discours.

C'était Sanson le père qui devait exécuter M. Lally, mais il avait abandonné cet honneur à son fils, malgré un étrange engagement pris trente-cinq ans auparavant avec le patient lui-même. Un soir, M. de Lally revenait avec quelques jeunes fous d'une petite maison qu'il avait dans le faubourg Saint-Antoine; les jeunes gens étaient gais et même à demi ivres, comme il convenait à des seigneurs qui avaient fait leur éducation sous a régence ; ils aperçurent une maison isolée

au milieu d'un charmant jardin, et ardemment éclairée. En effet, la maison était en joie, et derrière les vitres on voyait passer, comme de folles ombres, danseurs et danseuses. Une idée germa dans la tête des écervelés : c'était de prendre part à la fête. Lally frappa à la grille, mais on était si bien et si agréablement occupé dans la maison, que ce ne fut que lorsque nos fâcheux eurent fait rage, qu'un domestique vint leur ouvrir et leur demanda ce qu'ils voulaient.

— Ce que nous voulons, dirent les jeunes gens, c'est que tu ailles informer ton maître que quatre jeunes seigneurs qui passent et qui ne savent que faire du reste de leur nuit lui font demander s'il veut permettre qu'ils prennent part à son bal.

Le domestique hésite; on lui met un louis dans la main, on le pousse, il rentre dans la maison, et nos quatre jeunes gens, convenables jusque dans leur inconvenance, atten-

dent sur le seuil que permission leur soit donnée d'entrer.

Cinq minutes après, le domestique revint accompagné de son maître.

C'était un homme de trente ans, au regard triste, au visage sévère.

— Messieurs, dit-il, mon domestique vient de m'exprimer en votre nom un désir qui ne peut que m'honorer; c'est celui de prendre part à notre bal, qui est celui de mon mariage.

— Ah ! dirent les jeunes gens, vous vous mariez ? bon ! rien n'est gai comme les bals de noces ; ainsi, c'est dit, nous voilà admis au nombre de vos danseurs ?

— Je vous ai déjà dit, messieurs, que c'était avec le plus grand plaisir, mais encore faut-il que vous sachiez quel est l'homme qui va avoir l'honneur d'être votre hôte.

— C'est un homme qui se marie, voilà tout ce que nous avons besoin de savoir.

— Si fait, messieurs, vous avez besoin de savoir autre chose, car cet homme qui se marie c'est...

Et l'homme hésita un instant.

— C'est...? répétèrent en chœur les jeunes gens.

— C'est le bourreau!

La réponse refroidit un peu les jeunes gens. Cependant M. de Lally, le plus échauffé des quatre, ne voulut point avoir le dernier.

— Ah! ah! dit-il en regardant le marié avec curiosité, ah! c'est donc vous, mon cher ami, qui décapitez, qui pendez, qui brûlez, qui rouez, qui écartelez; enchanté d'avoir fait votre connaissance.

Le bourreau salua.

— Monsieur, dit-il, pour le commun des martyrs, pour les voleurs, pour les blasphémateurs, pour les sorciers, pour les empoisonneurs, je laisse la besogne à mes aides; des valets sont assez bons pour de pareils

drôles, mais quand par hasard j'ai affaire à des jeunes gens de famille comme était M. le comte de Horn, à des jeunes seigneurs comme vous êtes, je ne laisse l'honneur de leur trancher la tête ou de leur rompre les os à personne, et je me charge moi-même de la besogne; ainsi, si jamais les jours de MM. de Montmorency, de Cinq-Mars, ou de Rohan, reviennent, messieurs, vous pouvez compter sur moi.

— C'est parole donnée, M. de Paris? dit Lally-Tollendal.

— C'est parole donnée, messieurs! Maintenant entrez-vous toujours?

— Pourquoi pas?

— Alors, venez.

Les quatre jeunes gens entrèrent. On les présenta à la mariée; ils dansèrent toute la nuit, et le lendemain racontèrent leur aventure à Versailles, où elle eut le plus grand succès.

Au bout de trente-cinq ans, le général Lally, les cheveux blanchis, bâillonné, condamné à mort, se retrouvait face à face avec le sombre marié dont il avait été l'hôte la première nuit de ses noces.

Seulement, c'était le fils du bourreau, le premier-né de ce mariage, qui devait exécuter le vieillard.

Lally s'agenouilla. Sanson fils, celui-là même qui vingt-sept ans plus tard devait faire tomber une tête bien autrement illustre, Sanson fils leva l'épée de justice; mais comme la main lui tremblait, il ne frappa qu'un coup mal assuré qui ouvrit le crâne de la victime.

Lally tomba la face contre terre, mais presque aussitôt se releva.

Aussitôt un effroyable cri, malédiction poussée par cent mille bouches, s'éleva de la foule. Sanson père ne fit qu'un bond, arracha l'arme ensanglantée des mains du jeune

homme, prêt à tomber lui-même, et, avec la rapidité de l'éclair, fit sauter la tête de Lally de dessus ses épaules.

Au milieu de tous ces cris d'effroi, on avait pu distinguer un cri de douleur.

Ce cri était poussé par un enfant de quatorze à quinze ans.

Voici ce que c'était que cet enfant.

La veille, après la confession faite et avant l'absolution reçue, M. de Lally avait avoué au prêtre que la seule chose qui lui fit regretter la vie, c'était de laisser seul et perdu dans ce monde un fils qui ignorait sa naissance, et qu'il faisait secrètement élever au collége d'Harcourt, sous le nom de Trophime.

Il désirait, avant de mourir, voir cet enfant, le serrer sur son cœur, l'appeler : « Mon fils ! »

Le confesseur accomplit le vœu du général; mais c'était jour de fête; l'enfant, qui

était fort aimé d'un des professeurs, était sorti avec lui et ne revenait que le lendemain matin.

Le confesseur attendit l'enfant, et à son retour lui apprit à la fois sa naissance et son malheur. Le vœu du général pouvait être encore accompli ; sur le chemin de la Grève, l'enfant pouvait voir le général une dernière fois.

Le confesseur et le jeune homme s'élancèrent. La foule était nombreuse et courait empressée ; cette grande affluence retardait les pas de l'aumônier ; l'enfant le quitta et se hasarda seul.

Mais quelque hâte qu'il y mît, il n'arriva sur la place de Grève que pour voir tomber, se relever et retomber son père.

Ce fut à la main du bourreau, seulement, qu'il trouva cette tête, dont les derniers regards l'avaient peut-être cherché dans la foule, et cherché inutilement.

Cet enfant, ce fut le comte Lally-Tollendal, que quelques hommes de notre génération ont pu voir encore, et que j'ai connu, moi.

Ce que je viens de raconter, il me l'a raconté lui-même.

On sait que, fils pieux, son premier et unique soin fut de poursuivre la réhabilitation de son père, qu'il obtint enfin en 1778.

En 1789, il fut député aux états généraux, et s'y distingua parmi les orateurs du côté droit.

Dès 1790, il émigra, revint en 1792, fut arrêté, parvint à s'échapper, rentra en France en 1801, entra à la chambre des pairs en 1815, et à l'Académie en 1816.

Les amis du malheureux Lally avaient fait tout au monde près de Louis XV pour obtenir une commutation de peine.

Madame de Heuze se jeta aux pieds du roi.

Mademoiselle de Dillon, sa parente, ne put parvenir jusqu'à Louis XV, mais lui écrivit en le suppliant d'écouter les dépositions de MM. de Montmorency et de Crillon, bons juges en matière de courage et d'honneur, que le parlement, lui, avait refusé d'entendre.

Tout fut inutile. Le roi, ou plutôt le ministre, fut inflexible. Plus tard, Louis XV se repentit de cette rigueur qui touchait à la cruauté.

L'enfant fut rendu à mademoiselle de Dillon, avec des lettres patentes qui justifiaient de son extraction.

Puis enfin, après les doutes vinrent les remords, et un jour on entendit Louis XV dire à M. de Choiseul :

— Heureusement, ce n'est pas moi qui répondrai du sang répandu, car vous m'avez trompé.

Le comte de Lally-Tollendal, dernier du nom, mourut en 1830.

IX

Gênes et la Corse. — Traité de Compiègne. — M. de Marbeuf. — Les Paoli. — Lutte contre la France. — M. de Chauvelin en Corse. — Il est battu. — Le comte de Vaux. — Fuite des Paoli. — Naissance de Napoléon Bonaparte à Ajaccio. — Madame du Barry. — Ses commencements. — M. de Lauzun. — Le comte Jean du Barry. — Le tripot. — Les yeux du comte Jean. — M. de Fitz-James. — Éloignement et retour de Lauzun. — Le pacte entre Lauzun et mademoiselle Lange. — Lebel, valet de chambre du roi. — M. de Choiseul et mademoiselle Lange. — MM. de Richelieu et d'Aiguillon. — Histoire de Jeanne. — Prophétie du duc de Richelieu. — Lange plaît au roi. — Elle épouse le comte du Barry. — Elle est présentée à la cour. — Le roi de Danemark à Paris, et les demoiselles de l'Opéra. — Négociations pour le mariage du Dauphin. — La maison d'Autriche. — Marie-Antoinette. — L'abbé de Vermont. — Éducation de l'ar-

chiduchesse.—Les instructions de l'impératrice.—Celles du Dauphin. — Arrivée de la Dauphine en France. — Les présages.

Pendant que les événements que nous venons de raconter s'accomplissaient à Paris et à Versailles, il se faisait dans une île de la Méditerranée un changement de domination qui devait, dans l'avenir, avoir une étrange influence sur la France et sur l'Europe.

Le 7 août 1764, la république de Gênes, fatiguée de la lutte que depuis deux cents ans elle soutient contre la Corse, s'adresse à la France pour lui demander son secours, et signe avec nous le traité de Compiègne, traité par lequel le roi s'engage à tenir garnison pendant quatre ans dans les places d'Ajaccio, de Calvi, d'Algajola et de Saint-Florent.

Le commandement de cette expédition fut confié au comte de Marbeuf, et les troupes

françaises débarquèrent en Corse au mois de décembre 1764.

Pascal Paoli était le héros de la Corse; depuis dix ans, il combattait contre Gênes pour la liberté de sa patrie. En voyant arriver les Français, il comprend que de la France lui arrivent les véritables meurtriers de l'indépendance corse. Aussitôt il écrit à M. de Choiseul, et tandis qu'une correspondance, qui laisse quelque espoir au général Paoli, s'établit entre lui et le premier ministre, Louis XV signe avec Gênes le traité du 15 janvier 1768, qui établit le principe de réunion de la Corse à la France.

A peine le traité est-il connu en Corse, que Paoli réclame contre un pacte qui, sans la consulter, donne une nation à une autre nation. Puis, voyant que ses réclamations sont vaines, il se prépare à continuer contre la France la lutte que lui et son père ont si glorieusement soutenue contre Gênes.

Et d'abord la fortune sembla sourire à l'obstiné défenseur de la liberté de son pays. Louis XV envoie en Corse son vieil ami Chauvelin, courtisan habile, mais général inexpérimenté, qui, présentant à son ennemi des lignes trop étendues, se fait battre en détail par des forces d'un tiers moins nombreuses que les siennes. Le camp français de San-Nicolao est forcé. Borgo est enlevé sous les yeux mêmes du général en chef; enfin, la terreur est portée à un tel point chez les Français, que cinquante Corses battent huit compagnies de grenadiers.

Il n'y avait pas de temps à perdre. Louis XV rappelle M. de Chauvelin, et le remplace par le comte de Vaux, qui à la tête de vingt-deux mille hommes prend les Corses entre deux feux, et, le 9 mai 1769, les écrase à la bataille de Ponte-Nuovo.

Cette bataille fit évanouir toutes les espérances de Paoli ; il s'embarqua précipitam-

ment pour Livourne, et de là passa en Angleterre avec son frère et ses neveux.

De ce moment, l'île fut véritablement à nous.

Trois mois après la fuite de Paoli, c'est-à-dire le 15 août 1769, naissait à Ajaccio un enfant nommé Napoléon Bonaparte, qui devait au traité du 15 janvier 1768 la qualité de Français.

Il est assez étrange que cette expédition de Corse nous amène à mettre sous les yeux de nos lecteurs une femme encore bien inconnue au commencement de janvier 1769, et qui devait cependant jouer dans les cinq années suivantes un si grand rôle à la cour de France.

Nous voulons parler de la comtesse du Barry, qui, à cette époque, ne s'appelait pas encore la comtesse du Barry, mais ne s'appelait déjà plus Jeanne Vaubernier ; elle s'appelait mademoiselle Lange.

Comment le souvenir de mademoiselle

Lange se rattache-t-il à l'expédition de Corse? M. de Lauzun va nous le dire.

Lauzun avait vingt et un ans alors; il était aide de camp de M. de Chauvelin et amant de cette fameuse princesse Czartoriska qui fit avec lui, sous des habits d'homme, la campagne de Corse.

Il avait fait au bal de l'Opéra connaissance avec un charmant domino, qui lui avait donné son nom et son adresse, c'est-à-dire le nom et l'adresse de son amant, le comte Jean du Barry.

Cette adresse donnée à de jeunes et beaux seigneurs, par sa maîtresse, était une des spéculations de M. le comte Jean du Barry. Le comte Jean du Barry réunissait société folle de jeunes gens et de jeunes femmes, et donnait à jouer.

Trop peu scrupuleux pour s'occuper de ce que faisaient les autres femmes, trop peu jaloux pour s'inquiéter de ce que faisait sa

maîtresse, il apportait toute son attention au jeu, et sans doute ce fut lui qui donna naissance au contre-proverbe : « Malheureux en amour, heureux au jeu. »

A peine Lauzun fut-il chez le comte Jean, qu'il s'aperçut qu'il était dans un affreux tripot ; mais la mauvaise compagnie n'effrayait pas les jeunes seigneurs de la cour de Louis XV, et tandis que son ami Fitz-James répondait aux agaceries de mademoiselle Lange, il tenait, lui, les cartes à la main, tête au comte du Barry, lequel, raconte Lauzun, faisait la partie en robe de chambre et le chapeau sur la tête, attendu que ce chapeau, tant soit peu inconvenant en face de gens de la naissance de Lauzun et de Fitz-James, avait pour but de maintenir deux pommes cuites, appliquées sur les yeux du comte par mesure sanitaire.

Fut-ce la vue de ces deux pommes cuites, fut-ce le souvenir de sa princesse polonaise

qui amena Lauzun à ne pas disputer à son ami la possession de la belle Lange? C'est ce que Lauzun ne nous dit pas; mais ce qu'il nous dit, c'est que, quelques jours avant son départ, il apprit que celle qu'il avait dédaignée avait été présentée au roi, et avait produit une profonde impression sur Sa Majesté.

Sans doute par une intuition de l'avenir, Lauzun ne voulut point quitter Paris sans faire ses adieux à la maîtresse du comte, qui l'avait si gracieusement reçu, qu'il était visible qu'elle ne s'était donnée à Fitz-James qu'en désespoir de cause.

Il la trouva plus gracieuse et plus souriante que jamais; et comme celle-ci lui disait que malgré son absence elle ne l'oublierait pas :

— Eh bien! lui répondit Lauzun, souvenez-vous donc que, si vous êtes la maîtresse du roi, je veux commander une armée.

— Et moi, dit-elle, je ne vous trouve point

assez ambitieux ; si je suis maîtresse du roi, je vous fais ministre.

— Bah ! Et M. de Choiseul ? dit Lauzun.

— M. de Choiseul, je le déteste, répondit Lange.

— Ah ! voyons à quel propos? Dites-moi cela, demanda Lauzun.

Lange était bonne fille, et ne se fit pas prier ; c'étaient encore les malheureuses pommes cuites de Jean du Barry qui avaient produit leur effet.

Pour arriver au roi, on avait indiqué à Lange la voie de M. de Choiseul. M. de Choiseul avait trouvé la jeune femme charmante, mais il avait vu les fatales pommes cuites, et les inquiétudes qu'elles lui avaient fait éprouver avaient été cause, pour Lange, d'une humiliation qu'elle pardonnait à Lauzun, mais qu'elle ne pardonnait point à M. de Choiseul.

Lauzun partit donc, emportant le double engagement de mademoiselle Lange, que si

elle était jamais la maîtresse du roi, elle serait son amie à lui, et l'ennemie de M. de Choiseul.

Maintenant, comment, malgré les scrupules égoïstes de M. de Choiseul, mademoiselle Lange avait-elle vu le roi? Nous allons le dire.

C'est qu'on avait pris la véritable voie dont d'abord on s'était écarté.

On s'était adressé à Lebel.

Lebel, que nous avons déjà eu l'occasion de nommer en circonstances pareilles, était le valet de chambre du roi et l'inventeur de la fameuse institution du Parc-aux-Cerfs, tolérée si philosophiquement par madame de Pompadour. L'étiquette voulait qu'aucun roi ne mangeât d'aucun plat qu'après que l'essai en avait été fait. Longtemps M. de Richelieu avait rempli, à l'endroit des amours du roi, cet emploi d'essayeur de plats; puis enfin arrivé à un âge où une sinécure lui paraissait pré-

férable à une place si active, il avait chargé Lebel de remplir les fonctions auxquelles il était forcé de renoncer.

Lebel vit mademoiselle Lange, fut charmé de sa beauté, ne s'effraya aucunement des deux pommes du comte Jean, et rendit au duc de Richelieu un compte si détaillé du trésor qu'il venait de rencontrer, que le duc voulut juger, par les yeux du moins, qu'il n'y avait rien d'exagéré dans le récit de Lebel.

Le duc jugea, et fut satisfait.

Alors on s'adjoignit le duc d'Aiguillon, et l'on rédigea, en cas de réussite, les conditions d'un traité avec la nouvelle favorite. Seulement on lui demanda un aveu complet du passé pour être prêt à faire face aux médisances comme aux calomnies.

La belle Madeleine ne cacha aucun de ses péchés, et voici ce qu'elle raconta.

Elle était née à Vaucouleurs, patrie de

Jeanne d'Arc, en 1744 : elle avait donc vingt-quatre ans ; elle était fille d'une cuisinière et d'un moine ; elle s'était appelée d'abord Jeanne Vaubernier, et sous ce nom avait commencé son éducation chez une marchande de modes. De la marchande de modes elle était passée dans une autre maison, beaucoup moins honnête encore, mais beaucoup plus connue, chez madame Gourdan. Là elle avait quitté son nom pour prendre celui de Lançon. Un soir, le comte Jean du Barry, à moitié ivre, la rencontra au coin d'une rue, monta chez elle, et le lendemain l'emmena chez lui ; puis dans un moment de gêne il la vendit à Radix de Sainte-Foy, chef de bureau aux affaires étrangères, qui la rendit plus tard au comte du Barry, lequel la mit cette fois, sous le nom de Lange, à la tête du tripot où l'avait vue Lauzun et où la connut Lebel.

Une pareille confession donnait à penser.

Aussi Lebel et le duc d'Aiguillon s'effrayèrent-ils d'abord de pareils antécédents. Richelieu seul tint ferme, et déclara que les talents qu'avait, dans une vie aventureuse et agitée, dû acquérir Jeanne Vaubernier, seraient les bienvenus du roi, dont la débilité allait croissant. Richelieu conseilla donc à Jeanne de procéder tout au contraire des autres femmes qui jusque-là avaient joui des faveurs royales, c'est-à-dire, au lieu de faire la novice comme elles, de ne rien cacher du talent qu'elle possédait.

Richelieu était un grand prophète : les choses tournèrent comme il l'avait prévu, et mieux encore. Dans les bras de mademoiselle Lange, Louis XV rêva les plus beaux jours de sa jeunesse, et l'on put voir bientôt tout l'empire qu'allait prendre sur lui sa nouvelle maîtresse.

Seulement il lui fallait une espèce de nom ; trop de personnes l'avaient connue sous

celui de Jeanne Vaubernier, sous celui de mademoiselle Lançon, ou sous celui de mademoiselle Lange, pour qu'elle le gardât. Jean avait un frère nommé Guillaume du Barry. On le fit venir, on le maria à Jeanne Vaubernier, on lui donna une centaine de mille livres en échange de son nom, on le renvoya en province, et la comtesse du Barry fut présentée à la cour comme l'avait été madame d'Étioles, marquise de Pompadour.

Ce fut alors que M. de Choiseul comprit la faute qu'il avait faite en attachant trop d'importance aux pommes cuites du comte Jean.

Ce fut alors aussi que parut la fameuse chanson de *la Belle Bourbonnaise* qui n'eut, tout outrageante qu'elle était, d'autre résultat que de réjouir Louis XV et madame du Barry, qui la fredonnèrent eux-mêmes aux oreilles de M. de Choiseul, afin que le mi-

nistre n'ignorât point qu'ils la connussent.

Sur ces entrefaites, on annonça l'arrivée à Paris du roi de Danemark, Christian VII. C'était un jeune et beau prince ; aussi cette annonce mit-elle en émoi la cour, la ville et surtout les théâtres.

Lorsqu'on sut dans quel hôtel il devait loger, les maisons environnantes furent encombrées des plus jolies femmes de Paris. Quelques-unes s'entendirent avec le tapissier, qui mit leurs portraits dans sa chambre à coucher et dans son cabinet de toilette. Mademoiselle Grandi de l'Opéra prit les devants, et lui envoya le sien dans le costume de Vénus sollicitant la pomme du beau Pâris.

Le roi de Danemark vint à Paris, où il ne vit guère que les encyclopédistes, et où l'on prétend que toutes les avances féminines furent perdues.

Cependant M. de Choiseul négociait une

affaire qui devait neutraliser l'influence de madame du Barry : c'était le mariage du Dauphin avec une archiduchesse d'Autriche.

La lignée impériale était riche en princesses. Dès longtemps le projet était fait d'allier par les nœuds du sang les Bourbons aux Césars; on avait parlé de remarier le roi, mais le roi se sentait trop vieux pour un mariage. On résolut de marier le Dauphin à la place du roi, et M. de Breteuil fut chargé d'étudier, parmi les jeunes archiduchesses, celle qui paraîtrait le mieux convenir à la couronne de France.

Au palais de Versailles on peut voir encore aujourd'hui le tableau qui fut fait à cette occasion. Il représente Marie-Thérèse à Schœnbrünn : l'illustre impératrice reine y est épanouie, fraîche encore au milieu d'un groupe de jeunes filles en boutons; au milieu de ces jeunes filles, à ses cheveux blond cendré, à ses yeux bleus et doux, à sa peau

si mate et si éclatante à la fois, enfin à cette lèvre autrichienne, mélange du sang de Lorraine et de Castille, on reconnaît Marie-Antoinette à l'âge de treize ans.

Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne d'Autriche était née à Vienne le 2 novembre 1755.

Deux ans avant qu'elle ne quittât Schœnbrünn, Marie-Antoinette savait déjà qu'elle était destinée au trône de France. M. de Choiseul lui avait choisi un précepteur de sa main, l'abbé de Vermont, de sorte qu'elle parlait parfaitement notre langue, et avec la même facilité l'anglais, l'italien et le latin.

C'était par reconnaissance que Marie-Thérèse avait fait apprendre le latin à sa fille. N'était-ce pas dans cette langue qu'elle avait harangué ses fidèles Hongrois, et que ses fidèles Hongrois avaient fait le serment de mourir pour elle?

L'éducation de la jeune archiduchesse n'avait pas été moins soignée sous le rapport

des arts d'agrément que sous celui de la philologie; Gardel avait été son maître de danse; Gluck lui avait donné les leçons de musique qui firent d'elle une enthousiaste dans cet art; enfin elle dessinait d'une façon charmante.

Quant au côté politique de l'éducation, Marie-Thérèse ne l'avait confié à personne, et elle avait pris soin que, devenant Française par la forme et les manières, Marie-Antoinette demeurât Autrichienne par le cœur.

Le mariage, comme nous l'avons dit, était déjà arrêté depuis deux ans dans la politique des deux royaumes, quand le prince de Lorraine fut désigné pour aller à Vienne demander officiellement la main de Marie-Antoinette. La main fut accordée.

L'Europe tout entière tressaillit à cette nouvelle, qui semblait pour longtemps consolider l'alliance austro-française, et qui par conséquent changeait toute la politique du

Nord. Quant à la France, elle se prépara à ces fêtes magnifiques qui accompagnaient d'ordinaire les mariages de ses rois.

Ce fut alors que parut un des premiers pamphlets économistes ; il était intitulé :

Idée singulière d'un bon citoyen concernant les fêtes publiques que l'on se propose de donner à Paris et à la cour, à l'occasion du mariage de M. le Dauphin.

Ces fêtes, dont l'auteur du pamphlet faisait le relevé, devaient coûter, disait-il, vingt millions à la France.

A cette énumération il ajoutait :

« Je propose de ne rien faire de tout cela, mais de remettre ces vingt millions sur les impôts de l'année, et surtout sur la taille ; c'est ainsi que, au lieu d'amuser les oisifs de la cour et de la ville par des divertissements vains et momentanés, on répandra la joie

dans l'âme triste du cultivateur, on fera participer la nation entière à cet événement, et l'on s'écriera jusqu'aux extrémités les plus reculées du royaume : *Vive Louis le Bien-Aimé !* Un genre de fête aussi nouveau couvrirait le roi d'une gloire plus vraie et plus durable que toute la pompe et tout le faste des fêtes asiatiques, et l'histoire consacrerait ce trait à la postérité avec plus de complaisance que les détails frivoles d'une magnificence onéreuse au peuple et bien éloignée de la grandeur véritable d'un monarque père de ses sujets. »

Le pamphlet fut attribué à Jean-Jacques Rousseau.

Comme on le comprend bien, le roi ne suivit pas le conseil; on n'en était pas encore au temps où la reine de France se donnait la peine de répondre elle-même à une brochure d'Olympe de Gouges.

Marie-Antoinette partit de Vienne munie des instructions de sa mère ; au nombre de ces instructions on a retrouvé celles-ci, écrites de la main de l'impératrice reine.

Liste des seigneurs de la cour recommandés à Marie-Antoinette d'Autriche par sa mère Marie-Thérèse, impératrice, au moment de son départ de Vienne pour épouser le Dauphin de France.

« LISTE DES GENS DE MA CONNAISSANCE.

« Le duc et la duchesse de Choiseul.
« Le duc et la duchesse de Praslin.
« Hautefort.
« Les du Châtelet.
« D'Estrées.
« D'Aubeterre.
« Le comte de Broglie.
« Les frères de Montazet.
« M. d'Aumont.

« M. Gérard.

« M. Blondel.

« La Beauvais, religieuse. Sa compagne.

« Les Durfort : c'est à cette famille que vous marquerez en toute occasion votre reconnaissance et votre attention.

« De même pour l'abbé de Vermont : le sort de ces personnes m'est à cœur. Mon ambassadeur est chargé d'en avoir soin. Je serais fâchée d'être la première à sortir de mes principes, qui sont de ne recommander personne ; mais vous et moi devons trop à ces personnes pour ne pas chercher en toute occasion à leur être utiles, si nous le pouvons, sans trop d'*impegno*.

« Consultez-vous avec Mercy [1].

« Je vous recommande en général tous les Lorrains, dans ce que vous pourrez leur être utile. »

[1] Le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche à Paris.

Peut-être est-il curieux de mettre ici la liste des personnes que de son côté, en mourant, avait recommandées M. le Dauphin. On verra le conflit que devait amener à Versailles cette double recommandation.

Liste de plusieurs personnes recommandées par M. le Dauphin à celui de ses enfants qui succédera à Louis XV[1].

« M. DE MAUREPAS : Est un ancien ministre disgracié, qui a conservé, suivant ce que j'apprends, son attachement aux vrais principes de la politique que madame de Pompadour a méconnus.

« M. LE DUC D'AIGUILLON : Est d'une maison qui s'est illustrée au système politique que la France sera tôt ou tard obligée, pour sa sûreté, de ramener. Il se formera avec

[1] Cette liste, avec quelques autres papiers non moins importants, était confiée à M. de Nicolaï.

l'âge, et il peut être utile à beaucoup d'égards. Ses principes sur l'autorité royale sont purs comme ceux de sa famille, qui le sont sans lacune depuis le cardinal de Richelieu.

« Mon père a renvoyé un homme roide de caractère avec quelques erreurs dans l'esprit, mais un honnête homme.

« M. de Machaut : Le clergé le déteste pour ses sévérités contre lui ; l'âge l'a beaucoup modéré.

« M. de Trudaine : Jouit d'une grande réputation de probité et d'attachement avec beaucoup de connaissances.

« M. le cardinal de Bernis : Est enfin récompensé des services qu'il a rendus à la maison d'Autriche. Mais son système politique était conçu avec plus de mesure que celui de M. de Choiseul. Il a été renvoyé parce qu'il n'avait pas assez fait pour l'impératrice, et qu'il s'est ressouvenu qu'il était Français. S'il modère son ressentiment trop

connu contre un parti puissant dans le clergé et le plus attaché à notre maison, il peut devenir très-utile.

« M. DE NIVERNAIS : A de l'esprit, des grâces ; il peut être employé dans les ambassades où il en faut avoir absolument : c'est LA qu'il faut le placer.

« M. DE CASTRIES : Est bon pour le militaire ; il a de l'honneur et du savoir.

« M. DE MUY : Est la vertu personnifiée ; il a hérité de toutes les qualités que je sais par ouï-dire qu'avait M. de Montausier ; il sera ferme dans la vertu et l'honneur.

« MM. DE SAINT-PRIEST : Se sont avancés par madame de Pompadour ; mais ils ont de la capacité et du désir de s'avancer. Le père doit être bien distingué du fils et du chevalier ; celui-ci peut un jour devenir très-utile.

« M. LE COMTE DE PÉRIGORD : Est prudent et honnête homme.

« M. LE COMTE DE BROGLIE : A de l'activité

et de l'esprit, comme aussi des combinaisons politiques.

« M. le maréchal de Broglie : A du talent pour le commandement en cas de guerre.

« M. le comte d'Estaing [1] : A les talents de son état.

« M. de Bourcet : A des connaissances sûres, ainsi que le baron d'Espagnac.

« M. de Vergennes : Est dans les ambassades. Il a un esprit d'ordre sage, et capable de conduire une longue affaire dans les bons principes.

« Il y a dans le parlement, dans les familles des présidents, des hommes de talent très-attachés à leurs devoirs; il y en a aussi quelques-uns parmi les conseillers.

« M. le président Ogier : Est d'un caractère propre aux négociations difficiles et orageuses; mais il y a dans la magistrature des

[1] C'est M. le comte d'Estaing, officier général de la marine.

esprits en effervescence et des hommes qui tiennent à d'autres qui sont incapables d'être employés ailleurs qu'au parlement, à cause de l'activité de leurs têtes.

« Quant au clergé, M. DE JARENTE a élevé dans ce corps beaucoup trop de sujets bien dignes d'être ignorés. Il a pris le contre-pied de son prédécesseur, qui voulait un clergé exemplaire et attaché à la religion. M. de Jarente a fait des choix de trop de personnes semblables à lui.

« M. L'ÉVÊQUE DE VERDUN : Est trop connu pour avoir besoin de recommandation, ainsi que sa famille dont l'attachement est bien connu.

« M. LE DUC DE LA VAUGUYON : Est également trop connu pour avoir besoin d'être recommandé. Il avait trop à cœur de rendre ses élèves des princes probes, éclairés et capables, pour qu'il soit jamais oublié; je dis de même des autres personnes atta-

chées à l'éducation des enfants de France.

« Quant à M. L'ANCIEN ÉVÊQUE DE LIMOGES, sa vertu, sa candeur, sa délicatesse, parlent assez en sa faveur.

« Il est d'autres personnes bien recommandables; mais, outre qu'elles ont des charges, elles tiennent par l'amitié ou la parenté aux personnes citées ci-dessus; on n'en parlera pas.

« M. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS (BEAUMONT): Doit être considéré comme une des colonnes de la religion que la famille est obligée en conscience et par intérêt de maintenir, *combien qu'il en coûte!* La tendre mère de mes enfants en dira bien davantage; elle saura bien distinguer ce qui est bien d'avec ce qui est mal, et il n'est pas nécessaire de démontrer ici combien elle est digne du plus tendre dévouement. »

La jeune princesse partit avec ses instruc-

tions, toute joyeuse de venir en France, pleine d'espoir dans l'avenir, pleine de confiance dans le présent.

Cependant un présage l'effraya.

Dans la première maison où elle s'arrêta sur le sol de France, la chambre qu'on lui donna était couverte d'une tapisserie représentant *le Massacre des Innocents* ; il y avait tant de sang répandu, tant de cadavres épars, tant de vérité et d'expression dans les physionomies, que la jeune princesse demanda une autre chambre, n'osant coucher dans celle-là.

C'est à Compiègne que se fit l'entrevue, cérémonial renouvelé plus tard pour Marie-Louise, et qui, dans l'un et l'autre cas, n'a pas porté bonheur à la France.

Marie-Antoinette, conformément aux règles de l'étiquette, se précipita aux pieds de Louis XV, qui la releva, la baisa sur les deux joues, puis, en attendant la bénédic-

tion conjugale, la conduisit à la Muette, où la comtesse du Barry lui fut présentée.

Madame du Barry, elle aussi, se trouvait sur le programme de Marie-Thérèse : l'impératrice se rappelait les services rendus à l'Autriche par madame de Pompadour, et, on l'a vu, Marie-Thérèse était reconnaissante à ses souvenirs.

Marie-Antoinette, au grand désespoir des Choiseul, fut donc parfaite pour madame du Barry.

Versailles avait ses habits de brocart et d'or, et cependant un nouvel augure poursuivit la jeune Dauphine jusque dans la cour de marbre.

Au moment où elle mettait le pied sur le seuil du palais, un violent orage éclata sur le château, et un coup de tonnerre, long et prolongé, sembla envelopper tout l'horizon d'un cercle menaçant.

Elle regarda avec inquiétude le maréchal de Richelieu qui se trouvait près d'elle.

— Triste présage ! dit celui-ci en secouant la tête.

En effet, le maréchal n'était point pour l'alliance autrichienne.

Le lendemain, la Dauphine vint à Paris, et le spectacle qui l'y attendait la rassura sur les pressentiments de la veille. Tout Paris était debout pour la recevoir ; elle traversa la capitale au milieu des cris de *vive le Dauphin !* et de *vive la Dauphine !* Cette joie était si vive, que Marie-Antoinette en éprouva une espèce d'ivresse.

— Vous voyez autour de vous, madame, dit M. de Brissac, deux cent mille amoureux de votre personne.

Mais à chaque joie le destin venait mêler son avertissement ; sur chaque fête la mort prenait sa dîme.

On sait combien fut nombreuse celle qu'elle

préleva sur la place Louis XV, où un feu d'artifice, dont le bouquet seul coûtait soixante mille livres, devait être tiré; on bâtissait alors la rue Royale Saint-Honoré et le faubourg. Des filous organisèrent une poussée; on s'effraya de cette houle inconnue qui tout à coup agitait cet océan d'hommes : chacun voulut fuir, on se précipita dans les fossés, on s'étouffa dans la presse, on s'écrasa contre les murailles.

La police avoua deux cents cadavres.

Les Parisiens dirent tout bas qu'on en avait jeté douze cents dans la Seine.

C'était le troisième présage en moins d'un mois, et, comme on le voit, ce n'était pas le moins terrible.

L'événement fit une grande impression sur le Dauphin.

Il venait de recevoir deux mille écus que le roi lui donnait tous les mois; il les envoya à M. de Sartines avec cette lettre :

« J'ai appris le malheur arrivé à mon occasion, j'en suis pénétré. On m'a apporté ce que le roi m'envoie tous les mois pour mes menus plaisirs ; je ne puis disposer que de cela, je vous l'envoie ; secourez les plus malheureux.

« J'ai, monsieur, beaucoup d'estime pour vous.

« Louis-Auguste.

« A Versailles, le 1er juin 1770. »

Au milieu de tout cela, la Dauphine avait produit un grand effet. Voici le portrait que donnent d'elle les *Nouvelles à la main*.

« Madame la Dauphine, d'une taille grande pour son âge, et maigre sans être décharnée, est telle qu'une jeune personne non encore formée : elle est très-bien faite, bien proportionnée dans tous ses membres. Ses cheveux sont d'un beau blond ; on juge qu'ils seront

dans la suite d'un châtain cendré. La forme de son visage est d'un bel ovale, mais un peu allongé; elle a ses sourcils aussi bien fournis qu'une blonde peut les avoir ; ses yeux sont bleus sans être fades, et jouent avec une vivacité pleine d'esprit. Son nez est aquilin, un peu effilé du bout. Madame la Dauphine a la bouche petite, quoiqu'ayant les lèvres épaisses, surtout l'inférieure, qu'on sait être la lèvre autrichienne. L'éclat de son teint est éblouissant, et elle a des couleurs qui pourraient la dispenser de recourir au rouge; son port est celui d'une archiduchesse, mais sa dignité est tempérée par la douceur, et il est difficile, en contemplant cette princesse, de se refuser un respect mêlé de tendresse. »

Il ne fallait rien moins que cette beauté pour rassurer Louis XV.

Il n'était rien moins que convaincu de la virilité de son petit-fils, le duc de Berry, lequel

n'avait jamais montré le moindre désir de se rapprocher d'une femme. Aussi, la veille des noces, fit-il venir M. de la Vauguyon, précepteur du Dauphin, et s'informa-t-il de lui si l'éducation de Louis-Auguste était aussi complète que devait l'être celle d'un homme qui se mariait le lendemain. M. de la Vauguyon, qui n'avait pas cru que les devoirs de sa charge allassent jusque-là, regarda le roi avec étonnement, balbutia, et finit par avouer qu'il n'avait pas dit un mot au Dauphin des choses que le roi désirait qu'il sût. Alors Louis XV, voyant qu'en tout cas M. de la Vauguyon serait un mauvais précepteur en leçons conjugales, inventa un ingénieux moyen de parler aux yeux de l'adepte. Il fit coller, le long des murs du corridor qui conduisait de sa chambre chez la Dauphine, les gravures de *l'Arétin moderne,* que l'abbé Dulaurens venait de publier en 1763, et qui ne laissaient rien à désirer sur les points les plus obscurs de la

science pour laquelle le comte de la Vauguyon avouait lui-même être un si pauvre professeur; et il chargea le valet de chambre du Dauphin de recommander à son maître, au moment où il lui remettrait le bougeoir, de regarder avec attention, à la lueur de ce bougeoir, les gravures collées sur la muraille.

La chose fut faite comme elle avait été recommandée; mais malgré cette précaution, un bruit étrange se répandit le lendemain qui fit dire à Louis XV :

— En vérité, si ma bru n'avait pas été si honnête femme, je dirais que le pauvre garçon n'est pas mon petit-fils.

N'oublions pas de consigner ici qu'une grave discussion s'éleva au bal de la cour. Le soir même de ce mariage, qui devait avoir un si singulier résultat, les princes de la maison de Lorraine, et même les simples collatéraux, tels que le prince de Lambesc, par exemple, eurent la prétention de tenir le pas après les

princes du sang et avant les pairs. Le roi, pour faire preuve de courtoisie envers Marie-Thérèse, qui avait demandé cet honneur pour les princes et princesses ses alliés, consentit à cette infraction au droit de la pairie. Aussi y eut-il protestation de la part des ducs et pairs, sous la présidence de M. de Broglie, évêque et comte de Noyon.

Voici la lettre :

« L'ambassadeur de l'empereur et de l'impératrice reine, dans une audience qu'il a eue de moi, m'a demandé de la part de son maître, — et je suis obligé d'ajouter foi à tout ce qu'il dit, — de vouloir bien marquer quelque distinction à mademoiselle de Lorraine, à l'occasion présente du mariage de mon petit-fils avec l'archiduchesse Antoinette.

« La danse au bal étant la seule chose qui ne puisse tirer à conséquence, puisque le choix des danseurs ne dépend que de ma volonté,

sans distinction des places ou rangs ou dignités, excepté les princes et les princesses de mon sang, qui ne peuvent être comparés ni mis en rang avec aucun autre Français; et ne voulant d'ailleurs innover à ce qui se pratique à ma cour, je compte que les grands et la noblesse de mon royaume, en vertu de la fidélité, soumission, attachement et même amitié qu'ils m'ont toujours marqués, et à mes prédécesseurs, n'occasionneront jamais rien qui puisse me déplaire, surtout dans cette occurrence, où je désire marquer à l'impératrice ma reconnaissance du présent qu'elle me fait, qui, ainsi que j'espère, fera le bonheur du reste de mes jours.

« Louis. »

Malgré cette invitation, qui ressemblait fort à une prière, la majorité des ducs et pairs s'abstint et ne parut point au bal.

FIN DU TOME TROISIÈME.